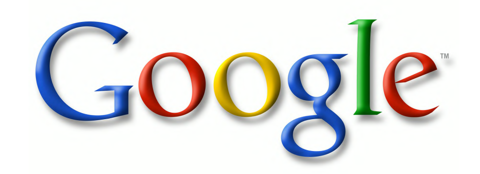
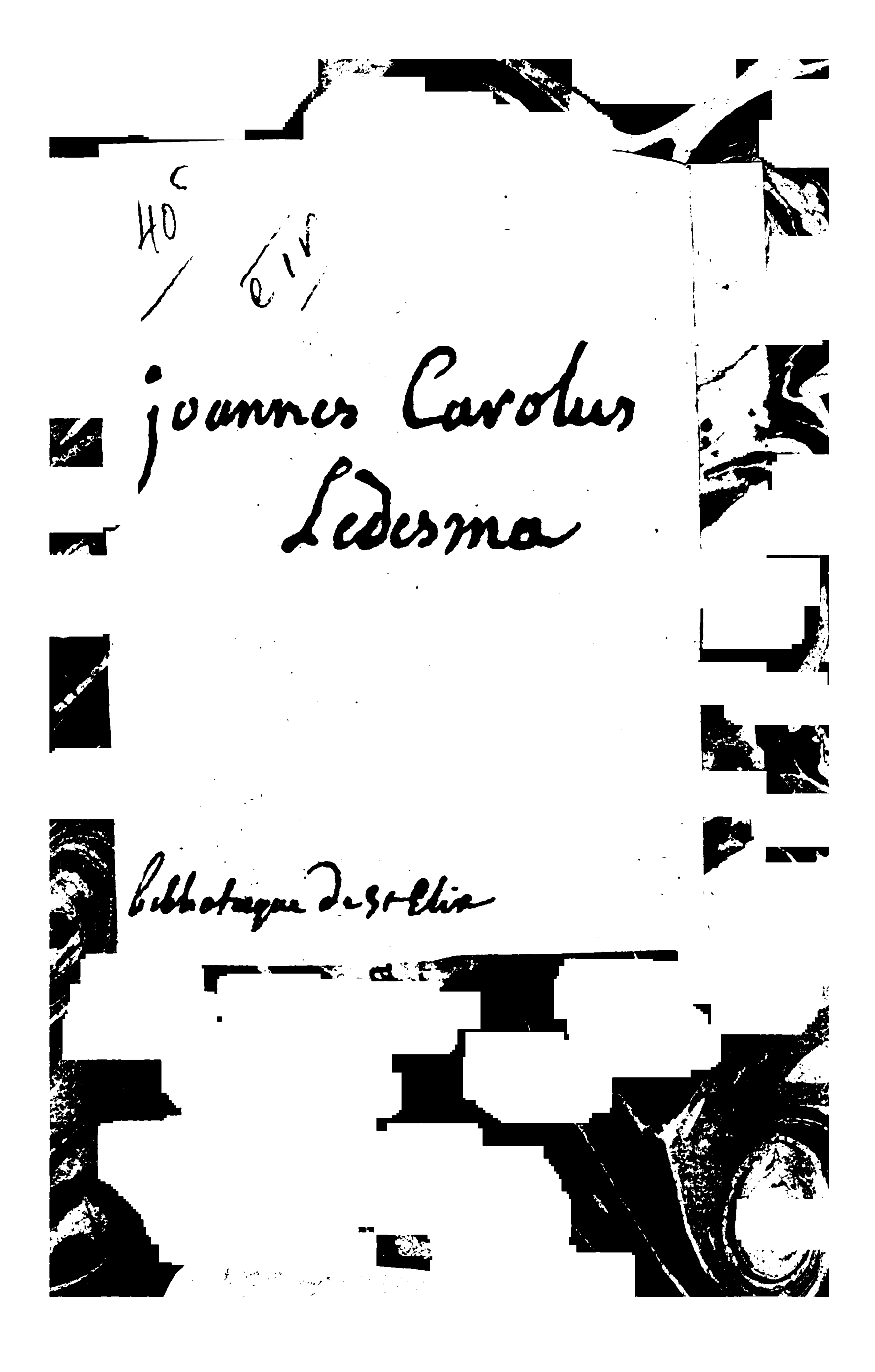
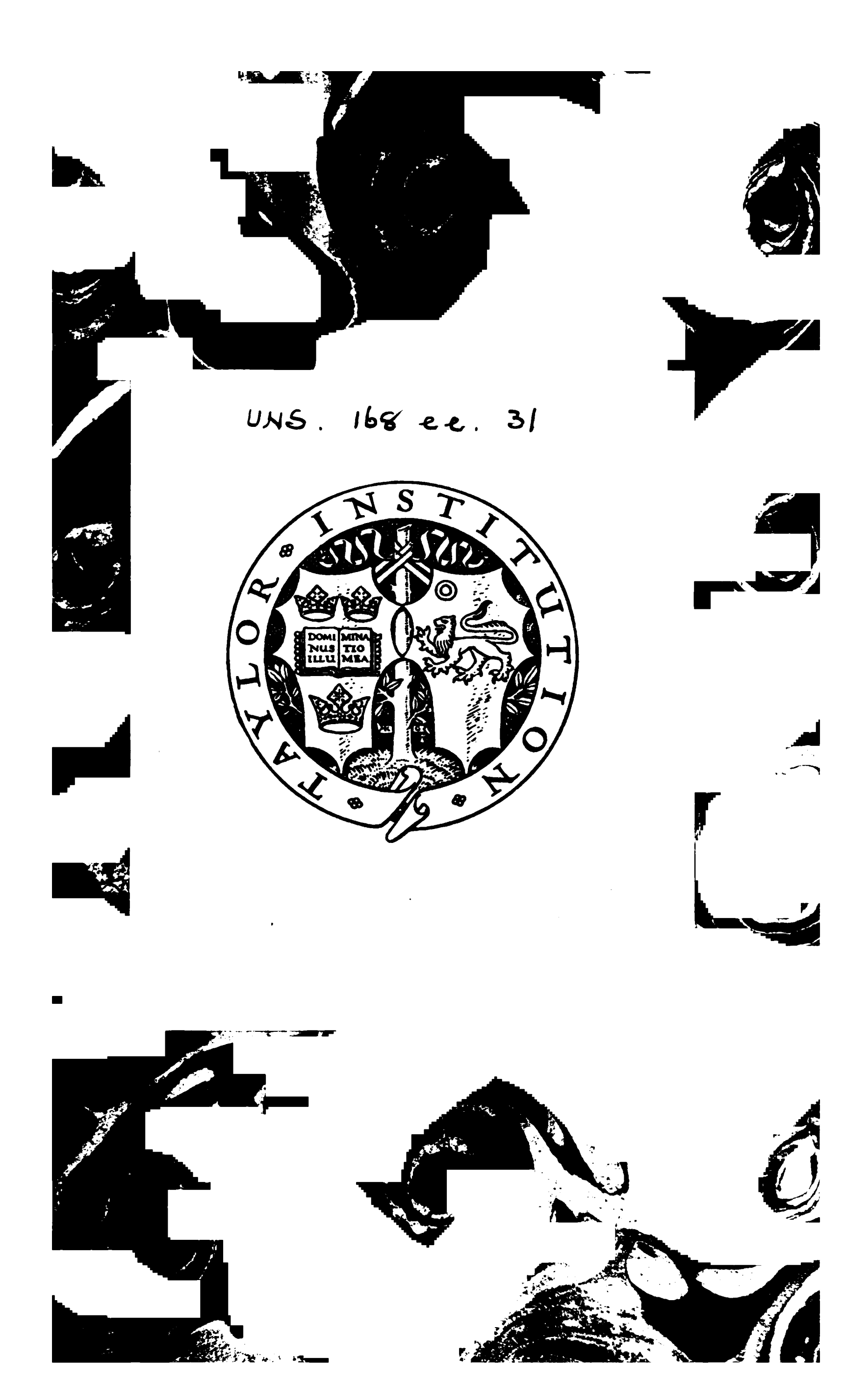






40c
e IV
joannes Carolus
Ledesma


UNS. 168 ee. 31
TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA

euault

v. Guerant

8040 A

R 93/m

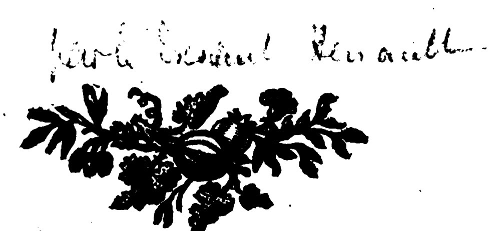
NOUVEAU THÉATRE FRANÇOIS.

FRANÇOIS II,

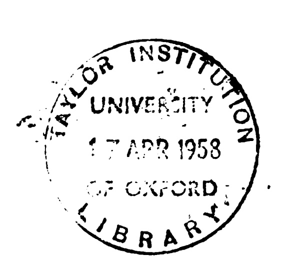
ROI DE FRANCE.

EN CINQ ACTES.

SECONDE EDITION, ENRICHIE DE NOTES NOUVELLES.



M. DCC. LXVIII.



PREFACE.

LE Théatre Anglois de Shakespehar m'a donné l'idée de cet Ouvrage; mais comme je n'ai pas dû me flatter d'atteindre aux beautés vraies & touchantes de ce grand Poëte, sur-tout écrivant en prose, aussi n'ai-je pas eu de peine à en éviter les grossieretés & les extravagances. On sait que Shakespehar ignoroit absolument toutes les régles de son art, ces régles qui ne sont point du tout de fantaisie, qui ont été faites d'après la réussite, & qui ne se sont accréditées que par le succès. La Nature qui fut le seul guide de cet Auteur, ne lui avoit appris que ce qu'elle fait; c'est-à-dire à peindre les passions: & l'art, qui lui étoit inconnu, n'avoit pû lui découvrir les secrets qui font valoir la Nature même: ainsi l'unité de lieu & l'unité d'action, il ne s'en doutoit pas; encore moins se croyoit-il astraint à la régle des vingt-quatre heures; ce qui fait aussi qu'en même tems qu'il étoit un très-grand Poëte, ses Piéces de Théatre sont des

espéces de monstres dans ce genre.

Mais comme les monstres mêmes sont utiles dans l'anatomie, les Tragédies de Shakespehar m'ont fait appercevoir un genre d'utilité auquel je n'aurois jamais pensé sans lui. Tout rappelle à notre esprit les objets où il se plaît davantage : & comme je m'occupe assez volontiers de l'Histoire, je n'ai presque vû que cela dans Shakespehar. J'ai été surpris de trouver, par exemple, dans sa Tragédie de Henri VI. qui assurément n'est pas une de ses meilleures, le développement assez net des événemens fameux de la *Rose Rouge* & de la *Rose Blanche*.

Le grand défaut de l'Histoire est de n'être qu'un récit : & il faut convenir que les mêmes faits racontés, s'ils étoient mis en action, auroient bien une autre force, & sur-tout porteroient bien une autre clarté à l'esprit. En voyant la Tragédie de Henri VI. j'eus de la curiosité de rapprendre dans cette Piéce tout l'historique de la vie de ce Prince, mêlée de révolutions si contraires l'une à l'autre, & si subites, qu'on les confond presque toujours malgré qu'on en ait. Un Roi détrôné, & remis sur le

Trône quatre fois dans le court espace de quelques années ; des Princes défaits tour-à-tour, & tour-à-tour les maîtres du Royaume ; la Couronne changeant de tête tous les six mois ; tout cela ne s'apperçoit pas aisément dans une narration, & ne se place avec ordre dans la mémoire que très-difficilement : & j'avoue que cent fois j'ai sû ces faits, & cent fois je les ai oubliés. J'ai donc lû Shakespehar dans l'intention de me les bien représenter ; & si ma curiosité n'a pas été tout-à-fait satisfaite, j'ai senti que ce n'étoit pas la faute du genre : j'ai trouvé les faits à-peu-près à leurs dates : j'ai vû les principaux personnages de ce tems-là mis en action, ils ont joué devant moi ; j'ai reconnu leurs mœurs, leurs intérêts, leurs passions qu'ils m'ont apprises eux-mêmes : & tout-à-coup oubliant que je lisois une Tragédie, & Shakespehar lui-même aidant à mon erreur par l'extrême différence qu'il y a de sa Piéce à une tragédie, je me suis cru avec un Historien, & je me suis dit : Pourquoi notre Histoire n'est-elle pas écrite ainsi ? Et comment cette pensée n'est-elle venue à personne ?

Il n'étoit pas difficile d'en imaginer les raiſons ; on travaille ordinairement pour ſe faire de la réputation ; un Poëte veut faire une bonne Tragédie, un Hiſtorien une bonne Hiſtoire, & l'ouvrage en queſtion ne ſeroit ni l'un ni l'autre : en ſeroit-il moins utile pour cela ? C'eſt ce que j'ai peine à croire ; mais l'Auteur ſeroit moins célébre, quelque fût ſon talent : il ne ſeroit mis ni au rang de Corneille & de Racine, ni dans celui de Tite-Live & de M. de Thou : il eſt vrai qu'il s'inſtruiroit bien plus ſurement lui-même par cette voie, & qu'il inſtruiroit mieux les autres, & que ſe faiſant ſur-tout un devoir eſſentiel de ne jamais altérer les faits, quand même il en devroit naître des beautés, on pourroit y avoir recours comme à un véritable Hiſtorien, ſoit pour bien connoître les vrais motifs de ceux qui ont agi, ſoit pour être inſtruit ſûrement des circonſtances, ſoit enfin pour retirer le véritable fruit de l'Hiſtoire par la morale qui réſulte des faits : mais, encore une fois, c'eſt ne travailler que pour l'utilité publique ; & les hommes qui aiment infiniment mieux être amuſés qu'inſtruits, ne meſurent gueres leur reconnoiſ-

ſance qu'à leur plaiſir : on diroit toujours, ce n'eſt là ni une Hiſtoire, ni une Tragédie ; & il faudroit bien en convenir.

Mais quoi, ne faut-il donc rien hazarder ? Et les genres ſont-ils tellement épuiſés, qu'il ne puiſſe plus y en avoir de nouveaux ? L'exemple même de Shakeſpehar ne doit-il pas encourager, quand on voit juſqu'à quel point il a plu à un Peuple auſſi ſpirituel que le Peuple Anglois ? L'Hiſtoire nous inſtruit, à la vérité, mais elle nous inſtruit froidement, parce qu'elle ne fait que nous *raconter*, & ſouvent elle le fait confuſément, quelque ordre qu'ait pu y apporter l'Hiſtorien, parce qu'elle ne ſéjourne pas aſſez ſur les événemens, qu'un fait chaſſe l'autre, & qu'un perſonnage fuit preſque auſſi-tôt qu'il a été apperçu. La Tragédie a un défaut contraire, tout auſſi grand pour qui veut s'inſtruire, & dont pourtant, avec raiſon, elle fait ſa premiere régle, c'eſt de ne peindre qu'une action principale, & ainſi que la Peinture de n'avoir qu'un moment ; parce qu'en effet c'eſt par ce ſecret qu'elle recueille tout notre intérêt, qui ſe réfroidit quand l'imagination ſe proméne ſur pluſieurs actions différen-

tes. Ainsi l'Histoire peint froidement, par rapport à la Tragédie, une suite longue & exacte d'événemens; & la Tragédie, vuide de faits, par comparaison à l'Histoire, nous peint fortement le seul événement qu'elle a entrepris de nous représenter.

Ne pourroit-il pas résulter de leur union quelque chose d'utile & d'agréable? C'est ce que j'ai tenté dans l'Essai que je donne aujourd'hui. Le pis qui puisse arriver, c'est que je me sois trompé, & il n'y a pas grand mal: je prierai seulement ceux qui liront cet Ouvrage, de vouloir bien distinguer dans une Tragédie deux sortes d'intérêts, l'un général, & l'autre de détail. L'intérêt *général*, tel qu'on se le propose dans une véritable Tragédie, ne sauroit se trouver ici par le manque d'unité d'action; & c'étoit là un des défauts des Tragédies de Shakespehar, à moins qu'on ne voulût appliquer cet intérêt *général* sur la totalité d'un Régne, & regarder le Régne comme un personnage qui seroit heureux ou malheureux, de même que l'on dit le Régne *malheureux de Charles VI. & le beau Régne de Louis XIV*. L'intérêt de détail est différent, car il ne tient point du

tout à l'unité d'action, & c'eſt auſſi où le Poëte Anglois eſt inimitable : je ne parle plus de ſa Tragédie de Henri VI. qui eſt une des plus foibles, mais je parle de ſes autres Tragédies qui ſont pleines de feu, de chaleur & de paſſions, & qui égalent en cette partie nos meilleures Piéces : on peut voir ſur cela la belle Préface qui précéde la traduction de cet Auteur.

Je dis donc, qu'abandonnant toute prétention d'Auteur Tragique, un Hiſtorien qui, au lieu de raconter des faits, les mettroit en action, trouveroit en même tems le ſecret d'inſtruire mieux que ne le fait ordinairement l'Hiſtoire, & d'exciter dans l'ame des ſpectateurs la terreur & la pitié, ces deux grands mobiles de la Tragédie.

Cela n'eſt pas difficile à prouver, il n'y auroit qu'à trouver un génie aſſez vaſte pour remplir ces deux objets. Les converſations admirables que l'on trouve dans Corneille, ont leurs beautés indépendantes de toutes les régles dramatiques : on ſe plaît à voir enſemble Sertorius & Pompée diſcutant les plus grands intérêts ; Auguſte délibérant avec Cinna & Maxime s'il

quittera l'Empire, ou apprenant à ce même Cinna qu'il est instruit de toute la conjuration: Agrippine rappellant à Néron dans Racine l'histoire de son tems, & lui réprochant tous les crimes dont elle s'est chargée pour élever à l'Empire un fils qui n'est qu'un ingrat: la conversation de Jocaste & d'Œdippe, dans l'Auteur moderne, où ils se disent pour se rassurer tout ce qui apprend aux spectateurs qu'ils sont coupables; & ainsi des autres. Pourquoi ne trouvera-t-on pas dans notre Histoire d'aussi grands intérêts à traiter, & d'aussi grandes passions à peindre? Il est vrai que l'on n'est point accoutumé à voir sur nos Théatres l'Amiral de Coligni, Catherine de Médicis, le Duc de Guise, &c. & qu'il y a un respect pour les noms & pour les faits anciens dont l'intérêt profite: mais ce seroit une habitude bien-tôt prise, & le Comte d'Essex est encore plus moderne que Louis I. Prince de Condé. Croira-t-on que l'on ne vît pas avec plaisir ces personnages mis ensemble? Est-ce que le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise méditant la perte du Prince de Condé, ne sont pas aussi intéressans que

les confidens de Ptolomée délibérant sur la mort de Pompée ? Est-ce que Catherine de Médicis ne vaut pas bien la Cléopatre de Rodogune, & l'Agrippine de Néron ? Et pour sortir du Régne de François II. est-ce que Charles-Quint, Élizabeth, François I. Henri IV. &c. ne sont pas des Héros à mettre à côté de Nicoméde, de Sertorius, de Stilicon & de Mitridate, &c ? Je ne dis pas seulement pour leur héroïsme, mais par les événemens qu'ils ont produits. Est-ce, enfin, que la France ne vaut pas le Pont, la Bithinie, &c ?

Cependant, comme il ne faut pas dans les nouveaux établissemens laisser voir jusqu'où on veut aller, de peur d'y trouver trop d'opposition, j'ai cru devoir respecter avec raison les préjugés justement établis au sujet du Poëme Dramatique : & j'ai choisi pour cela le Régne de François II. La régle des vingt-quatre heures n'y est pas observée, à la vérité, puisque ce Régne a été de 17. mois ; mais l'entreprise est moins criante que si j'avois choisi le Régne de François I. qui a duré 32. ans, ou celui de Henri IV. qui en a

duré 21. D'ailleurs, quoiqu'il n'y ait point d'unité d'action, comme l'intérêt général de ce Régne est l'ambition de Messieurs de Guise voulant usurper l'autorité sur les Princes du Sang, cela ressemble un peu plus à nos Tragédies, que le Régne de François I. mêlé d'événemens contraires, & d'intérêts successifs qui changent à tous momens la face des affaires.

Une autre raison qui m'a déterminé à choisir le Régne de François II. c'est qu'on y voit la source des malheurs qui inondérent les Régnes suivans, & le germe des passions par qui ils furent produits, & que par-là ce Régne attire une grande attention; ainsi que dans Britannicus on voit les commencemens du plus horrible Régne qui fut jamais.

Je dois dire un mot du soin que j'ai apporté à ne rien omettre d'essentiel de tout ce qui s'est passé tant qu'a vécu François II. en même tems que je ne me suis pas permis la plus légére altération dans les faits, ni le moindre anachronisme, quand même j'aurois pu en tirer quelque avantage pour la composition de ma Piéce j'ai lû tous les Historiens qui en ont écrit

& tous les Mémoires du tems, j'en ai fait une espéce de *concordance*; & tout cela a produit un tout auquel on peut ajouter foi autant que l'Histoire le peut mériter. Cela entraîne quelquefois des détails nécessaires, mais alors je prie de songer qu'on ne lit pas une Tragédie; & d'ailleurs, quand j'ai vû que ces détails pourroient me mener trop loin, je les ai placés dans des notes. Si j'ai choisi quelques personnages épisodiques, au moins ne les ai-je pas choisis comme Shakespehar parmi les portefaix & la soldatesque. j'ai introduit Luc Gauric, cet Astrologue célébre du XVIe. Siécle qui a fait tant de prédictions admirables, dont je ne crois pas un mot, mais ausquelles je donne dans la Piéce toute la créance que l'on y donnoit alors, à commencer par l'illustre M. de Thou. Il est vrai que je n'ai pas à me reprocher de n'avoit pas usé de cette créance, j'ai profité, & peut-être j'ai encore été au-delà de l'opinion folle où l'on étoit de la science de cet homme, & je m'en suis servi pour prévenir des faits curieux & intéressans, & pour peindre en passant quelques-uns des traits marqués des Régnes

de Charles IX. & de Henri III. tels que la Saint Barthelemi, & l'assassinat du dernier des Valois, qui sans cela n'auroient pu trouver place sous le Régne de leur aîné, & que l'on sera, je crois, bien aise de retrouver ici. Hors cette conversation de Gauric avec Catherine, qui n'est pas véritable, parce que Gauric n'est jamais venu en France, mais qui n'est pas contre la vraisemblance, parce qu'il y pouvoit venir, qu'il avoit des relations avec Catherine, & qu'il ne mourut qu'après le voyage que je suppose, je crois pouvoir assurer qu'il n'y a pas un fait, une circonstance, une opinion, un sentiment, qui ne soient fondés dans l'Histoire.

On a donné à cet Ouvrage le titre de *Théatre François*, à l'imitation de celui de *Théâtre Anglois*, pour faire voir que c'est le Théatre Anglois qui en à donné l'idée : je souhaite, pour le profit de l'Histoire, que quelqu'un soit tenté de suivre cette idée ; il n'en sera sûrement pas rebuté par la difficulté de faire mieux, & il trouvera sans peine les moyens de perfectionner ce nouveau genre. Je le répete encore, ce n'est point une Tragédie que j'ai prétendu

faire, cette prétention seroit absurde, c'est une nouvelle maniere de peindre les faits, qui peut avoir son avantage, & qu'il y auroit, ce me semble, bien de l'humeur à désaprouver.

Je n'ai point fait paroître le Roi François II. parce que ce Prince, à peine sorti de l'enfance, & toujours malade, n'eut aucune influence dans les affaires de son Régne qui ne dura que 17. mois, & n'auroit pu jouer un rôle convenable dans cette Piéce: voici comme en parle Mezerai. » Ses serviteurs, à cause de l'innocence de ses » mœurs, l'appellerent *le Roi sans vice*, titre » plus glorieux que tout autre qu'on puisse » donner, quand il a pour fondement, non » pas l'imbécillité d'esprit, mais la sagesse » & la vertu ». Enfin si l'on entend dans cette Histoire des Protestans parler avec témérité, on n'en devra pas être surpris, c'est leur langage que le lecteur réfuteroit bien de lui-même, mais que j'ai grand soin de détruire par les choses que je fais dire aux personnages orthodoxes & autorisés, tels que le Chancelier Olivier, & autres.

NOMS DES AUTEURS qui servent à l'autorité des faits contenus dans cet Ouvrage.

BRANTOSME.

DE THOU.

LA PLACE.

LA PLANCHE.

MEMOIRES DE CONDE'.

CASTELNAU.

LE LABOUREUR, *sur Castelnau.*

NOTES *sur la Confession de Sancy.*

JOURNAL DE L'ETOILE.

MEMOIRES DE LA LIGUE.

MEMOIRES DU DUC NEVERS.

LA VIE *des graves & illustres Personnages, &c.* *par* JEAN LE CLERC.

MEZERAI.

VARILLAS.

DANIEL.

CHALON.

LE GENDRE.

BAYLE.

SIMPLICIEN.

ARGUMENT

ARGUMENT.

LE sujet de cette Piéce est la jalousie des Princes du Sang contre Messieurs de Guise, qui s'étoient emparés du gouvernement de l'Etat sous le Régne de François II.

Claude de Guise est le premier de cette illustre Maison qui s'est établi en France; François I. le fit Duc & Pair, & il eut entr'autres enfans, François Duc de Guise; le Cardinal de Lorraine, Marie femme du Roi d'Ecosse. François Duc de Guise qui paroît dans cette Piéce, avoit épousé la fille du Duc de Ferrare, & de Renée fille de Louis XII. Sa niéce, fille du Roi d'Ecosse, étoit Marie Stuard femme de François II. Il fut tué par Poltrot au Siége d'Orléans, & laissa pour fils Henri de Guise, dit le Balafré, tué à Blois.

De quelques traits que je peigne l'ambition de Messieurs de Guise, je n'en dis point trop, & je ne fais que copier tout ce qui a été écrit à ce sujet. L'ambition étoit la passion dominante de ce tems-là, elle supposoit de grands vices & de grandes vertus; & ce

qui seroit regardé aujourd'hui comme une témérité insensée, se trouvoit autorisé alors par la foiblesse du Gouvernement. Catherine de Médicis elle-même qui ne devoit pas avoir de plus grand intérêt que de réunir tous les esprits sous l'autorité de son fils, Médicis étoit ambitieuse, & parut toujours à la tête d'un parti. Les tems ont bien changé. Les Princes du Sang ont joint aux vertus de leurs ancêtres l'obéissance la plus scrupuleuse, & les descendans de Claude Duc de Guise, car la postérité de François & de Henri est éteinte, en se montrant par leurs talens & par leur courage dignes du sang dont ils sont nés, ont bien effacé depuis les fautes des Princes de leur nom, par leur attachement signalé pour la France & pour la personne de nos Rois.

FRANÇOIS II.

ACTEURS.

CATHERINE DE MÉDICIS.
LE ROI DE NAVARRE.
LE PRINCE DE CONDÉ.
LA DUCHESSE DE MONTPENSIER.
LE CARDINAL DE LORRAINE.
LE DUC DE GUISE.
LA DUCHESSE DE GUISE.
LE DUC DE NEMOURS.
LE CONNÉTABLE DE MONTMORENCI.
LE CHANCELIER OLIVIER.
LE MARÉCHAL DE SAINT ANDRÉ.
LE MARÉCHAL DE BRISSAC.
L'AMIRAL DE COLIGNI.
DANDELOT.
LUC GAURIC.
LA TROUSSE, Prevôt de l'Hôtel.
LA ROCHE DU MAINE.
BRICHANTEAU DE BEAUVAIS.
MARILLAC, } Avocats au Parlement.
AVENEL, }
UN HUISSIER du Cabinet de la Reine.
LA MARE, Valet-de-chambre du feu Roi.
UN ÉCUYER de la Duchesse de Guise.

FRANÇOIS I



FRANÇOIS II.

ACTE PREMIER.

La Scéne est au Palais des Tournelles. (I.) Tous les Portiques que l'on avoit élevés pour les Fêtes des mariages (a) *& pour les tournois, sont tendus de deuil. Le corps du feu Roi est sous le principal portique.* De Thou. La Place.

SCENE PREMIERE.

LE CONNÉTABLE DE MONTMORENCI, LE MARÉCHAL DE SAINT ANDRÉ.

LE MARÉCHAL DE SAINT ANDRÉ *regardant le cercueil.*

VOILA donc tout ce qui reste de ce grand Roi!

(a) Ces mariages étoient ceux d'Élizabeth fille du Roi avec Philippe II. & de Marguerite sa sœur avec le Duc de Savoie. (II.)

Malheureuſe France, ta force eſt réduite à un enfant (*a*)! Princeſſe infortunée (*b*), que vos larmes ſont bien dûes à un époux qui étoit ſi digne d'être aimé!

LE CONNÉTABLE.

Vous la plaignez beaucoup.

LE MARÉCHAL.

Oui, ſans doute. Elle perd l'objet de ſes affections, & elle ſe trouve, tout-à-coup, tranſportée du milieu des fêtes & des plaiſirs, qui étoient ſon élément, dans le tourbillon des orages d'une minorité.

LE CONNÉTABLE.

Maréchal de Saint André, que vous connoiſſez peu la Reine! Le Connétable de Montmorenci l'a vûe de plus près : apprenez de moi à la juger. C'eſt un eſprit vaſte & profond, une ame ferme & indomptable, & qui, malgré ſa roideur, ſait ſe plier, & prendre toutes les formes qui lui ſont utiles; elle a les qualités de toutes les ſituations où elle ſe trouve, & l'ambition de tous les états (*c*). Quand elle vint en France, elle n'avoit autre choſe à faire que de plaire à ſon beaupere (*d*); elle arrivoit dans une Cour brillante,

Brantoſme, De Thou, &c.

(*a*) François II. avoit 16. ans.
(*b*) Catherine de Médicis.
(*c*) *Fœmina vaſti animi, & ſuperbi luxûs.* (De Thou.)
(*d*) François I.

dont la galanterie faisoit la principale occupation; nulle femme ne l'égala dans l'art de plaire, & d'en imaginer les moyens : art fatal, qui ne périt plus, & qui ne fait que se perfectionner dès qu'une fois il a été inventé. François I. aimoit la chasse : nulle Dame de la Cour ne manioit mieux un cheval que Catherine. Il se plaisoit aux tournois, elle en eût disputé le prix aux Seigneurs de la Cour les plus adroits, & les plus exercés : il aimoit le bal & la danse, elle n'y connoissoit point d'égale. Henri devient Roi, il a une maîtresse (*a*) plus âgée que son amant, & qui l'avoit subjugué par une espéce d'enchantement; Catherine, incapable de jalousie, quoiqu'elle aimât son mari, devient l'amie, la confidente, & peut-être même la complaisante de Diane de Poitiers sa rivale. Aujourd'hui la face de la France a changé : la mort funeste du Roi vient de mettre sa femme à la tête des affaires; vous l'allez voir appliquée,

De Thou Mezerai, &c.

(*b*) Diane de Poitiers, fille de Jean de Poitiers, Comte de Saint Vallier, vint à la Cour sous le règne de François I. pour y solliciter la grace de son pere, qu'elle obtint. Elle fut maîtresse de Henri II. dont elle n'eut point d'enfans. Elle eut deux filles de son mari Louis de Brézé : l'aînée, Antoinette, épousa le Duc d'Anville, troisieme fils du Connétable de Montmorenci; & la cadette, nommée Louise, épousa le Duc d'Aumale : elle étoit née avec le siécle, ainsi à l'avénement de Henri II. à la Couronne, qui étoit âgé de 29. ans, elle en avoit 47. Elle mourut en 1566. & fut enterrée à Anet, où elle avoit choisi sa sépulture. (III.)

ſérieuſe, abſolue, jalouſe de l'autorité, haute ou affable, ſelon ſes beſoins, renfermée dans elle ſeule, ayant l'air de ſe livrer, & échappant tout-à-coup. Seigneur, je la connois, elle ne m'a jamais trompé un moment; ſon grand amour pour ſon mari ne m'a point impoſé : & quoiqu'il ne ſoit pas vrai que j'aye dit, ainſi qu'on a voulu me ſ'imputer, que de tous les enfans du feu Roi, il n'y avoit qu'une fille naturelle qui lui reſſemblât, je n'en ai pas moins penſé que Catherine n'aimoit eſſentiellement que l'autorité : & que la galanterie, ſi elle en a eu, n'étoit qu'un hazard ou un amuſement dans ſa vie, & jamais une paſſion.

Mezerai.

LE MARÉCHAL.

Et toutes ces femmes qu'elle traîne après elle ; & dont la réputation eſt très-équivoque, Mademoiſelle de Châteauneuf, Mademoiſelle d'Elbœuf, Madame de Sauve (*a*), Mademoiſelle de Limeuil, Mademoiſelle de Roüet (*b*); ſont-ce là les amies d'une femme ſérieuſe ?

LE CONNÉTABLE.

Elle s'en amuſoit auparavant, & aujourd'hui elle

(*a*) Femme du Sécrétaire d'Etat. Le Roi de Navarre & le Duc d'Alençon en étoient amoureux, & cette rivalité les rendit ennemis.

(*b*) Elle eut un fils d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, nommé Charles de Bourbon, qui fut Archevêque de Rouen.

s'en ſervira pour tirer le ſecret de tous nos jeunes gens de la Cour.

LE MARÉCHAL.

Seigneur, nous pouvons parler avec confiance; & nous ſommes occupés de trop grands intérêts, pour que nous cherchions à nous abuſer l'un & l'autre par de vains diſcours. Il y a beaucoup de choſes vraies dans ce que vous dites de Médicis; mais la paſſion ne vous aveugle-t-elle pas un peu? Accoutumé à être le premier homme de la Cour, favori ſucceſſivement de deux Rois, vous vous voyez aujourd'hui négligé. La perſonne du jeune Roi vient d'être confiée au Duc de Guiſe, & au Cardinal ſon frere : ce ſont eux qui du Palais des Tournelles, viennent de l'emmener au Louvre. On vous a laiſſé ici comme par mépris auprès du corps de Henri, & l'Aubeſpine eſt venu vous redemander le cachet du Roi. D'ailleurs, allié à la Ducheſſe de Valentinois, de qui vous deviez attendre la continuation de votre faveur, qui commençoit à baiſſer, vous ne devez pas pardonner à la Reine le traitement qu'elle vient de lui faire éprouver, quoiqu'en vérité elle ſe le ſoit bien attiré. Il n'eût tenu qu'à Diane de conſerver les bontés de Médicis, & peut-être d'intéreſſer le public,

Mezerai. *Mezerai.* *De Thou.* *De Thou.* *Mezerai.*

ſi, au lieu d'être abſolue, avide, vindicative, infidele enfin à un Prince qui ne vivoit que pour elle, elle eût été bienfaiſante, modeſte, déſintéreſſée, & qu'elle eût borné ſa faveur à en jouir; elle en avoit un ſi bel exemple dans Agnès Sorel! (IV.) Mais, malgré cela, je comprens que la vengeance que l'on en tire aujourd'hui doit vous irriter contre Catherine.

Mezerai.

LE CONNÉTABLE.

Et d'autant plus que, ſans vous rappeller les ſervices perſonnels que j'ai rendus à la Reine (*a*), & que vous ſçavez comme moi, je ne vois pas pourquoi mon alliance avec Diane me feroit plus de tort auprès de Catherine, qu'elle n'en fait à Meſſieurs de Guiſe (*b*); leur frere le Duc d'Aumale vient d'épouſer une fille de la Ducheſſe, en eſt-il moins bien avec la Reine, non plus que ſes freres?

LE MARÉCHAL.

Non ſans doute: mais vous ignorez donc la conduite qu'ils tiennent? Le Roi n'étoit pas en-

De Thou, Mezerai.

(*a*) Il avoit négocié le mariage de Médicis, & avoit empêché depuis, que ſous prétexte de ſtérilité elle ne fût renvoyée. (*La Planche.*)

(*b*) Meſſieurs de Guiſe étoient fils de Claude Duc de Guiſe, qui vint s'établir en France. Il eut de ſa femme Antoinette de Bourbon, François de Guiſe, le Cardinal de Lorraine, le Duc d'Aumale, le Cardinal de Guiſe, François de Lorraine, Grand Prieur, René, tige des Ducs d'Elbœuf, Marie, mere de Marie Stuard, &c. (*Le P. Anſelme.*)

core mort, qu'oubliant leurs liaiſons, & reconnoiſſant à peine cette perſonne, dont ils étoient il y a deux jours les ſerviteurs les plus dévoués, ils ont été les premiers à s'élever contr'elle. D'ailleurs, la Reine doit ſe trouver bienheureuſe que Meſſieurs de Guiſe ſe donnent la peine de la rechercher avec tant de ſoin; ils n'ont plus beſoin de perſonne à la Cour. Marie Stuard, la fille de leur ſœur, Princeſſe plus ambitieuſe que ne le comporte ſon âge, & maîtreſſe abſolue de l'eſprit du jeune Roi ſon mari, va ſe gouverner par leurs conſeils, & Catherine les recherchera tout autant qu'ils la ménageront. Mais, Seigneur, quel parti nous faut-il prendre dans de pareilles circonſtances? Si les Guiſes deviennent les maîtres, que vont devenir les Princes du Sang? Le Roi de Navarre, quelque peu d'ambition qu'il ait toujours montré, laiſſera-t-il tranquillement Meſſieurs de Guiſe s'emparer de la Cour & des affaires? Son frere (a) le Prince de Condé, ce Prince dont les lumieres égalent la valeur, n'agira-t-il point? *De Thou.*

LE CONNÉTABLE.

C'eſt ce qu'il faudra voir, & ce qui m'occupe.

(a) Louis I.

LE MARÉCHAL.

Vous me connoiſſez : juſqu'ici je n'ai été qu'au Roi ; la faveur de Meſſieurs de Guiſe ne m'a point impoſé ; vous-même, vous ne m'avez point vû vous rechercher. Content de bien ſervir l'Etat, & peut-être auſſi, préférant mon plaiſir au métier de courtiſan, j'ai cru pouvoir me partager entre la guerre & les amuſemens ; il ne m'en reſte que de la gloire, & une fortune fort dérangée : & j'apprens trop tard, qu'un homme ſeul à la Cour, ſans cabale & ſans intrigue, eſt comme un pilote ſans matelot, dont tout l'art ne peut vaincre les tempêtes.

LE CONNÉTABLE.

Je crois qu'en effet votre intérêt eſt de vous attacher aux Princes du Sang : & je puis vous dire, ſans craindre d'être commis, parce que ce ne peut plus être un ſecret, que ſi tôt que j'ai vû le Roi bleſſé, j'ai mandé le Roi de Navarre (*a*), qui, comme vous ſçavez, eſt dans le fond du Bearn ; qu'excitant ſa pareſſe, je l'ai preſſé de venir prendre le gouvernement de l'Etat, pour empêcher que des Etrangers, toujours moins intéreſſés à notre gloire que les vrais François, ne s'emparaſſent du miniſtére. J'attens ſa réponſe

(*a*) C'eſt le pere de Henri IV.

avec impatience, pour me régler ſur le parti que je dois prendre avec la Reine. Mais je vois le Prince de Condé.

LE MARÉCHAL.

Je vous laiſſe enſemble.

SCENE II.

LE PRINCE DE CONDÉ, (V.)
LE CONNÉTABLE DE MONTMORENCI.

LE CONNÉTABLE.

HÉ bien, Seigneur, Meſſieurs de Guiſe vont-ils être nos maîtres? Et croyez-vous que le Roi de Navarre votre frere ne daignera pas s'y oppoſer?

LE P. DE CONDÉ.

Mon frere, courageux ſans doute, mais de ce courage inutile, qui ne paſſe point du cœur à l'eſprit, ou n'agira pas, ou agira mollement, ce qui eſt pis encore que l'inaction. Le Duc de Guiſe ſent tous ſes avantages, & ſaura bien en profiter; plus dangereux que le Cardinal de Lorraine ſon frere, homme impétueux & vio-

De Thou, Mezerai.

lent, il ſçaura gagner le peuple par des airs doux & modérés, & autoriſera par ſon adreſſe tous les projets hardis que la haine qu'on a pour ſon frere auroit fait échouer.

LE CONNÉTABLE.

Mais quoi, le Prince de Condé n'inſpirera-t-il pas au Roi de Navarre quelques-uns de ces traits de force & de lumiere qui l'ont rendu l'admiration de ſon ſiécle ?

LE P. DE CONDÉ.

On ne conſeille point un homme foible, ou on le conſeille en vain. Il eſt même dangereux de faire entreprendre à quelqu'un au-delà de ſes forces, il ſuccombe en chemin, & entraîne avec lui tous ceux qui s'y ſont livrés.

SCENE III.

LE PRINCE DE CONDÉ,
LE CONNÉTABLE DE MONTMORENCI,
LA MARE, *Valet-de-chambre du feu Roi.*

LE P. DE CONDÉ.

QUE veut cet homme ?

LE CONNÉTABLE.

C'eſt lui que j'ai envoyé au Roi votre frere ; c'étoit un valet-de-chambre du feu Roi ; il eſt homme d'eſprit, & à qui on peut ſe fier. Hé bien, la Mare, quelle réponſe me rapportez-vous du Roi de Navarre ? *De Thou, La Place.*

LA MARE.

Seigneur, quoique ma diligence ait été grande, j'aurois pu cependant être encore plûtot de retour : mais le Roi de Navarre, après m'avoir entretenu long-temps à mon arrivée, & m'avoir dit que j'allaſſe attendre ſa réponſe, m'a voulu revoir à pluſieurs repriſes, m'a accablé de queſtions, ſouvent les mêmes, ſur la poſition de la Cour ; & enfin, après bien des remiſes, ſans vouloir me donner de lettre, s'eſt contenté de me faire une réponſe verbale.

LE P. DE CONDÉ.

Je reconnois mon frere. Hé bien, que dit-il ?

LA MARE.

Qu'il ne doit point venir à la Cour, que les funérailles du Roi ne ſoient achevées.

LE P. DE CONDÉ.

Pourquoi cela ?

LA MARE *en s'adreſſant au Connétable.*

Qu'il ne doit point prendre de confiance dans

De Thou. un homme qui n'a fait aucune mention de lui dans le dernier Traité de paix.

LE P. DE CONDÉ.

Eſt-ce de quoi il s'agit aujourd'hui ? Et ſont-ce là des raiſons ?

LA MARE.

Qu'il eſt étonné que l'on s'adreſſe à lui, comme s'il pouvoit oublier que c'eſt Monſieur le Connétable qui lui a fait ôter ſes Gouvernemens pour s'en emparer (*a*). Mezerai.

LE CONNÉTABLE.

Mais, ſi je m'adreſſe à lui, & ſi je m'intéreſſe à ſa gloire, outre qu'il eſt du ſang de mes Maîtres, a-t-il oublié l'honneur que j'ai de lui appartenir par le mariage que vous avez contracté avec Eléonore de Roye ma niéce (*b*) ? Et, ſi je lui ſuis ſuſpect aujourd'hui, à qui de la Cour voudra-t-il ſe fier ?

LE P. DE CONDÉ.

Mais, la Mare, ne vous a-t-il rien dit pour moi ?

(*a*) Ce fut pour punir ce Prince d'avoir réfuſé de changer ſes Etats de Béarn avec d'autres ſitués dans le milieu de la France, que le Roi lui ôta les Gouvernemens de Guyenne, de Languedoc & de Toulouſe, qui furent donnés au Connétable.

(*b*) La ſœur utérine du Connétable avoit épouſé le Comte de Rouci. (*Le P. Simplicien.*)

LA MARE.

Rien.

LE P. DE CONDÉ.

Où l'avez-vous laissé ?

LA MARE.

A Vendosme, d'où il s'avance ici à petites ournées.

LE P. DE CONDÉ.

Cela suffit.

SCENE IV.

LE PRINCE DE CONDÉ.
LE CONNÉTABLE DE MONTMORENCI.

LE P. DE CONDÉ.

VOUS voyez comme l'on peut compter sur le Roi de Navarre.

LE CONNÉTABLE.

J'avois cru devoir lui rendre cette marque de respect & d'attachement; & je me flattois que dans les circonstances présentes, où tout se range du côté des Guises, il auroit été sensible aux avances du Connétable de Montmorenci. Vieilli

dans la Cour, & dans les Armées, je n'ai jamais recherché perſonne : ſon nom, votre réputation, Seigneur, voilà les reſſources que j'imaginois contre les uſurpateurs de l'autorité; & je n'ai pas craint de faire des avances aux ſeuls hommes capables de ſauver le Royaume. Mais, Seigneur, ſi votre frere refuſe de vous ſeconder, abandonnerez-vous pour cela le ſoin de la patrie? Et verrez-vous tranquillement des Étrangers s'enrichir des tréſors de l'État, tandis que vous, du ſang de nos Rois, n'avez ni penſion, ni gouvernement, ni patrimoine.

LE P. DE CONDÉ.

Je ne m'explique pas : mais il eſt encore, & plus que jamais, des ames généreuſes qui ne ſont pas faites pour plier ſous un joug tyrannique. En vain le Duc de Guiſe & ſon frere le Cardinal font ſonner bien haut leur zéle pour la religion, & cherchent à perdre dans l'eſprit du Roi, ſous de vains prétextes, tous ceux à qui ils imputent l'amour des nouveautés, & qu'ils traitent de ſectaires & de rébelles, parce qu'ils ne ſont ni les eſclaves de Rome, ni les leurs (a). Dandelot & l'Amiral de Coligni ſon frere, qui

(a) C'eſt un Prince Proteſtant qui parle.

nous ſont alliés à vous & à moi, le brave Jarnac, le Vidame de Chartres, & tant d'autres ſujets fidéles, ſe plairont à voir à leur tête le défenſeur de l'autorité Royale. Pour vous, Connétable, à qui je me découvre ſans peine, parce que vous avez autant & plus de raiſon que moi de vous défier de Médicis, voyez quel parti vous voulez prendre. Le Maréchal de Saint André qui vient de vous quitter, m'eſt ſuſpect; c'eſt un avanturier ſans foi & ſans principes, & qui ſera toujours prêt à ſe vendre par l'état de ſa fortune, que ſon luxe & ſes débauches ont détruite; ainſi il n'y a rien à en attendre, & peut-être recherche-t-il déjà les Guiſes.

De Thou, Mezerai, Daniel, Le Gend. &c.

LE CONNÉTABLE.

Ne vous y trompez pas; (*a*) c'eſt un homme d'un grand poids, que le Maréchal de Saint André, par ſon éclat à la Guerre; & je ne puis m'empêcher de reconnoître, que, ſi je l'avois cru, je n'euſſe pas été battu à Saint Quentin. Votre parti n'eſt pas aſſez fort pour négliger un pareil appui: il m'a recherché, & j'ai voulu le bien traiter pour vous l'acquérir, ou du moins

(*a*) M. de Thou dit qu'il avoit le courage grand & l'eſprit de même, aimoit extraordinairement le bien & les plaiſirs, ayant vécu ſous le Roi Henri II. dans le luxe & la magnificence, aux dépens de l'Etat & des particuliers.

pour l'enlever aux Guises. D'ailleurs, je ne sais point dissimuler mes sentimens ; & s'il redisoit mes discours, il ne feroit que m'épargner la peine de les apprendre à d'autres : mais je le connois comme vous, on ne le perd ni on ne le gagne, & il n'est jamais décidé que par le présent ; c'est pour cela que l'on ne court pas de risque à l'écouter : & fut-il aux Guises, ce ne seroit pas une raison pour qu'il ne revînt pas à nous. Telles sont les circonstances présentes, & tels sont les hommes d'aujourd'hui, on ne les voit pas mourir dans le parti où ils ont vécu (*a*).

Mais, Seigneur, avant de prendre un parti, ne faudroit-il pas que la Reine entendît parler de vous ? Vous avez auprès d'elle la Duchesse de Montpensier : cette Princesse joint (*b*) un esprit profond à un courage élevé ; elle aime à plaire sans être frivole, comme la plûpart des femmes : & le Prince de Condé, galant comme il l'est, pourroit-il mieux employer les graces qu'il a reçues de la nature, qu'à se procurer au moins pour

(*a*) En effet, le Maréchal de Saint André fut lié depuis avec ce même Connétable, & avec le Duc de Guise, & cela s'appella le Triumvirat, auquel se joignit le Roi de Navarre.

(*b*) Elle étoit fille de Jean de Longwik, Seigneur de Givri ; & il ne la faut pas confondre avec Catherine de Lorraine, femme en secondes nôces du même Duc de Montpensier, & l'ennemie déclarée de Henri III. M. de Thou en fait un grand éloge.

amie

amie la personne du monde qui a le plus de crédit sur Médicis ? La Maréchale de Saint André en aura quelque inquiétude (*b*), voilà un grand malheur !

LE P. DE CONDÉ.

Sans doute, Madame de Montpensier n'est pas à négliger ; & femme d'un Prince du Sang, il est de sa gloire de s'intéresser à nous.

LE CONNÉTABLE.

Aussi je ne doute pas qu'elle ne le fasse.

LE P. DE CONDÉ.

Verrez-vous la Reine ?

(*b*) Marguerite de Lustrac, femme du Maréchal de Saint André (Jacques d'Albon), » étoit une femme folle d'ambition & de va-
» nité, & de plus huguenotte, laquelle croyant devenir Princesse
» donna, après la mort de son mari, la Terre de Valeri au Prince
» de Condé, qui se mocqua d'elle. (*Le Laboureur sur Castelnau.*)
» Qui voyoit de ce temps-là, dit Brantosme, Valeri meublé, n'en
» pouvoit assez estimer les richesses.... Elle les donna au Prince
» de Condé, avec ladite maison de Valeri, tout en pur don, pen-
» sant l'épouser.... Ne voulant accomplir le mariage entre sa fille
» & M. de Guise.... espérant épouser, elle M. le Prince, & sa
» fille le Marquis de Conti, depuis Henri I. Prince de Condé. Tant
» y a que ce fut là une libéralité qu'une grande Empériere ou Reine
» n'en eût voulu user.

Il n'est pas vrai, comme on l'a dit, que le don de la Terre de Valeri au Prince de Condé, ait été fait sous la bizarre condition que cette Terre deviendroit la sépulture de la Maison de Condé. La preuve s'en tire, 1o. des termes de Brantosme, qui dit que cette Terre fut donnée *tout en pur don*, par conséquent sans condition. 2o. De ce que ce Prince n'y fut point enterré, & que l'usage de porter les Condés à Valeri, n'a commencé qu'à son fils Henri. Ainsi on doit regarder comme un conte le mot que l'on a fait dire à cette Maréchale : *Si je ne puis l'avoir vivant, je l'aurai mort.*

LE CONNÉTABLE.

J'y vais dans le moment, & j'attendrai pour me déterminer, que j'aye pénétré, s'il eſt poſſible, quels ſont ſes projets.

SCENE V.

La Scène eſt au Louvre, dans l'appartement de la Reine.

LA REINE, LE CONNÉTABLE.

LA REINE.

CONNÉTABLE, je ſuis très-aiſe de vous voir, & j'oublie aujourd'hui tous les ſujets que vous m'avez donnés de me plaindre de vous.

LE CONNÉTABLE.

Moi, Madame ?

LA REINE.

N'en parlons plus; vous ſavez avec quelle témérité vous avez oſé attaquer ma conduite auprès du Roi mon époux.

LE CONNÉTABLE.

Avez-vous pû ajouter foi....

LA REINE.

Sans doute votre intérêt vous faisoit parler alors, pour rendre plus chere au Roi la fille qu'il avoit eue de Philippe Duc, & que votre fils avoit épousée. Cet excès d'audace, qui retombe sur mes enfans, mériteroit la mort; mais le souvenir du Roi, qui vous aimoit, & que vous avez bien servi, l'emporte sur tous mes ressentimens.

De Thou, Mezerai. La Planche, De Thou.

LE CONNÉTABLE.

Une semblable indulgence est un affront sanglant pour un homme tel que moi.

LA REINE.

Les tems sont un peu changés, mais la vertu ne change point; & je m'assure que le Roi mon fils peut compter sur votre fidélité.

LE CONNÉTABLE.

Qu'il me soit permis d'agir, Madame, & de lui marquer mon zéle, & il me verra le même dans les conseils & dans les armées.

LA REINE.

Vous y seriez utile, sans doute, & les fautes que vous fites lors du passage de Charles-Quint à Paris, & à la Journée de Saint Quentin, vous auront été d'une grande instruction.

LE CONNÉTABLE.

Madame, je ne me reproche point d'avoir cru (*a*) l'ennemi de mon maître aussi généreux que lui. Pour la Bataille de Saint Quentin, Votre Majesté peut-elle la rappeller ? Est-ce ma faute, si M. de Guise, appuyé de la Duchesse de Valentinois, fait rompre, par une infidélité manifeste, la tréve avec l'Espagne, afin d'avoir le commandement de l'armée d'Italie, où il comptoit de faire valoir de prétendus droits de sa maison sur le Royaume de Naples ? Les Espagnols irrités de ce manque de parole, entrent subitement en France, & on n'imputera qu'à moi le hazard d'une guerre, dont l'ambition seule de Messieurs de Guise a été la cause, & où je ne rougis point d'avouer que mon zéle m'emporta trop loin ?

De Thou, Mezerai, Varillas, Chalons, Daniel, Le Gendre.

LA REINE.

Ces souvenirs que je rappelle, sont une vengeance bien douce de la légéreté de vos discours.

(*a*) L'Empereur avoit demandé passage par la France pour aller punir la révolte des Gantois, & avoit promis, dès qu'il seroit en Flandre, de donner au Roi l'investiture du Milanès pour celui de ses enfans qu'il voudroit. Le Cardinal de Tournon ne vouloit pas que l'on se contentât d'une simple promesse, & le Connétable au contraire fut d'avis de s'en tenir à la parole de ce Prince. Charles-Quint se mocqua de ses engagemens, & le Roi s'en prit au Connétable que l'on soupçonna de s'être laissé gagner par la Reine Eléonore sœur de l'Empereur.

Briſons-là. Vous venez d'entendre à l'audience que le Roi a donnée aux Députés du Parlement, quelles ſont ſes volontés ; il leur a déclaré qu'il avoit choiſi le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine ſon frere, pour gouverner ſon État ; que le premier auroit ſoin des affaires de la guerre, & l'autre de celles des finances, & qu'à l'avenir il falloit s'adreſſer à eux. *De Thou, Mezerai.*

LE CONNÉTABLE.

Oui, Madame, j'ai entendu ces paroles. Mais Votre Majeſté a-t-elle oublié que François I. avertit en mourant le Roi ſon fils & votre époux d'être en garde contre l'ambition des Guiſes, & de les éloigner de l'adminiſtration des affaires ; qu'il n'y a pas trois mois le feu Roi avoit réſolu de les renvoyer auſſi-tôt après que la cérémonie des mariages ſeroit faite ? Et me ſera-t-il permis de vous repréſenter, quelque reſpect que j'aie pour les volontés de mon maître, qu'il eſt bien jeune encore pour ſe choiſir lui-même ſes Miniſtres ? Je n'examine pas qui a pû lui inſpirer ce parti, s'il eſt utile pour l'Etat d'être gouverné par des Etrangers, ſi vous-même n'élevez pas contre vous une Puiſſance qu'il ne vous ſera pas aiſé de détruire. Je ne vous dirai pas que la jeune Reine rend ſes oncles bien indé- *De Thou, Mezerai.*

pendans, & qu'en vous conformant aux loix & aux usages de ce Royaume, qui, avec la Régence, vous donnent pour principaux conseillers les Princes du Sang, il eût semblé que Votre Majesté auroit agi plus conformément à ses intérêts. Les Princes du Sang, Madame, auront toujours besoin de vous auprès du Roi, & Messieurs de Guise travailleront à ne dépendre que d'eux-mêmes.

LA REINE.

Messieurs de Guise ont fait leur preuve de zéle & de capacité; quant à mes intérêts, doivent-ils entrer pour quelque chose dans les vûes générales de l'Etat ? Le Roi mon fils est majeur, c'est à lui à se choisir ses Ministres, & à moi d'obéir. Pour vous, vous devez être assuré, & je vous parle au nom du Roi, que vous aurez une place honorable dans son Conseil, lorsque votre santé vous permettra d'y assister.

LE CONNÉTABLE.

Une place honorable ! Eh, en peut-il être une pour moi à la suite de ceux que j'ai toujours commandés, & ne déshonorerois-je pas ma Charge en marchant après eux ? Non, Madame, je m'abstiendrai de venir au Conseil tant qu'il subsistera tel qu'il est; mais je serai toujours prêt à exécuter, avec au-

tant de zéle que de promptitude, les commandemens du Roi; & quoiqu'en puissent dire mes ennemis, il me retrouvera tel que m'ont vû son pere & son ayeul.

LA REINE.

Je ne reçois point vos refus, vous y penserez; mais je suis bien aise, pour la gloire de mon fils, de vous exposer quelles sont les premiéres opérations de son Régne, je vais vous en lire le précis.

On ôte les Sceaux à Bertrandi (*a*), ce digne favori de Madame de Valentinois, & l'on rappelle le Chancelier Olivier, dont les mœurs, les lumiéres, les talens, la douceur & la parfaite intégrité sont connus. *De Thou, Mezerai.*

LE CONNÉTABLE *à part.*

Dieu veuille qu'il ne reconnoisse pas tôt ou tard

(*a*) Bertrandi, que l'on avoit fait venir de Toulouse à la recommandation du Connétable, avoit été premier Président à la place de Lizet qui avoit déplû à Messieurs de Guise, & qui resta si pauvre, qu'il n'avoit pas acquis, disoit-il, autant de terre qu'il y en avoit sous la plante de ses pieds; l'Abbaye de Saint Victor lui fut donnée pour prix de sa démission. La fortune de Bertrandi n'en demeura pas là: cet homme n'avoit cependant d'autre mérite que d'être affable, poli, à l'égard de tout le monde sans distinction, & magnifique à l'excès. On ôta les Sceaux à François Olivier, qui refusa constamment de donner la démission de son Office de Chancelier, & on créa pour la premiere fois en faveur de Bertrandi un Office de Garde des Sceaux, qui jusques-là n'avoit été possédé que par commission.

Mezerai. qu'il a été rappellé à la servitude plutôt qu'à *la libre fonction du Chef de la Justice !*

LA REINE.

De Thou, Mezerai. Voici un Edit qui défend aux particuliers l'usage des armes à feu.

LE CONNÉTABLE *à part.*

Messieurs de Guise songent à leur sûreté.

LA REINE.

Le Roi, par un autre Édit, réunit à son Domaine ce qui en avoit été démembré.

LE CONNÉTABLE.

Mezerai. Cet Édit est bien sage, Madame, mais il faut que Votre Majesté ait attention que ce ne soit pas un prétexte de gratifier qui l'on voudra, & de se faire des créatures à vos dépens & aux dépens du Roi.

LA REINE.

De Thou. Sans doute. Enfin en voilà un dernier Le Roi voulant qu'il n'y ait dans toutes les Cours du Royaume, que des Juges d'une intégrité reconnue, & qui joignent à la probité la science des loix, ordonne qu'à l'avenir, lorsqu'il se trouvera une place vacante par mort, les Juges lui présen-

teront trois Sujets vertueux & éclairés, entre lesquels Sa Majesté en choisira un.

LE CONNÉTABLE.

O illustre Chancelier, digne d'un meilleur tems! Cette loi, Madame, pourvû qu'elle soit exécutée, doit seule immortaliser le Régne du Roi, si la Justice est la premiére vertu des Souverains.

LA REINE.

De plus le Cardinal de Tournon est rappellé *Mezerai.* dans le Conseil; c'est un homme d'une rare prudence, & consommé dans les affaires; vous savez qu'il avoit la principale autorité sous le Roi mon *De Thou,* beau-pere, mais j'oublie que vous ne l'aimez *Mezerai.* pas.

LE CONNÉTABLE.

Je n'en rends pas moins justice à ce qu'il vaut; & peut-être les sentimens qu'on m'impute ne lui ont-ils pas nui auprès de Messieurs de Guise?

LA REINE.

Je finirai par la sage résolution que le Roi a *Mezerai.* prise de ne plus accumuler les Emplois; c'est rendre inutiles les bons sujets, & s'ôter les moyens de les récompenser, que de mettre tant de digni-

tés ſur la tête d'un ſeul. Vous ſavez mieux que perſonne, que le feu Roi a rendu un Édit à ce ſujet, puiſque vous le fîtes valoir alors contre le Maréchal d'Annebaut, qui n'eſt pas de vos amis, & que vous forçates de renoncer au Bâton de Maréchal de France. Coligni s'eſt déja exécuté, & il a opté pour le Gouvernement de l'Iſle de France, en remettant celui de Picardie.

LE CONNÉTABLE.

J'entens, Madame; on en veut à mes Emplois: mais quel eſt le plus envié? Veut-on que je ceſſe d'être Connétable?

LA REINE.

A Dieu ne plaiſe!

LE CONNÉTABLE.

De Thou, Mezerai.

C'eſt-à-dire que je dois remettre ma Charge de Grand-Maître de la Maiſon du Roi.

LA REINE.

Je vous le conſeille.

LE CONNÉTABLE.

Mais mon fils, Madame, à qui le feu Roi en a accordé la ſurvivance, comme une principale par-

tie de la dot de sa fille naturelle qu'il lui a fait épouser ?

LA REINE.

On y a pourvû; & le Roi, par une distinction singuliére, veut bien le faire Maréchal de France surnuméraire (*a*). *De Thou; Mezerai.*

LE CONNÉTABLE.

Et ma Charge de Grand-Maître, oserois-je demander à Votre Majesté à qui on la donne ?..... Au Duc de Guise, sans doute ?

LA REINE.

Oui; il en a déja fait les fonctions durant votre prison, & les fait tous les jours en votre absence. *Mezerai.*

LE CONNÉTABLE.

Il suffit, Madame; il ne reste que le mérite de l'obéissance la plus prompte, à qui est privé des occasions de servir son Roi.

LA REINE.

Non, Monsieur le Connétable, ne croyez pas

(*a*) Le nombre des Maréchaux de France étoit fixe alors; mais le Connétable qu'on ne laissoit pas de ménager, fit si bien, que, sans se fier à une expectative de Cour, son fils fut pourvû de l'état de Maréchal de France, établi extraordinairement, avec suppression du premier état de Maréchal qui vacqueroit.

que le Roi renonce à vos services ; des hommes tels que vous sont trop rares pour que l'on s'en prive. (*a*). [*Il sort.*]

(*a*) Le Connétable, Anne de Montmorenci, servit sous cinq Rois, & eut grande part au gouvernement de l'Etat sous François I. & sous Henri II. Sa sage conduite lorsque Charles-Quint descendit en Provence, fut le plus bel endroit de sa vie ; il fut blessé en 1567. le 10. Novembre à la Bataille de Saint Denis, & mourut le troisiéme jour, c'est-à-dire, le 12. de ce mois, de ses blessures : il étoit âgé, non pas de 80. ans, comme le disent la plûpart des Historiens, mais seulement de 74. ainsi qu'il est expressément marqué dans son épitaphe gravée sur une plaque de cuivre, qui fut d'abord attachée à son tombeau dans l'Eglise de Montmorenci, & qui a depuis été transportée dans la Sacristie de cette même Eglise. La Bataille de Saint Denis qu'il donna, & dont les deux partis se disputérent l'honneur, étoit la huitiéme où ce Général s'étoit trouvé, & la troisiéme où il avoit commandé en personne : malgré son grand âge, & huit blessures qu'il reçut dans cette derniére, il eut encore la force de casser, du pommeau de son épée, trois dents à Robert Stuard qui lui avoit lâché un coup de pistolet dans les reins.

Il eut cinq fils & plusieurs filles de Magdeleine de Savoye, fille de René, Bastard de Savoye, & Dame-d'honneur de la Reine Elisabeth d'Autriche : les mâles furent François Maréchal Duc de Montmorenci ; Henri qui fut Pair, Maréchal de France & Connétable ; Charles qui fut fait Duc d'Anville & Amiral de France ; Montbron, & Thoré. On lui rendit, à sa mort, des honneurs qu'on ne rend qu'aux Souverains : on porta son effigie à ses funérailles, & il eût été enterré à Saint Denis, si par son testament il n'avoit pas ordonné sa sépulture dans l'Eglise de Montmorenci. C'étoit un grand homme de guerre, mais on lui reprochoit un peu de lenteur, qui l'empêchoit de donner aux Troupes une certaine vivacité nécessaire pour vaincre, & de poursuivre sa victoire après avoir vaincu. La Reine l'avoit toujours craint, & ne l'avoit jamais aimé.



SCENE VI.

LA REINE, LA DUCHESSE DE MONTPENSIER *entre par le cabinet de la Reine.*

LA D. DE MONTPENSIER.

L'HOMME qui sort ne me paroît pas content.

LA REINE.

Comment voudriez-vous qu'il le fût?

LA D. DE MONTPENSIER.

Le Prince de Condé, à qui sans doute il va porter son chagrin, ne le sera pas davantage.

LA REINE.

Et ils auront raison. Ma chere Montpensier, *Mezerai.* je suis bien à plaindre, & c'est un grand malheur de n'avoir à se décider qu'entre des inconvéniens à-peu-près égaux : le parti que l'on préfere devient à l'instant le pire, par la révolte qu'excite cette préférence dans l'esprit de ceux que l'on a négligés.

LA D. DE MONTPENSIER.

Oui, Madame, Votre Majesté est à plaindre, & d'autant plus qu'elle l'est par ce qui devroit rendre son Régne glorieux. Jamais tant de grands hommes n'environnérent le Trône, & ce qui en fait ordinairement la puissance, en sera peut-être aujourd'hui la destruction. La jalousie des talens, qui cause l'émulation sous un Régne affermi, n'est, sous un Prince foible, que la source des troubles & des dissensions, & ce concours de personnages illustres ne produit que des téméraires, qui, prétendant tous à l'autorité, commencent par la diviser, & finissent par l'anéantir.

Mezerai.

LA REINE.

Il étoit pourtant impossible de ne pas donner l'autorité à quelqu'un.

LA D. DE MONTPENSIER.

Pourquoi ne la pas garder pour vous?

LA REINE.

Et me l'auroit-on laissée?

LA D. DE MONTPENSIER.

Du moins à choses égales, & dans l'incertitude

du ſuccès, faut-il ſe déterminer pour le parti qui ſemble le plus juſte ?

LA REINE.

C'eſt-à-dire qu'il falloit m'expoſer à me voir diſputer l'autorité par ceux qui avoient le plus de droit de la partager ; n'étoit-il pas plus raiſonnable de n'y aſſocier que des hommes, qui, n'y ayant aucun droit, me ménageroient davantage ? D'ailleurs, voyez quels ſont aujourd'hui les Princes du Sang. Le Roi de Navarre, homme foible, conduit par Deſcars (*a*) & l'Evêque de Mande, qui me rendent compte de tout ; votre mari (*b*) dont j'ai fait la fortune ; le Prince de la Roche-ſur-Yon, dont la femme eſt ma Dame-d'honneur : vous voyez qu'il n'y a parmi eux que le Prince de Condé, qu'après tout je pourrai réduire ; au lieu que de l'autre côté il y a le Duc de Guiſe, le Cardinal de Lor-

(*a*) Deſcars étoit Chambellan du Roi de Navarre, & l'Evêque de Mande, bâtard du feu Chancelier Duprat, étoit Maître des Requêtes, & chef de ſon Conſeil.

(*b*) Jacqueline, fille de Jean de Longwic, Seigneur de Givri, Princeſſe de Montpenſier, ſe diſtingua par un courage & une prudence au-deſſus de ſon ſexe, & eut le crédit de faire rendre à ſon mari le Duc de Montpenſier, le Duché de Chatelleraut, le Comté de Forêt, le Dauphiné d'Auvergne, la Seigneurie de Beaujolois, la Baronnie de Dombes, & autres grandes Terres qui avoient été confiſquées ſur le Connétable de Bourbon, oncle maternel du Duc de Montpenſier : elle fut biſayeule de la femme de Gaſton. (*Varillas.*)

raine, leur niéce ma belle-fille, qui peut beaucoup ſur l'eſprit du jeune Roi ſon mari; le brave Duc de Nemours, le Duc de Nevers, & tout ce que vous connoiſſez.

LA D. DE MONTPENSIER.

Et comptez-vous pour rien les trois Chaſtillons alliés aux Condés, le Connétable de Montmorenci, l'amour des ſoldats, le Maréchal de Saint André?

LA REINE.

De Thou. Celui-ci eſt aux Guiſes; &, dans la crainte d'être accablé par ſes créanciers, il vient de ſe démettre entre leurs mains de la propriété de tous ſes biens, dont on lui laiſſe l'uſufruit en mariant ſa fille avec un fils du Duc de Guiſe. D'ailleurs, ſongez-vous ce que c'étoit que de *Varillas.* me livrer aux Princes du Sang? Vous auriez vû ſur le champ dans le Conſeil, comme vous le dites vous-même, le Cardinal de Chaſtillon, l'Amiral de Coligni, Dandelot, les trois Chefs de la Religion nouvelle, dont le Roi de Navarre eſt infecté.

LA D. DE MONTPENSIER.

Le Roi de Navarre! Je ne le crois pas.

LA

LA REINE.

Mais le Prince de Condé du moins; & quelle Religion!

LA D. DE MONTPENSIER.

Je conviens qu'elle détruit de fond en comble la véritable.

LA REINE.

Ce n'eſt pas là de quoi il s'agit; mais c'eſt une Religion dont le génie populaire tend à renverſer tous les fondemens de l'autorité. Cet eſprit particulier, qui en fait le principe, s'étend ſur tout: quand on s'eſt établi l'arbitre de ſa croyance, on n'eſt pas loin de s'ériger en juges de ceux qui gouvernent. Une Religion anarchique enfante des ſujets indociles; l'héréſie, ſurtout, dans un grand état, ne produit que des Républicains, car les petits Princes s'en peuvent ſauver; ajoutez à cela, que je mettois contre moi tout le Clergé.

LA D. DE MONTPENSIER.

Madame, ne vous y trompez pas; vous auriez eu peut-être, & ſans doute, le Clergé contre vous, mais ç'auroient été du moins des ennemis

déclarés ; au lieu que vous aurez aujourd'hui dans le Clergé des ennemis cachés, qui feront bien plus dangereux.

LA REINE.

Comment ?

LA D. DE MONTPENSIER.

De Thou. Le Clergé eft fûr de Meffieurs de Guife ; parce que leur intérêt eft de défendre la Religion Romaine, dès que les Princes du Sang cherchent à introduire le Calvinifme ; par conféquent le Clergé eft à eux : ils ne font pas fi fûrs de vous qui pouvez changer de parti ; de forte que Meffieurs de Guife feront toujours les maîtres de vous rendre fufpecte à ce Corps redoutable, qui deviendra d'autant plus fort contre vous, que vous voudrez avoir l'air de le ménager.

LA REINE.

Hé bien, Ducheffe, nous verrons. Si Meffieurs de Guife me caufent trop d'embarras, il faudra fe rejetter du côté du Prince de Condé ; &, au pis aller, en balançant les uns par les autres, & en leur donnant de la jaloufie tour-à-tour, je les affoiblirai mutuellement, & mon autorité s'accroîtra de leur divifion. Qu'ils fe gardent

tous d'irriter Médicis, il leur en coûteroit cher pour me connoître. A armes égales, je ne ferai que politique; mais si l'on osoit me résister en face, Duchesse, l'Italie qui m'apprit l'art de feindre, m'apprit aussi celui de me venger.

LA D. DE MONTPENSIER.

Ah! Madame, vous préserve le Ciel de pareilles extrémités!

LA REINE.

Je ne chercherai point la vengeance, mais je ne l'appellerai jamais en vain.

LA D. DE MONTPENSIER.

Mais, Madame, la santé du Roi, nous n'en parlons point; n'est-ce pas une grande matiere à réflexions dans tant de perplexités?

LA REINE.

C'est un frein de plus pour les Guises, dont la grande force vient aujourd'hui de ce qu'ils ont leur niéce pour femme du Roi, & qui en prévoyant comme nous un événement funeste, doivent me ménager pour un avenir, où ils retomberoient dans la foule des courtisans ordi-

naires, & redeviendroient de ſimples particuliers..... Avez-vous vû Gauric ?

LA D. DE MONTPENSIER.

Oui, Madame, je l'ai fait conduire à Vincennes, & on l'a introduit ſecretement chez le Prince Charles (*a*), chez le Prince Henri, & chez leur frere le jeune Duc d'Alençon.

LA REINE.

Il a auſſi vû mes filles ?

LA D. DE MONTPENSIER.

Je l'y ai mené moi-même, & je l'y ai laiſſé ſeul.

LA REINE.

Vous riez de ma crédulité.

LA D. DE MONTPENSIER.

Non, je ne ris point; je conviens qu'il y a des choſes ſurprenantes dans cet homme, on ne ſauroit nier les faits; mais en même tems Votre Majeſté ſent mieux que moi tout ce qu'il y a à dire à ce ſujet.

LA REINE.

La mort du feu Roi..... n'eſt-ce pas une prédiction bien extraordinaire?

(*a*) Ce fut depuis Charles IX.

LA D. DE MONTPENSIER.

J'en conviens.

LA REINE.

Hélas ! Cher & malheureux Prince, vous méprisâtes mes craintes, & vous négligeâtes mes pronostics.

LA D. DE MONTPENSIER.

Et qu'auroit-il pû faire en y ajoutant foi ?

LA REINE.

Vous savez que nous partons pour Saint-Germain, allez vous préparer ; j'y suivrai le Roi, que je crois de mon devoir de ne pas abandonner absolument à Messieurs de Guise. Il m'est *Varillas.* revenu que l'on critiquoit ce voyage, & que l'on me blâmoit de sortir, contre l'usage, de mon appartement, avant les quarante jours ; mais dès que l'on a cru que le Roi devoit quitter Paris, il falloit bien que je le suivisse.

Fin du premier Acte.

ACTE II.

SCENE PREMIERE.

Le Théatre représente le Château de Saint Germain.

LE DUC DE GUISE, LE CARDINAL DE LORRAINE.

LE DUC DE GUISE.

J'ESPERE qu'il se le tiendra pour dit, que nous en voilà défaits, & que le dégoût qu'il vient d'essuyer le renverra dans le fond du Béarn, d'où son frere avoit eu assez de peine à le tirer.

LE CARDINAL. (a).

Comment cela s'est il passé ?

(a) *Lotharingus Card. homo inquieto ac rerum novarum cupido ingenio, & si ferociam bellicam demas, Carafæ ipsi non absimilis ...... Ultra modum insolens ac vehemens erat, Caroli Card. animus .....* (d'un caractere impétueux & violent.) *Vir multis & raris animi simul ac corporis dotibus præditus, sed levitate insita, & omnem modum supergressa ambitione non-solum Galliæ, sed suis fatalis; ad hæc summe tota vita inæqualis, & in prosperis insolens, in adversis infractus....* (insolent dans la prospérité, abattu dans la disgrace.) *Verùm ingenium otii impatiens, & rerum novarum appetens, in perpetua inconstantia tanquam in salo fluctuabat, & dum præsentia fastidit, præfuturorum ac incer-*

LE DUC DE GUISE.

Ayant appris l'arrivée du Roi de Navarre, j'ai eu attention de mener le Roi à la chasse d'un autre côté, afin qu'il ne le rencontrât pas: comme j'accompagnois le Roi, j'avois une raison de ne pas m'éloigner. Le Roi de Navarre est arrivé sans que j'aie été au-devant de lui, comme c'est l'usage, & sans même lui avoir fait marquer de logement suivant sa dignité. *De Thou, Mezerai.*

LE CARDINAL.

Cela est fort bien.

LE DUC DE GUISE.

Le Maréchal de Saint André a voulu me faire entendre que je devois lui céder le logement que j'occupe, qui est le plus considérable de la

torum desiderio nunquam quiescebat. . . . . Protestantium partibus apud nos semper infestus, Sacri Ordinis veluti Patrocinium suscepit, cui postremo gravis . . . . Utrique parti æque invisus, in summo omnium odio è vita migravit. (Egalement odieux aux deux partis, il emporta avec lui la haine des uns & des autres.) *Thuanus, Libr.* XVI. XXIII. LIX. *Ann.* 1555. 1559. 1574.

(Par les témoignages même de ses gens) pour n'être jamais trompé, il falloit croire toujours tout le contraire de ce qu'il disoit. (*Journ. de Henri III. année* 1574.)

M. le Cardinal son frere (Duc de Guise) tout Ecclésiastique qu'étoit, n'avoit pas l'ame si pure, mais fort brouillée. . . . . De nature il étoit fort timide & poltron. (*Brantosme, Capitaines François, tome III.*) (VI.)

Cour & qui appartient à ma charge, j'ai déclaré publiquement que je perdrois plutôt la vie que de souffrir qu'il me fût ôté.

LE CARDINAL.

Vous êtes dans la régle. Et où loge-t-il ?

LE DUC DE GUISE.

Mezeral. Il a été un moment sur le point de s'en retourner, mais le Maréchal de Saint André lui à cédé son logement.

LE CARDINAL.

Et la Reine, que dit-elle à tout cela ?

LE DUC DE GUISE.

Catherine a paru un peu étonnée de la hauteur avec laquelle j'ai soutenu mes droits, mais elle en a trop fait pour changer si-tôt de sentimens : cependant, comme toute notre faveur auprès d'elle n'a d'autre fondement que l'opinion où elle a été, que nous serions moins en état de lui disputer la principale autorité, que n'auroient pû faire les Princes du Sang, il ne faut pas douter que sa méfiance augmentant avec notre crédit, elle ne cherche à reprendre succes-

ſivement tout le pouvoir dont elle nous a aidés à nous emparer.

LE CARDINAL.

Cela lui ſera difficile.

LE DUC DE GUISE.

Oui, peut-être bien, auprès du Roi, la jeune Reine notre niéce n'agit que par nos impreſſions, & il n'a de volonté que la ſienne. Mais, mon frere, ce ne ſera pas auprès du Roi que Médicis cherchera à nous attaquer.

LE CARDINAL.

Comment?

LE DUC DE GUISE.

Non; ſans doute: le Roi ſimple ſpectateur dans ſa Cour, n'y ſera que le témoin des ſcènes qui s'y joueront; Médicis jalouſe relevera un parti qu'elle a commencé d'abattre. Et qui ſait l'uſage qu'elle veut faire des Princes du Sang & de la Religion?

LE CARDINAL.

Cela pourroit être.

LE DUC DE GUISE.

Il faut la prévenir, & pour assurer notre autorité, mettre le peuple dans notre parti.

LE CARDINAL.

Et quelle voie imaginez-vous pour cela?

LE DUC DE GUISE.

De chercher à le gagner, de rendre notre gouvernement agréable, de lui faire oublier à force de bons traitemens, que nous n'étions pas faits pour lui commander.

LE CARDINAL.

Voilà des moyens bien frivoles.

LE DUC DE GUISE.

Quoi donc? Y a-t-il des moyens plus sûrs d'affermir son pouvoir, que de rendre ce pouvoir utile & agréable? Le Trésor Royal dont nous sommes les maîtres, nous donne cet avantage; voudriez-vous le négliger? Faisons nous aimer, mon frere, & nous serons inébranlables.

LE CARDINAL.

Nous faire aimer! Vous connoissez bien le peu-

ple ? Et eſt-ce là le diſcours d'un homme d'État ?

LE DUC DE GUISE.

Il eſt aiſé d'entreprendre lorſqu'on laiſſe au courage des autres la difficulté de l'exécution, mais on ne s'avance qu'avec précaution lorſqu'on n'a jamais ſû reculer. Expliquez-vous, vous avez apparemment de meilleurs moyens.

LE CARDINAL.

Oui, ſans doute.

LE DUC DE GUISE.

Mais pourvû que l'on ſoit le maître, cela ne ſuffit-il pas ?

LE CARDINAL.

Non; dans les circonſtances où nous ſommes, il faut faire ſentir le joug. Le peuple ſe croit indépendant quand ſon obéiſſance eſt volontaire; il faut qu'il reconnoiſſe les fers auxquels il eſt attaché, qu'il avoue qu'il n'eſt pas libre, & qu'il ſente qu'il ne peut le devenir; ſans cela il eſt ſuſceptible des impreſſions des mal-intentionnés, il ſe laiſſe aborder par la ſéduction, il ne lui paroît pas impoſſible de changer de domination : en un

mot, moins ſon obéiſſance lui coûte, moins il ſait qu'il a un maître, & par conſéquent plus il eſt prêt d'en prendre un nouveau.

LE DUC DE GUISE.

Mon frere, voilà d'étranges maximes, on ne les pardonneroit pas à un tyran, & cependant un tyran auroit pour lui le prétexte de la ſoumiſſion qui lui eſt dûe, & ſes ſujets malheureux n'auroient d'autre droit que la plainte & les repréſentations. Mais nous, qui ſommes-nous? Des Étrangers que la fortune a placés à côté du Trône, & qu'elle en peut faire tomber: Des Étrangers que l'on peut attaquer ſans crime, parce que notre autorité n'eſt fondée ſur aucun droit divin ni humain: des Étrangers qui, entre nous, *Bayle.* avons uſurpé un pouvoir qui ne nous appartenoit pas, & avons ôté le commandement aux Princes du Sang à qui il appartenoit.

LE CARDINAL.

Et c'eſt préciſément à cauſe de cela que nous devons rien ménager. Que ceux que leur naiſſance autoriſe à gouverner cherchent à plaire, cela leur eſt bien aiſé, ils ne courent aucun riſque; ils ont pour les défendre contre les ſéditeux

dans l'esprit des peuples, des droits reconnus par la Nation : mais nous, en qui tout est usurpation, nous ne devons pas entreprendre à demi, la terreur nous tient lieu de droit, & nous serons bien-tôt méprisés si nous ne sommes pas craints.

LE DUC DE GUISE.

Jusqu'ici le Prince de Condé ne paroît que mécontent, & je ne vois pas encore qu'il cherche à rien entreprendre.

LE CARDINAL.

Mon frere, c'est là précisément ce qui m'inquiéte. Le Prince de Condé tranquille est un homme dangereux; sa prudence lui acquiert des partisans, & son peu de crédit fait qu'on le plaint; nous ne saurions le perdre tant qu'il ne donnera point de prise sur lui : je veux de lui quelque révolte bien marquée, quelque action d'éclat qui puisse le rendre criminel auprès du Roi, & qui nous autorise à le traiter avec tant de rigueur, que le peuple soit détrompé du crédit qu'il suppose à un Prince du Sang.

LE DUC DE GUISE.

Cette révolte n'arrivera que trop tôt, & il est

bien à craindre que l'abandon où le Roi le laisse ne le livre aux Protestans. Quel homme ce seroit, s'il avoit un parti! & que ce parti seroit puissant avec un pareil Chef!

LE CARDINAL.

J'en conviens, & nous devons nous y attendre. La fermentation que la nouvelle Religion a excitée dans les esprits ne sauroit tarder à produire des effets redoutables: mais, mon frere, comme nous ne sommes pas les maîtres des circonstances, il faut les faire servir à notre grandeur; il faut que l'attachement des peuples pour l'ancien culte, auquel notre intérêt nous lie inviolablement, nous tienne lieu auprès d'eux de ce qui manque réellement à notre pouvoir, & que l'amour des nouveautés dégrade les Princes du Sang, & les dépouille de ce respect qui est devenu un préjugé insurmontable dans la Nation.

LE DUC DE GUISE.

Voici l'heure du Conseil, entrons: le Roi ne pourra y assister, il s'est senti plus mal (a); & ce matin, dans son lit, je lui ai trouvé sur le visage des espéces de pustules qui m'inquié-

(a) Il avoit la fiévre-quarte depuis trois mois.

tent : Paré (*a*) n'est pas plus tranquille que moi.

SCENE II.

Le Conseil du Roi composé de LA REINE, *du* ROI DE NAVARRE, *du* PRINCE DE CONDÉ, DU DUC DE GUISE, *du* CARDINAL DE LORRAINE, *du* CHANCELIER OLIVIER; *le fauteuil du Roi est vuide dans le milieu.*

LA REINE.

NOUS avons aujourd'hui de grands objets à examiner, commençons par le plus important qui est celui de la Religion. Cardinal de Lorraine, cette matiere vous regarde.

LE CARDINAL *se levant.*

Madame, la plus grande marque de respect que nous puissions donner à la mémoire du feu Roi, c'est de suivre ses vûes, & de le faire revivre, autant qu'il est en nous, par notre fidélité à observer scrupuleusement les sages résolutions qu'il avoit prises (*b*).

(*a*) Ambroise Paré, premier Chirurgien du Roi.

(*b*) La renaissance des Lettres au seizieme siécle en éclairant les

Nous avons deux Religions en France, c'est-à-dire que la France court un des plus grands dangers où elle ait été jamais exposée. Il ne faut pas s'y tromper, les hérétiques d'aujourd'hui sont plutôt un parti dans l'État qu'une secte dans l'Église. Charles-Quint, le plus puissant Prince de l'Europe, a pensé être accablé par le Luthéranisme : mauvais politique en ce point, il crut pouvoir se servir de ce parti pour diviser l'Allemagne, & pour s'en rendre le maître après l'avoir affoiblie en la divisant : l'événement a été bien contraire à ses espérances, & le Luthéranisme a ébranlé la Couronne impériale sur sa

esprits, fit naître aussi les erreurs. Luther trouva les choses préparées par les déclamations d'Erasme contre la superstition des peuples, & contre l'ignorance & la licence des Moines. Erasme, disoit-on alors, *a pondu l'œuf, & Luther l'a fait éclorre*. Cela étoit vrai, & doit bien apprendre aux hommes qu'il y a des circonstances où la vérité ne doit parler qu'avec de grandes précautions. Les malheurs infinis qu'apporta le Luthéranisme dans l'Allemagne, ne sont que trop connus ; mais si l'audace de ce novateur a de quoi surprendre, on ne doit pas être étonné des progrès de sa secte : ils étoient fondés sur les avantages temporels que Luther procuroit à tous ceux qui voulurent bien le suivre, en les mettant en possession de tous les biens de l'Eglise ; semblable en cela aux Princes qui, pour peupler une nouvelle Ville, accordent de grands priviléges à ceux qui viendront l'habiter. Aussi Luther bien assuré de son nouvel évangile, n'eut-il point recours, comme plusieurs hérétiques, au masque de l'hypocrisie ni à la séduction : violent dans ses écrits, fougueux dans sa conduite, sans mesure & sans frein, il répandoit à pleines mains les erreurs & les bienfaits. Ce fut un gentilhomme Picard du Diocèse d'Amiens, nommé Louis de Berquin, qui distribua des premiers dans la France, les livres de Luther. Berquin fut brûlé vif malgré les grandes protections qu'il avoit.

tête ;

tête ; le Calvinisme en fera autant en France. Il ne faut dans un État Monarchique, qu'une Religion ainsi qu'un Roi : (VII.) tout ce qui produit des partis donne le signal de la rébellion ; le prétexte de la vérité est un motif surnaturel dont il est trop aisé d'abuser les peuples, & la Religion mal-entendue est l'étendard fatal où viennent se rallier tous les séditieux. Henri votre auguste Époux en avoit senti tout le danger ; Votre Majesté fait tout ce qu'il avoit fait pour le prévenir. On n'a point oublié cette fameuse Mercuriale du Parlement où il assista (*a*) ; tout ce qui m'écoute y étoit présent, & en fait le résultat (*b*). Le plus grand nombre reconnut le risque où la Religion étoit exposée ; & quoique différens dans les moyens, tous furent d'avis qu'il falloit arrêter les progrès de l'hérésie. Une poignée de mutins, & sur-tout Dubourg, ne put contraindre son

(*a*) Les Mercuriales étoient un établissement très-sage, que le Roi Charles VIII. & Louis XII. après lui, avoient fait pour la censure des mœurs des Magistrats, où chacun d'eux étoit dénoncé pour se justifier sur les fautes qu'on lui imputoit ; une de ces Mercuriales devoit être employée à examiner les affaires de la Religion, & le Roi Henri y vint pour entendre par lui-même discuter cette importante matiére.

(*b*) Le Premier Président le Maistre, Christophe du Harlai, Pierre Seguier, Christophe de Thou, Antoine Fumée, René Baillet, le Président Minard, Claude Viole, Louis Faur, Paul de Foix, André Fumée, Eustache de la Porte, Arnaud Duferrier, &c.

goût pour les nouveautés : le Roi s'en fit justice; quelques-uns furent emprisonnés, & Dubourg plus hardi qu'aucun, ayant déclaré hautement que ses sentimens étoient les mêmes que ceux de Luther & de Zuingle, l'Évêque de Paris le déclara hérétique ; & après l'avoir dégradé le livra au bras séculier.

Voilà où nous en sommes ; la mort funeste du Roi a arrêté le cours de la justice, il faut qu'elle continue d'agir ; & pour imposer au peuple par un appareil conforme à l'énormité du crime, il faut livrer au feu ces audacieux disciples de Calvin. Je suis donc d'avis de créer dans chaque Parlement une Chambre qui ne connoisse que du crime de l'hérésie, que l'on nommera *Chambre ardente*, pour annoncer sans équivoque les supplices dont ces Chambres punissent. Cette rigueur vous étonne ! Voyez Philippe II. ce Prince sage & religieux : de quel zéle ne donne-t-il par l'exemple ? A peine de retour des Pays-Bas en Espagne, ce retour vient d'y être marqué par les exécutions sanglantes & nécessaires qu'il fait des Protestans ; nul respect humain ne le retient ; il ne ménage personne quand il s'agit de la Religion, pas même Constance Ponce le Confesseur de son

Mezerai. *Mezerai.* *De Thou.* *Mezerai.*

pere Charles-Quint, qui avoit ſuivi ce Prince dans ſa ſolitude, & qui l'avoit aſſiſté à la mort. Nous venons d'apprendre que cet homme ſuſpect d'héréſie, ayant été jetté dans les priſons de l'Inquiſition où il eſt mort, le Roi d'Eſpagne a voulu que ſon effigie parût dans la cérémonie deſtinée pour l'exécution des autres criminels.

[*Le Cardinal de Lorraine ſe raſſied, & la Reine fait ſigne au Roi de Navarre d'opiner.*]

LE ROI DE NAVARRE.

Sans entrer dans la queſtion de ſavoir ſi l'on doit punir de mort ceux qui différent de ſentimens ſur la Religion dominante, je me réduirai à dire qu'au moins faut-il que l'Égliſe, en les condamnant, autoriſe le bras ſéculier à les punir. Où ſont aujourd'hui les hérétiques que vous condamnez ? Quelle loi de l'Égliſe s'eſt fait entendre contr'eux ? & de quel droit le Conſeil du Roi juge-t-il les conſciences ? Attendons qu'un Concile légitime ait prononcé, alors nous verrons le parti qu'il faudra prendre (*a*).

(*a*) Le Concile de Trente ne finit qu'en 1563, il avoit commencé dès 1545. mais les guerres l'avoient interrompu, & il ne fut pas aſſemblé ſous François II. (VIII.)

LE P. DE CONDÉ.

Je n'ajoute qu'un mot (*a*). Peut-être que ceux qui se font tant d'honneur de leur zéle, rençontreront, quand il en sera tems, des hommes aussi orthodoxes qu'eux sans doute, mais dont l'amour pour la Religion n'aura point de motifs étrangers ni personnels. J'honore Rome & son Pontife, comme je le dois, mais je ne cherche point à le gagner : & si les Martels crurent qu'il étoit de leur intérêt de s'attacher au Pape Zacharie, & de s'autoriser de la faveur de ce Pape pour enlever la Couronne à l'héritier légitime, c'est qu'il n'y avoit point alors de Princes assez généreux pour défendre leurs droits contre les foudres imaginaires du Vatican.

Par rapport à Philippe II. on devroit rougir de donner le nom de zéle à la poltronnerie, & aux fureurs de ce Prince atrabilaire (*b*). Mais vous ne nous dites pas, Seigneur, ce qui vient de se passer à Rome, apparemment que vous

(*a*) C'est un Prince hérétique que son ambition fait parler, dont la témérité est confondue par le Cardinal de Lorraine, par le Duc de Guise, & sur-tout par le Chancelier Olivier.

(*b*) Dans le fort d'une tempête qu'il venoit d'essuyer en abordant en Galice, on prétendoit qu'il avoit fait vœu d'exterminer les hérétiques, & qu'il croyoit que ce vœu lui avoit sauvé la vie.

l'ignorez; apprenez donc comme on y traite les perſécuteurs. Le Pape Paul IV. en mourant a comblé d'éloges Philippe II. qu'il regardoit, ainſi que vous le regardez, comme l'appui de la Religion Romaine. Qu'a fait le peuple à ſa mort? (j'en reçus hier la nouvelle) indigné des cruautés de l'Inquiſition que Paul IV. protégeoit, il a couru en foule aux priſons, il y a mis le feu, & en a fait ſortir les priſonniers: on a bien eu de la peine à les empêcher de brûler le Couvent des Dominicains de la Minerve, où demeurent les Chefs de ce barbare Tribunal. En même tems cette multitude animée court au Capitole, & y voyant une ſtatue de marbre que le Sénat avoit élevée à ce Pontife, elle l'abat avec tranſport, & la noye dans le Tibre. Voilà comme on penſe, & comme on agit dans un État où aſſurément la Religion des ſujets n'eſt pas ſuſpecte: mais c'eſt que la loi naturelle eſt de tous les pays, & qu'une loi ne ſauroit être divine quand elle y eſt contraire. *De Thou.*

LE DUC DE GUISE.

La ſoumiſſion aux Chefs eſt devenue la loi naturelle depuis que les peuples ont eu des Souverains. D'ailleurs, peut-on tirer avantage du tu-

multe de la populace dont on a vu les excès toutes les fois que le Saint Siége a été vacant ?

Mais je répons à quelque chose de plus spécieux. Le Roi de Navarre demande un Concile, sans doute parce qu'il voit, après ce qui s'est passé à Trente, la difficulté qu'il y a d'en assembler : je ne le soupçonne point d'être infecté de la nouvelle héréfie, mais il me permettra de lui dire qu'il en tient le langage. Voilà comme de tout tems ont parlé les novateurs : Ils sont soumis, disent-ils, à l'Eglise, jusqu'au moment qu'elle ait prononcé, dans l'espérance que ce moment se reculera ; & si-tôt qu'ils ont entendu son arrêt, ils se séparent d'elle. Qu'avons-nous affaire de Concile pour juger des erreurs de Luther ? Ne sont-elles pas de notoriété publique ? Et en attendant ce Concile, quels progrès ne fera pas l'héréfie ? Quels partis ne verrons-nous pas se former dans le Royaume pour en troubler la paix ? Est-on encore la dupe des prétextes de Religion ? & a-t-on oublié les sanglantes catastrophes de l'Arianisme? Je suis de l'avis de Monsieur le Cardinal.

LE CHANCELIER OLIVIER.

Madame, à entendre les Sectaires, il n'y a

rien de si pur que leurs motifs, ni rien de si innocent que leur conduite. Que nous veut-on, disent-ils? Sommes-nous les maîtres de voir les objets autrement qu'ils ne s'offrent à nous? Doit-on gêner les consciences? La vérité se commande-t-elle? Et ce qui est de conviction dépend-il de l'autorité? Nous n'envions point aux Catholiques, ajoutent-ils, leurs Églises, ni l'appareil éclatant de leurs cérémonies: que l'on nous laisse à nous-mêmes, le Dieu que nous servons se contente de nos cœurs, & ne s'honore point de la pompe & du bruit. A ces discours ils joignent des mœurs sans reproche, & cela a toujours été ainsi. La nouveauté réveille les esprits; le premier sacrifice que l'on fait d'embrasser une opinion jusques-là inconnue, a pour motif le désir du salut, & les actions s'en ressentent: tandis que les vrais Catholiques endormis dans l'habitude de la vérité, n'ont rien qui les excite, ni qui les tire de l'yvresse des passions ou de la létargie d'une vie commune.

Jusqu'ici les Hérétiques sont une espéce d'hommes qui ne méritent guéres d'être remarqués, on pourroit les abandonner à leurs opinions & à leurs fantaisies: mais des hommes ambitieux &

de mauvaiſe foi, qui ne cherchent qu'à troubler l'État, ne manquent jamais de ſaiſir un moyen auſſi ſûr que celui de la Religion ; ils embraſſent la cauſe des Sectaires, plus forts par le Fanatiſme qu'ils leur inſpirent, que par une autorité légitime, il n'y a rien qu'ils ne leur faſſent entreprendre : de-là ſont venus tous les malheurs qui ont inondé l'Univers depuis plus de douze cens ans.

Il n'eſt donc pas vrai qu'une Secte ſoit une choſe indifférente dans un État : mais comment doit-on traiter les Sectaires ? Car je ne répons pas à la néceſſité d'aſſembler un Concile pour juger les Luthériens, Luther ſe jugeoit lui-même, & il eût été bien fâché qu'on ne l'eût pas crû ſéparé de l'Egliſe.

Je ne penſe pas que les ſupplices ſoient des moyens qu'il faille employer ; les feux que l'on allume pour brûler les Hérétiques, allument en même tems l'imagination du peuple. Il y a quelque choſe de grand à affronter la mort, & la multitude prend cela pour la vérité : il eſt un moyen bien plus fort ſur le cœur des hommes, c'eſt le mépris. Laiſſez languir les Hérétiques dans une oiſiveté ignorée, privés de toutes les

Charges ; ne leur faites point de mal, mais rendez-les inutiles à leurs citoyens ; ne leur refusez jamais justice, mais jamais ne leur faites de grace : ne vous appercevez pas de leur singularité, bientôt vous verrez tomber leur orgueil, & la vanité les ramener à la société dont elle les avoit tirés.

LA REINE.

Je rendrai compte au Roi des opinions ; mais je crains bien, sur ce qui vient d'être dit, qu'il ne croye la sévérité d'autant plus nécessaire, que le feu Roi en a donné l'exemple, & qu'en effet sous un Régne naissant ce ne fût marquer de la foiblesse, que de s'écarter de la route qui lui a été tracée. Le Roi m'a ordonné de rendre compte *De Thou.* au Conseil d'une réponse qu'il a reçue du Roi d'Espagne ; elle est telle qu'on la devoit attendre d'un Prince aussi généreux, & il est bon qu'elle soit connue pour imposer à quiconque voudroit profiter de la jeunesse du Roi, afin d'exciter quelque trouble dans son Royaume. Voici en substance le contenu de la lettre : Il mande au Roi qu'il peut compter sur son secours ; qu'il a autant à cœur les intérêts du Roi son beau-frere, que les siens propres, & qu'il s'est disposé à

prendre ſon Royaume ſous ſa protection ; que ſi quelques François étoient aſſez téméraires pour refuſer d'obéir à leur Prince & à ſes premiers Miniſtres, il les accableroit de ſes forces & de ſa puiſſance ; qu'enfin il ſe montreroit toujours le juſte vengeur des injures faites à la Majeſté Royale, & ſauroit punir ſévérement les auteurs des troubles.

LE P. DE CONDÉ.

Comment, Madame, le Roi a donc imploré l'appui du Roi d'Eſpagne ? Comment, les François en vont dépendre ?

LA REINE.

Pourquoi cela ?

LE P. DE CONDÉ.

Il ne promettroit pas ſa protection ſi on ne la lui avoit pas demandée, & on pouvoit bien être ſûr de ſa réponſe. Il y a long-tems que Philippe II. ne cherchoit que l'occcaſion de ſe mêler des affaires de la France, ce qu'il n'auroit pû par la force de ſes armes, il l'obtiendra par intrigue ; il ſaura diviſer ce qu'il n'a pû vaincre : & faſſe le ciel que quelque jour ce Prince

n'établisse pas une Puissance étrangere dans le Royaume !

LA REINE.

Vous allez être à portée de juger vous-même de ses intentions : le Roi vous a choisi pour aller en Espagne jurer en son nom la paix conclue par le Roi son pere, & vous y serez accompagné par le Prince de la Roche-sur-Yon, qui sera chargé de porter à Philippe l'Ordre de Saint Michel : ce n'est pas un voyage bien long, ainsi vous serez bien-tôt de retour. Pour le Roi de Navarre, le Roi n'a pas cru pouvoir remettre en de meilleures mains la Princesse sa sœur, pour la conduire au Roi son mari. Princes, vous ne partirez tous qu'après le Sacre ; vous savez que cette cérémonie est annoncée pour le 21. de ce mois de Septembre, de-là vous prendrez votre chemin vers l'Espagne.

De Thou, Mezerai.

De Thou, Mezerai.



SCENE III.

LA REINE, *les Acteurs de la Scéne précédente.* UN HUISSIER *du Cabinet.*

L'HUISSIER.

MADAME, la perſonne que vous attendez eſt arrivée.

LA REINE. [*à Mrs. de Guiſe.*]

Faites entrer par mon cabinet. Meſſieurs, vous ſavez que le Roi vous attend. [*Tout le monde ſort.*]

SCENE IV.

LA REINE, LUC GAURIC.

LA REINE *fondant en larmes.*

C'EST vous, mon cher Gauric!

GAURIC *à part.*

Triſte voyage! Malheureux Pays! Déplorable Race!

LA REINE.

Vous n'étiez que trop bien inſtruit. Voilà donc ce combat ſingulier que vous m'aviez prédit, & dont la prédiction ſembloit ſi abſurde à tout le monde? Hélas! Je ne croyois pas notre infortune ſi prochaine, lorſque je vous ai preſſé de quitter l'Italie pour pouvoir vous entretenir; & vous jugez aiſément combien vous me devenez aujourd'hui néceſſaire par la confiance que mes malheurs me donnent dans vos lumieres. *De Thou.*

GAURIC.

Je ne croyois pas non plus, lorſque je ſuis parti d'Italie, devoir être le témoin de ce cruel événement: mais quand j'ai été arrivé à Lyon, j'aurois bien voulu ne pas aller plus loin.

LA REINE.

Vous avez donc vû alors?....

GAURIC.

Ah! Madame, puiſſai-je n'avoir rien vû!

LA REINE.

Enfin, mon cher Gauric, je vous poſſéde;

votre amitié pour moi vous a fait ſurmonter à votre âge les fatigues d'un voyage pénible, & vous vous êtes ſouvenu combien vous m'étiez cher avant que j'euſſe quitté Florence.

GAURIC.

Oui, Madame, & je vis alors avec transport les prémices de votre Grandeur future.

LA REINE.

Je n'ai pû vous entretenir plutôt, & vous voulez bien le pardonner aux ſoins dont j'ai été accablée depuis la mort du Roi; mas je ſais que vous avez vû mes enfans, & que vous les avez examinés chacún en particulier, ainſi que je vous en avois prié. Avant de parler de ce qui les regarde, il faut commencer par vous expoſer quelle eſt ma ſituation.

GAURIC.

Madame de Montpenſier m'en a entretenu par votre ordre.

LA REINE.

Vous voyez quel eſt l'état de la Cour: Un enfant majeur ſans volonté, une Régente ſans

titre, des Princes du Sang réclamant leurs droits ſous le prétexte du bien de l'Etat, & n'en voulant qu'à l'autorité, Meſſieurs de Guiſe attachés au Roi plus qu'à moi, ou plutôt n'agiſſant que pour eux-mêmes, & peut-être ne bornant pas leur ambition à l'empire abſolu que je leur ai abandonné.

GAURIC.

Je ſais tout cela.

LA REINE.

Quel parti prendre au milieu de tant de prétendans ? Et quelle route dois-je ſuivre à travers tant d'écueils ?

GAURIC.

Mais votre parti eſt déja pris, & vous vous êtes livrée à Meſſieurs de Guiſe.

LA REINE.

Cela eſt vrai. Que pouvois-je faire ? & qu'eût fait un autre à ma place ?

GAURIC.

Je l'ignore.

LA REINE.

Mais, Gauric, qui peut mieux que vous me

conduire dans de pareilles circonſtances ? Et quel guide plus ſûr puis-je avoir pour me démêler du labirinthe où je ſuis ?

GAURIC.

Moi, Madame ?

LA REINE.

Sans doute ; vos lumieres, vos connoiſſances, votre art.....

GAURIC.

Ah ! Madame, mon art a ſes limites, & mes connoiſſances ſont bien bornées. Croyez-vous que Dieu m'ait abandonné l'avenir pour y lire ſans réſerve tout ce qui s'y prépare ? Sa Providence a permis que j'y viſſe de certains faits plus marqués, encore ne me les laiſſe-t-il entrevoir qu'à travers des nuages qui en rendent la connoiſſance preſque inutile, & qui ne ſont que jetter du trouble ſur le préſent, ſans donner les moyens de ſe garantir des événemens prévûs. Nous ſommes aſſujettis à une deſtinée (*a*) inévitable ; nos pas ſont tracés de toute éternité, & nous ne faiſons qu'accomplir volontairement des

(*a*) Il faut conſidérer que celui qui parle eſt infatué de l'aſtrologie judiciaire.

dès événemens qui ne dépendent pas de nous. Cent imposteurs qui affectent de paroître instruits dans cette science, font un trafic honteux de la crédulité des mortels, & prononcent également sur tout, parce qu'ils ignorent tout également. Moi, Madame, qui, en exerçant cet art, gémis tous les jours devant D eu du don fatal qu'il m'a fait, don inutile & souvent pernicieux, qui a troublé ma vie & qui la méle sans cesse d'amertume; parce qu'il y a bien plus de maux que de bonheur à prévoir; je vous dois avertir que mes découvertes ne vous peuvent jamais servir à rien, & que la Providence se joue également des hommes, soit en les laissant dans l'ignorance de leur sort, soit en leur en laissant entrevoir quelques circonstances.

Votre Majesté me fait l'honneur de me consulter sur le parti qu'elle doit prendre aujourd'hui: il faudroit pour cela pouvoir calculer l'infini, & un être mortel n'a pas ce privilége. Quant aux faits particuliers, sur-tout ceux qui regardent les points les plus essentiels de la vie des hommes, comme je les crois soumis aux mouvemens célestes, & que je pense que les diverses conjonctions des astres y peuvent influer, sans quoi ces

flambeaux immortels feroient inutiles dans le firmament, quelquefois j'entreprens de les prévoir, & Dieu a fouvent permis que j'y aye réuffi.

LA REINE.

Mais cette conjuration contre le Duc de Parme où ce Prince perdit la vie, vous l'aviez prévûe jufqu'aux moindres circonftances ; & c'eft là un événement général.

GAURIC.

Oui, le Pape Paul III. fon pere, qui m'aimoit beaucoup, exigea de notre amitié que je fiffe l'horofcope de ce Prince ; je lui obéis, & je lui dis que je voyois une confpiration fe former contre fon fils: il voulut favoir les noms des conjurés, je lui fis réponfe qu'il les trouveroit dans les lettres écrites fur fa monnoie (*a*).

(*a*) Ces lettres étoient *Plac*, qui veulent dire *Placenza* : & ces quatre lettres *Plac* font en effet les premieres lettres de chacun des noms des conjurés, favoir, *Pallavicini, Lando, Anquifciola* & *Confalonieri*. Le devin qui fit cette prédiction n'eft pas nommé dans l'Hiftoire, & j'ai cru pouvoir la mettre fur le compte de Gauric, qui en effet étoit l'ami de Paul III. pere de Pierre-Louis Farnefe Duc de Parme, qui fut affaffiné, le plus méchant & le plus abominable homme de fon tems. Voici comme parle M. de Thou de Luc Gauric. » Le Pape manda au Duc de Parme fon fils qu'il prît » garde au dixiéme de Septembre, jour auquel les aftres le me- » naçoient d'un grand péril, car Paul III. étoit fort entêté de

LA REINE.

Eh, que peut-on de plus?

GAURIC.

Eh, de quoi cela l'avançoit-il? Je prédisois en aveugle des choses vraies, les noms des conjurés se trouverent en effet sur cette monnoie quand ce Prince eut été assassiné, mais en les désignant, je ne les démêlois pas plus que lui.

LA REINE.

Mais vous aviez prévû la conjuration?

GAURIC.

Sans doute.

LA REINE.

Mais vous avez prévû le genre de mort du feu Roi?

GAURIC.

Hélas! oui.

LA REINE.

Puisque vous ne croyez donc pas pouvoir m'ins-

» l'astrologie judiciaire; il fit la fortune de Lucas Gauric na-
» tif de Gifoni dans la Marche d'Ancosne, le plus habile astrologue
» de son tems, & le retint toute sa vie auprès de lui; il l'honoroit
» d'une amitié particuliere, & le faisoit manger souvent à sa table;
» enfin il le fit Evêque de Civita Castellana.

truire ſur la conduite que je dois tenir aujourd'hui, venons à mes enfans, c'eſt bien là l'objet le plus intéreſſant pour moi. Jamais Princeſſe ne s'eſt vû une famille plus nombreuſe; le Ciel a béni notre mariage, j'ai quatre fils & trois filles, & ce que vous pourrez me découvrir de leur deſtinée me ſervira, quoique vous en puiſſiez dire, à me déterminer aux partis que j'ai à prendre à l'avenir.

GAURIC.

Hélas! Que voulez-vous que je vous diſe?

LA REINE.

Le Roi mon fils.

GAURIC.

Il ne faut qu'une connoiſſance ordinaire de la médecine, pour ſavoir qu'il eſt difficile qu'il aille bien loin.

LA REINE.

Mais n'avez-vous rien vû de plus?

GAURIC *héſitant.*

Si fait.

LA REINE.

Quoi encore?

GAURIC.

Que lui dirai-je ?

LA REINE.

Gauric, vous héſitez à me parler ?

GAURIC *frémiſſant.*

Madame.

LA REINE.

Parlez.

[*Il faut imaginer que la Piéce eſt repréſentée, & que l'Acteur entre ici dans une eſpéce d'entouſiaſme prophétique.*]

GAURIC.

Hé bien, vous avez quatre fils, & tous quatre ſeront Souverains. (*a*).

(*a*) En effet François II. Charles IX. & Henri III. furent tous Rois de France, & le dernier des enfans de Henri II. nommé Duc d'Alençon, fut couronné Duc de Brabant & Comte de Flandres. » » Il paroiſſoit dès l'âge de neuf ans, dans la maniere d'agir de ce » dernier, certains commencemens de mélancolie & de fureur qui » en faiſoient craindre les ſuites. La Princeſſe Marguerite qui avoit » deux ans plus que ce Prince, régnoit ſi abſolument ſur ſon eſprit, » qu'un de ſes regards ou une de ſes paroles le rendoit capable de » tout ce qu'on deſiroit de lui .... Il y avoit une antipathie mar- » quée entre le Duc d'Anjou & le Duc d'Alençon. Celui-ci voyant » que le Roi leur frere accordoit tout au Duc d'Anjou, par les ſol- » licitations de leur mere, juſqu'à l'avoir rendu triomphant à » l'âge de 18. ans, ne conçut gueres moins de haine pour le

LA REINE.

Ils mourront donc bien jeunes? Quoi, mes enfans se succéderont l'un à l'autre?

GAURIC.

C'est ce que je ne puis vous dire. Mais jamais destinées ne furent accompagnées de tant d'ombres ni de tant d'éclat; jamais tant de gloire ne fut jointe à tant d'infortune, le Ciel semble avoir assemblé sur eux toutes les influences contraires: ce ne sont point des astres, ce sont autant de cométes qui ont présidé à leur sort. Il y en a qui régneront plus d'une fois (*a*); ils sont Rois; & à peine leur vois-je des sujets. L'obscurité, ou plutôt la contrariété de ces tems funestes m'a fait recourir plus d'une fois aux causes qui pouvoient produire de si étranges effets, je n'ai reçu

» Roi que pour le Duc d'Anjou.... Cette haine éclata après la » Saint Barthelemi..... Les Huguenots crurent avoir trouvé en » lui de quoi arrêter les prospérités du Duc d'Anjou. (*Mémoires de* » *Nevers*.) (IX.)

Henri IV. n'étant encore que Roi de Navarre, faisoit bien peu de cas de ce Prince. » Il me trompera, disoit-il, s'il remplit » jamais l'attente que l'on conçoit de lui; il a si peu de courage, le » cœur si double & si malin, le corps si mal bâti, si peu de » grace dans son maintien, tant d'inhabileté à toutes sortes d'exer- » cices, que je ne saurois me persuader qu'il fasse jamais rien » de grand. (X.)

(*a*) Henri III. d'abord Roi de Pologne, puis Roi de France.

pour réponses que des orages & des tonnerres : tantôt le Ciel m'a paru un vaste désert, tantôt je l'ai vu rempli de toutes les puissances de l'air armées les unes contre les autres .... J'ai vû un de vos fils fuir des Couronnes pour en aller chercher d'autres (*a*) ; se saüver des mains d'un Peuple fidéle, pour se venir livrer à des séditieux: un rêve n'est pas plus confus ni plus contradictoire que leur destinée, & les constellations célestes n'ont jamais été entr'elles dans une semblable position...... Que fais-tu, malheureux Prince (*b*) ? Ah ! Du moins quand on est assassin (*c*), il faut être méfiant. Quel monstre bisarrement vêtu vois-je à tes pieds sous le masque de l'hypocrisie ? ...... C'en est fait, il frappe, & tu n'es plus.

LA REINE.

Ah ! Dieu que vous a fait la France ? Que vous ai-je fait ? De quoi sont coupables mes malheureux enfans ? Achevez, Gauric, achevez

(*a*) C'est toujours Henri III. qui se sauva de Pologne pour venir hériter de la Couronne de France.

(*b*) Henri III. qui fut assassiné à S. Cloud par Jacques Clément, Jacobin, le premier jour d'Août.

(*c*) Henri Duc de Guise fut assassiné à Blois le vingt-trois Décembre 1588. par l'ordre de Henri III. qui y fut forcé par les circonstances du tems.

de me percer le cœur ; leurs ſœurs ſont elles réſervées à de pareilles fortunes ?

GAURIC.

Le ſort d'Éliſabeth votre aînée m'eſt dévoilé plus clairement que celui de tous les autres (*a*) ; elle périra de mort violente, après avoir été la cauſe innocente de la mort d'un fils dont elle ne ſera pas la mere. Pour Claude, votre ſeconde fille, heureuſement pour elle, ſa vie n'offre aucun événement marqué (*b*).

LA REINE.

Et ma chere Marguerite ?

GAURIC.

Marguerite!... Oh, étrange ſpectacle!.... (XI.) Arrête, Princeſſe infortunée ! Quel eſt le lit nuptial où tu vas monter ? Les Furies éclairent cette fête avec des ſerpens enflammés ! Des ruiſſeaux de ſang environnent la Couche Royale ! Nuit horrible où la mort veille au lieu de l'hymen !.... Marguerite ! réveille-toi, ſauve du moins ton généreux époux. Hélas ! il ceſſera

(*a*) Eliſabeth mariée à Philippe II. morte, à ce que pluſieurs ont dit, de poiſon en 1568. elle étoit belle-mere de Dom Carlos, mort auſſi de mort violente.

(*b*) Claude mariée à Charles II. Duc de Lorraine, morte en 1575.

bien-tôt de l'être ſans ceſſer de vivre ; & je te vois ſur la tête une Couronne que tu partages avec une autre ! Cependant, Madame, raſſurez-vous pour elle ; par un effet ſingulier de la biſarrerie de ces tems malheureux, je vois cette même Marguerite, au milieu de tant d'horreurs, accompagnée de plaiſirs : choſe incroyable ! Aucun de ces événemens ne ſemble la regarder ; l'ambition trop occupée ailleurs ne ſonge point à elle, & laiſſe ſon cœur en repos : tandis que tout gémit, la ſeule Marguerite eſt tranquille, & coule ſa vie dans les fêtes & dans les jeux (*a*).

Vous l'avez voulu, Madame, j'ai parlé ; mon ame eſt accablée de tant d'horreurs ! Ce n'eſt pas la Famille Royale ſeulement qui eſt menacée, aucun de tant de grands hommes qui l'environnent ne mourra de ſa mort naturelle (*b*) ;

(*a*) Tout le monde ſait que Marguerite épouſa le Roi de Navarre (Henri IV.) que les nôces furent ſuivies de l'exécution de la Saint Barthélemi, où Henri, pour ſauver ſa vie, fut obligé d'abjurer ſa Religion ; que le Mariage de Marguerite avec le Roi fut déclaré nul en 1599. que Henri épouſa Marie de Médicis en 1600. & que Marguerite, ſans ſe ſoucier de tout cela, paſſa toute ſa vie dans le plaiſir. (XII).

(*b*) Le Roi de Navarre mourut de la bleſſure qu'il avoit reçue au ſiege de Rouen en 1562. Louis I. Prince de Condé fut tué de ſang froid par Monteſqui ou après la Bataille de Jarnac en 1569. François Duc de Guiſe fut tué au ſiége d'Orléans par Poltrot

il ſemble que le monde ſoit à ſon dernier jour. — Je vous quitte, Princeſſe auſſi illuſtre qu'infortunée, le Ciel me rappelle aux lieux de ma naiſſance; il me réſerve encore peu de jours (*a*) & je ne vivrai plus lors de l'accompliſſement de tant de malheurs.

LA REINE.

Vous me laiſſez ?

GAURIC.

Ni vous ni moi n'y pouvons rien; & le Ciel vous punit de votre curioſité, en vous faiſant ſouffrir d'avance tous les maux dont il a ſemé le cours de votre vie : puiſſiez-vous n'être pas la cauſe de tant d'horreurs! (*b*)

LA REINE.

O Dieux!

en 1563. Le Connétable de Montmorenci fut tué à la Bataille de Saint Denis par Jacques Stuard en 1567. L'Amiral de Coligni fut maſſacré trois jours avant la Saint Barthelemi en 1572. Et le Maréchal de Saint André fut tué par Bobigni à la Bataille de Dreux en 1562. (XIII.)

(*a*) Il mourut en 1559.

(*b*) On ſait que l'ambition de Catherine de Medicis fut une des principales cauſes des malheurs des Régnes de Charles IX. & Henri III.

Fin du ſecond Acte.

ACTE III.

SCENE PREMIERE.

La Scéne est à Blois.

LA DUCHESSE DE MONTPENSIER, LA ROCHE DU MAINE (a) *qui causent ensemble*, LA REINE *qui survient.*

LA REINE *à la D. de Montpensier.*

LE Roi est mieux : c'est un grand remede que l'air natal, celui de Blois lui est excellent, & nous n'avons jamais si bien fait que de l'amener ici.

(*a*) La Roche du Maine étoit un homme de la Cour, de beaucoup d'esprit, fort à la mode auprès de toutes les femmes, qui étoit en possession de tout dire. » Il avoit en lui une liberté » de parler qui démontroit la générosité de son courage. Il s'étoit » trouvé à sept siéges de Villes, & avoit été fait prisonnier à la » Journée de Pavie & à la Bataille de Saint Quentin. Son fils fut » tué à cette derniere âgé de 22 ans. Il mourut à Chitré près de » Chastelleraud le 2. Juin 1576. âgé de 85. ans, deux mois &c. (*Le Clerc*).

On voit bien que l'intention de cette Scéne est de rappeller des faits passés sous le Régne précédent, comme la Scéne de Gauric a servi à faire connoître les événemens qui n'arriverent que sous les Régnes suivans.

LA D. DE MONTPENSIER.

Fasse le Ciel que cela continue !

LA REINE.

Que disoit la Roche du Maine ?

LA D. DE MONTPENSIER.

Il n'est pas plus raisonnable qu'à l'ordinaire, & l'âge ne le rend pas plus sage.

LA ROCHE DU MAINE.

Je disois que Votre Majesté avoit vû Gauric.

LA REINE.

Comment pouvez-vous savoir cela ?

LA ROCHE DU MAINE.

Parce que j'ai un génie qui me dit tout.

LA REINE.

Le connoissez-vous ?

LA ROCHE DU MAINE.

Oui, Madame, je fus, comme tout le monde, curieux de le voir lorsque j'étois en Italie ; c'est un fort honnête homme.

LA REINE.

Oh ! Pour cela oui.

LA ROCHE DU MAINE.

Et le plus grand fou que je connoiſſe, qui n'a jamais menti, & qui n'a jamais dit un mot de vérité.

LA REINE.

Comment cela ſe peut-il ?

LA ROCHE DU MAINE.

Parce qu'il eſt fou, qu'il voit tout ce qu'il veut & ce qu'il ne veut pas, & que ſon imagination ſe proméne toujours hors de ce monde-ci.

LA REINE.

Cela eſt bien-tôt dit : mais les prédictions qu'il a faites.

LA ROCHE DU MAINE.

Il faut bien, ſur la quantité, qu'il en réuſſiſſe quelqu'une : & moi, ſi je voulois m'en mêler, je ſerois ſorcier comme un autre.

LA D. DE MONTPENSIER *ſe mocquant.*

Je crois qu'oui.

LA ROCHE DU MAINE.

Eh! Mon Dieu, Madame la Ducheſſe, ne me défiez pas tant; je ſais bien qu'il ne faut pas aller au devin pour ſavoir que vous êtes la femme de la Cour qui a le plus d'eſprit, & qui êtes le plus faite pour plaire quand vous le voulez: mais ſi après cela j'entrois dans un plus grand détail, & ſi je diſois que vous le voulez quelquefois.... Ce ne ſeroit pas au moins à Monſieur de Montpenſier que je le dirois.

LA D. DE MONTPENSIER.

Madame, c'eſt un extravagant, ne l'écoutez pas.

LA ROCHE DU MAINE.

Bon, eſt-ce que je n'ai pas deviné la levée du Siége de Metz?

LA D. DE MONTPENSIER.

Oui, quand il a été levé.

LA ROCHE DU MAINE.

Non, non, le premier jour.

LA REINE.

Eh, comment cela?

LA ROCHE DU MAINE.

Parce que Charles-Quint, quand il vint former le Siége étoit vieux & caſſé, & avoit à peine la force de cacheter une lettre; que ce fut un coup de déſeſpoir pour faire oublier ſa fuite d'Inſpruc; qu'au lieu de monter à cheval, & de mener ſes gens aux aſſauts, il ne ſortoit pas de ſa tente & de ſon lit; que la ſaiſon étoit diabolique; que le feu Roi avoit renfermé dans Metz l'élite de toute la Nobleſſe du Royaume; & que le Connétable qui s'étoit campé proche de l'Empereur, lui enlevoit les vivres, & empêchoit ſon armée d'aller au fourage. Je ne cache rien à Votre Majeſté de toute ma magie, & j'ai la bonne foi de convenir qu'il m'étoit tout auſſi aiſé de deviner la levée du ſiege de Metz, qu'au Duc de Guiſe de le défendre. *De Thou, Varillas.*

LA REINE.

Ducheſſe, la Roche du Maine n'eſt pas bon.

LA ROCHE DU MAINE.

Eh! Mais, Madame, eſt-ce que je n'ai pas deviné de même que le Duc de Guiſe prendroit Calais?

LA REINE.

Vous verrez que cela n'étoit pas difficile.

LA ROCHE DU MAINE.

De Thou, Varillas. Pas trop. Quand Senarpont fur les mémoires de l'Amiral avoit déja fait réfoudre qu'on l'attaqueroit avant que le Duc de Guife arrivât d'Italie, que Strozzi eût reconnu l'attaque, & que le Duc de Guife n'eût plus, en arrivant, qu'à exécuter ce qu'ils avoient préparé. Il eft vrai que le Duc de Guife donna cette entreprife comme incertaine, pour empêcher le feu Roi d'y venir, & pour en avoir feul tout l'honneur.

LA D. DE MONTPENSIER.

Madame, fi on le laiffoit faire, il diroit qu'Alexandre étoit un poltron, & que Céfar n'avoit point d'efprit.

LA ROCHE DU MAINE.

Non, avec votre permiffion, je ne dirois pas cela; mais j deirois que fi Alexandre n'étoit pas mort d'une pleuréfie, il feroit mort de mort violente, & que Céfar n'eut que ce qu'il méritoit d'avoir voulu affervir fa patrie, & s'emparer de

la

la suprême autorité ; parce que c'est assez là comme finissent les hommes avantageux qui veulent dominer les autres.

LA REINE.

Eh ! mon pauvre la Roche du Maine, qui est-ce qui ne le veut pas ?

LA ROCHE DU MAINE.

Ce n'est pas au moins le Cardinal de Lorraine que je vois. [*Il sort.*]

SCENE II.

LA REINE, LE CARDINAL DE LORRAINE.

LE CARDINAL.

MADAME, j'épargne à Votre Majesté, autant que je le puis, les nouvelles qui pourroient l'inquiéter, mais.....

LA REINE.

Qu'est-ce qu'il y a donc de nouveau ?

LE CARDINAL.

De Thou, Mezerai.

Depuis plus de trois mois j'ai reçu des lettres d'Allemagne, où l'on me marque qu'il court des bruits de révolte dans le Royaume; je n'y ai pas fait grande attention. J'ai eu depuis de pareilles lettres, mais ces gens-là voyent des hérétiques par tout, & les croyent toujours prêts à remuer: enfin je viens en dernier lieu d'en recevoir d'Espagne, où, sans pouvoir me faire aucun détail, on m'avertit de me tenir sur mes gardes, & par lesquelles l'on m'assure qu'il se prépare une grande révolution.

LA REINE.

Comment cela se peut-il? Il faudroit que ces gens-là fussent fous. Quoi, dans un tems où le Royaume est plus tranquille qu'il ne l'a jamais été, où les Gouverneurs & les Magistrats exercent une pleine autorité, où le Peuple & la Noblesse ont oublié jusqu'au nom de trouble & de révolte, où l'autorité du Roi est plus affermie que jamais? Comptez que ce sont là de mauvaises nouvelles ...... Car vous n'avez rien appris par les Provinces?

LE CARDINAL.

Non, Madame; le Cardinal d'Armagnac qui veille ſur la Provence & ſur le Languedoc, ne me mande rien, non plus que la Motte-Gondrin à qui Votre Majeſté a confié la Lieutenance du Gouvernement du Dauphiné, cette pépiniere des Calviniſtes. *Varillas.*

SCENE III.

LA REINE, LE CARDINAL DE LORRAINE, LE DUC DE GUISE.

LE DUC DE GUISE.

MADAME, ceci devient plus ſérieux; l'on m'amene de Paris un homme qui a, dit-on, les plus grands ſecrets à nous révéler: c'eſt un Avocat du Parlement, nommé Avenel, qui ne demande aucune récompenſe, & qui, quoique Proteſtant, a eu tant d'horreur de la conſpiration qu'on lui a confiée, qu'il s'eſt cru obligé en conſcience de la révéler. On m'ajoute qu'il *De Thou.*

n'y a pas un instant à perdre, si l'on veut sauver votre Personne & celle du Roi.

LA REINE.

Duc de Guise !

LE DUC DE GUISE.

Madame, voilà la lettre.

LA REINE.

Quel parti prendre ?

LE CARDINAL.

Je n'en vois point d'autre que de *sortir* de Blois dans le moment. Il ne peut jamais y avoir de projet formé sans qu'il y ait un lieu de ralliement, & ce doit être autour des murs de cette Ville. En changeant de lieu, on déconcertera leur marche, & on se donnera le tems d'agir. Amboise me paroît le lieu le plus convenable où la Cour puisse se retirer ; c'est une petite Ville fort serrée que peu de troupes peuvent défendre, & qui a d'ailleurs un bon château & bien fortifié.

LE DUC DE GUISE.

Ces gens-là n'agissent pas sans chefs, & nous

devons tout craindre de Messieurs de Coligni : ainsi je pense que Votre Majesté doit écrire dans le moment à M. le Prince de Condé, au Cardinal de Châtillon (*a*), à l'Amiral, & à Dandelot, qu'ils se rendent sur le champ auprès d'Elle pour une affaire importante qui regarde la personne du Roi & la sûreté de l'État. S'ils se rendent à vos ordres, vous les aurez sous vos yeux, & on observera leur conduite ; s'ils refusent d'obéir, ils s'avoueront coupables, & nous saurons contre qui nous devons agir : d'ailleurs, je vais changer la garde du Roi, & faire avancer des troupes. *De Thou. Mezerai. Daniel. De Thou.*

LA REINE.

Ordonnez tout pour le départ, & donnez l'ordre pour demain matin.

(*a*) Odet de Châtillon, Cardinal, qui s'étoit fait huguenot, & que le Pape avoit dégradé, n'en tint compte, & parut à l'Assemblée de Rouen en 1562. en habit de Cardinal, ainsi qu'à son mariage; il étoit l'aîné de l'Amiral, & Dandelot étoit leur cadet : ce dernier, Colonel de l'Infanterie Françoise, fut le premier infecté des erreurs de Calvin, qu'il communiqua à ses freres. Le Cardinal depuis son mariage avec Elisabeth d'Hauteville qu'il avoit long-tems entretenue, se fit appeller Comte de Beauvais, sur le prétexte qu'il en avoit été Evêque, & mourut en Angleterre en 1571. le Pape lui avoit retiré le Chapeau en 1562. Ils étoient neveux du Connétable de Montmorenci, parce qu'une sœur du Connétable avoit épousé leur pere. (*De Thou, Mezerai.*)

LE CARDINAL.

Votre Majeſté aura la bonté de voir le Roi, & elle lui dira de tout cela ce qu'elle jugera à propos.

SCENE IV.

La Scéne eſt à Amboiſe dans le cabinet du Cardinal de Lorraine.

LE CARDINAL DE LORRAINE, AVENEL, *Avocat.*

LE CARDINAL.

AVENEL, tout ce que vous m'apprenez eſt incroyable.

AVENEL.

Monſeigneur, il n'y a pas un fait d'exagéré, & il falloit que l'extrêmité fût bien grande pour que je priſſe la réſolution de parler : c'eſt avec regret que j'accuſe mes freres. Il ſembleroit qu'à la façon dont on traite ceux de notre Religion, un Réformé ne ſeroit pas fait pour veiller au

ſalut des Catholiques; mais j'ai cru voir que la Religion n'étoit que le prétexte de la conjuration, que nos chefs ſervoient moins la réforme que leur ambition, & que nous autres peuples ſéduits par leurs diſcours, nous penſons nous armer pour conſerver la liberté de conſcience, tandis qu'en effet on ne nous employe que pour ſe rendre les maîtres de l'État. En un mot, Monſeigneur, c'eſt à vous, & à Monſieur votre frere que l'on en veut: je reſpecte en vous le choix du Roi, ainſi j'ai cru devoir vous informer du coup qui étoit prêt à vous accabler. *Brulart.*

LE CARDINAL.

Je reconnois les Colignis.

AVENEL.

Non, Monſeigneur, ce ne ſont point les Colignis; l'Amiral eſt le plus honnête homme du monde, auſſi fidele au Roi qu'à ſa Religion; on craint trop ſa probité pour l'admettre à un pareil ſecret, & vos ſoupçons ſur ſon compte ſont injuſtes & mal fondés.

LE CARDINAL.

Et c'eſt la Renaudie qui eſt le chef déclaré de

cette entreprife, tandis que le Prince de Condé n'attend que l'événement pour fe montrer ?

AVENEL.

Oui, c'eft la Renaudie, Gentilhomme d'une ancienne famille du Périgord.

LE CARDINAL.

Brantofme.

Oh! Je le connois bien. Le même homme qui s'arme aujourd'hui contre Monfieur de Guife & moi, doit la liberté à mon frere qui le fit fauver des prifons de Dijon (*a*). Et le jour de l'exécution eft marqué, dites-vous ?

AVENEL.

Au quinze de ce mois de Mars. Peut-être que le parti que vous avez pris de quitter Blois fubitement pour venir à Amboife, y apportera quelque retardement: mais croyez que jamais conjuration ne fut fi générale ni fi fecrette. Toutes les Provinces n'attendent que le fignal, & ont chacune leur chef qui doit conduire le fecours qu'elles fourniffent: la Gafcogne eft aux ordres de Chaloffes; le Béarn, du Capitaine Mazéres;

De Thou, La Place, Mezerai. Varillas, Daniel,

(*a*) Il avoit été mis en prifon pour des fauffetés qu'il avoit faites dans un Procès qu'il avoit contre le Greffier du Tillet.

Limoges & le Périgord, de Dumesnil; le Poitou, le Pays d'Aunis & l'Angoumois, de Maillé de Brézé; l'Anjou & le Maine, de la Chenelayes; la Provence, de Chateauvieux....

LE CARDINAL.

Qu'entens-je?

AVENEL.

J'en omets bien d'autres; & ce que je vois le plus à craindre pour vous, c'est le sang froid des conjurés; ils ne mettent ni chaleur, ni emportement dans leurs démarches: ce n'est point une armée nombreuse de rébelles qui s'avance avec éclat & avec fureur, ce sont des troupes d'élite, & en très-petit nombre, que l'on fait filer ici, où l'on sait que vous êtes sans défense, & qui, au moment de l'exécution, seront suivies d'un million d'autres.

LE CARDINAL.

Allons chez la Reine, il faut qu'elle apprenne par vous-même jusqu'au moindre détail de cette importante affaire. [*Ils sortent.*]

SCENE V.

La Scéne est dans le Château d'Amboise, dans la chambre du Prince de Condé.

LE PRINCE DE CONDÉ, L'AMIRAL DE COLIGNI.

LE P. DE CONDÉ.

MAIS, Monsieur l'Amiral, je ne vous comprens point. Vous, le plus ferme appui de la réforme en France; vous, le sujet le plus fidele qu'ait le Roi; vous, dont le courage ne connoît point les dangers, sur-tout ceux où le devoir vous engage, vous demeurez tranquille dans le moment où l'État est sur le penchant de sa ruine, & où la Religion va être détruite! Que faut-il de plus que ce qu'entreprennent les Guises contre l'un & contre l'autre? Ils font passer le Roi à Bar à son retour du Sacre, pour le faire renoncer à la Souveraineté du Barois en faveur du Duc de Lorraine l'aîné de leur Maison. Dubourg, le modéle des Magistrats, cet oracle du Parlement de Paris, vient d'être brûlé en Place

De Thou, Mezerai,

De Thou, Mezerai.

de Gréve comme le dernier des ſcélérats, parce qu'il n'a pas voulu trahir ſa conſcience : de malheureux Officiers viennent demander pour prix de leur ſang, non pas des récompenſes, mais le payement de leur ſolde, & pour réponſe le Cardinal de Lorraine fait élever il y a quinze jours un échaffaut dans le milieu de Fontainebleau, pour y pendre le premier qui oſera ſe préſenter devant le Roi.

De Thou, Mezerai.

L'AMIRAL.

Seigneur, je connois les Guiſes, je ſuis attaché au Roi, & plus encore à ma Religion : mais Dieu m'a-t-il armé pour réformer les abus ? Eſt-ce par la force que l'on défend la Religion que l'on profeſſe ? Le premier devoir d'un Sujet eſt l'obéiſſance : faſſe le Ciel que nos Rois ſoient éclairés, & qu'ils choiſiſſent de bons Miniſtres ! Mais ces Miniſtres, quels qu'ils ſoient, les repréſentent ; ils exercent leur autorité, & nous devons y être ſoumis. Par rapport à la Religion, comme nulle conſidération humaine ne doit nous engager à la trahir, auſſi ne faut-il pas qu'elle ſerve de prétexte pour manquer à cette ſoumiſſion, qui eſt l'obligation la plus eſſentielle d'un citoyen. Dieu eſt aſſez puiſſant pour faire triompher la

De Thou, La Place, Brantoſme, Mezerai, Varillas. Bayle, Le Gendre. &c.

véritable Religion quand il le voudra; & s'il la laiſſe dans l'abaiſſement, il faut adorer ſes décrets ſans prétendre les pénétrer: voilà quels ſont mes principes, nulle vûe humaine n'y entre, & je ſuis prêt également à être le martyr de la Réforme & de la ſoumiſſion que je dois au Roi.

LE P. DE CONDÉ.

Ainſi l'État ſera en proie à des tyrans, le Roi à la ſéduction, le culte de Dieu aux fureurs de la ſuperſtition: on pourra s'oppoſer à tant d'horreurs, & il faudra ſe tenir tranquille. Certes, vous vous faites une étrange idée de la Divinité, ſi vous croyez que ce ſoit ainſi qu'elle veut être honorée.

L'AMIRAL.

Mais, Seigneur, ne nous abuſons point. Eſt-ce en effet le bien de l'État qui nous ſouleve contre Meſſieurs de Guiſe? Et eſt-ce le zele de la Religion qui vous irrite contre les Catholiques? L'Amiral de Coligni ne ſait pas diſſimuler ſes penſées, ſur-tout avec un Prince pour qui il donneroit ſa vie, & à qui, à plus forte raiſon, il doit dire la vérité. Avouez-le, Seigneur, la Re-

ligion, l'État, Dieu, le Roi, ce ſont de grands motifs, ſans doute, mais, ſont-ce bien là les véritables ? Le Prince de Condé revêtu tout-à-coup de grandes Charges, & comblé de richeſſes, continueroit-il à trouver l'État mal gouverné ? Lui importeroit-il beaucoup quel culte ſeroit préféré en France, ſi ſa perſonne l'étoit à celle de ſes concurrens ? Oh ! Mon Prince, nous nous trompons étrangement ſur le motif de nos actions.

On ne peut nier que Meſſieurs de Guiſe occupent une place où vous aviez droit de prétendre ; mais cela eſt arrivé de tous les tems, & les Rois prennent leurs Miniſtres où il leur plaît. Les Guiſes viennent de dépouiller le Roi d'une de ſes plus belles mouvances par la ceſſion du Barois, c'eſt un crime de léze Majeſté, mais je n'ai point de caractere pour punir ce crime : ils laiſſent périr de malheureux Officiers faute de leur payer ce qui leur eſt dû, & la forme de leur refus eſt encore plus barbare que le refus même : mais il faut convenir qu'à la mort du Roi l'Etat devoit plus de quarante millions, & qu'il y avoit des dettes preſſantes & indiſpenſables à acquitter (*a*). On vient d'exé-

(*a*) Les Vénitiens preſſoient pour le rembourſement des ſommes

cuter Dubourg, j'en ai versé des larmes de sang; mais le jugement de son procès étoit suspendu, l'Electeur Palatin intercédoit pour lui : on pouvoit se flatter d'adoucir le Roi, quand tout-à-coup l'on apprend que le Président Minard, ce zélé catholique, a été assassiné en revenant du Palais; que Robert Stuard, un fanatique parmi les Réformés, est violemment soupçonné de ce crime; & que si le Premier Président le Maistre & le Président de Saint André n'eussent pas été retenus chez eux pour affaires le même jour, on leur réservoit le même sort : alors la fureur se réveille contre nous, & Dubourg en est la victime. Que vous dirai-je, Seigneur? Je suis persuadé que l'on ne poursuit les Réformés qu'en haine de leurs chefs, dont on craint l'ambition; & que si l'on étoit bien convaincu que les chefs voulussent demeurer en paix, on nous y laisseroit.

De Thou, Mezerai, Varillas, Daniel, Le Gendre.

LE P. DE CONDÉ.

Votre amitié a bien des droits sur moi, & je vous pardonne de ne pas rendre justice à mes intentions : mais permettez-moi de vous éclairer

qu'ils avoient prêtées. Les Suisses vouloient quitter faute d'avoir reçu leur paye pendant cinq ans; & il étoit à craindre que le commerce de Lyon ne passât à Genêve, si l'on manquoit à payer à l'échéance ce qui étoit dû aux Banquiers de Lyon. (*De Thou, Varillas.*)

à mon tour ſur les vrais devoirs des Sujets envers leurs Souverains, & ſur les bornes qui leur ſont preſcrites. On a conſulté des Juriſconſultes & des Théologiens de France & d'Allemagne, qui ont répondu que l'on pouvoit prendre les armes contre une autorité qui n'étoit pas légitime, telle que celle de Meſſieurs de Guiſe.

L'AMIRAL.

On fait dire à ces gens-là tout ce qu'on veut. N'ont-il pas approuvé le divorce de Henri VIII? (XIV) Notre véritable caſuiſtè eſt celui de notre conſcience.

De Thou; Larrei, Rapin Thoiras.

LE P. DE CONDÉ.

Ainſi donc ce ſeroit en vain que je vous ferois voir combien il nous eſt facile de remettre le Gouvernement dans des mains fideles, & de le rendre à ceux à qui l'adminiſtration en appartient pendant la minorité, car c'en eſt une que la foibleſſe de François II. Ainſi vous apprendriez avec indifférence, que ſais-je? peut-être avec chagrin, que nous ſommes au moment de voir nos freres délivrés des dangers de la perſécution, & le Roi affranchi de l'eſclavage de Meſſieurs de Guiſe; que Médicis, oui Médicis

elle-même, plus esclave que son fils, avouera toutes nos démarches, si elles sont heureuses, & qu'elles le seront, pourvû qu'elles soient autorisées par des chefs respectés tels que vous, votre brave frere, &, si j'ose dire, par moi. Mais si nous abandonnons des hommes zélés qui agissent pour le bien de l'État & de la Religion, il n'y aura bientôt plus ni État, ni Religion.

L'Amiral.

Vous croyez bien qu'il n'y a pas de jour que l'on ne cherche à me surprendre par les motifs les plus puissans, l'appas du Commandement, la défense de la vérité, le salut des Réformés; & que l'on a eu soin de me faire entendre que l'on ne vouloit que mon consentement, & que tout étoit disposé pour une révolution. Mais, Seigneur, je n'entens que la voix du devoir, & cette voix m'apprend que tout Sujet qui s'arme sans l'ordre de son Roi est un rébelle. Vous me parlez de la Reine, cela seroit bien différent, elle a un droit réel à l'autorité sous un Roi mineur par sa foiblesse (a).

(a) En effet ce fut la Reine qui autorisa l'Amiral à prendre les Armes, lorsqu'elle se retourna du côté des Réformés. Il les avoit quittés avant la Saint Barthélemi, & avoit déclaré qu'il aimoit mieux mourir que de continuer la Guerre Civile.

LE

LE P. DE CONDÉ.

Mais cependant, Seigneur, nous touchons au moment de cette révolution, & votre circonſpection indiſcrette en va faire perdre tout le fruit. Que dis-je ? La conſpiration eſt ſûe, & l'on ne peut plus agir qu'à force ouverte. Tous les environs ſe rempliſſent de nos Troupes, elles s'aſſemblent par pelotons ſous l'autorité de la Renaudie, & la Cour ne ſait pas que j'y prens part. Malheureux, qui ignorent qu'ils ſont découverts, & qui courent à la boucherie croyant marcher à la victoire !

L'AMIRAL.

Je vais voir la Reine; & ſi je ne crois pas devoir ſervir des rébelles, je ne dois pas abandonner des hommes bien intentionnés. Avec vous j'ai défendu l'autorité Royale, mais avec elle j'en attaquerai l'abus.

LE P. DE CONDÉ.

Voilà de bien foibles moyens dans le moment préſent.

L'AMIRAL.

Je n'en ſais rien.

SCENE VI.

LE PRINCE DE CONDÉ, L'AMIRAL, UN HUISSIER *du Cabinet.*

L'HUISSIER.

LA Reine demande Monſieur l'Amiral, elle l'attend dans ſon cabinet.

L'AMIRAL.

Vous lui direz que vous m'avez trouvé avec M. le Prince de Condé à qui j'avois à parler, & que je vais me rendre à ſes ordres.

LE P. DE CONDÉ.

Je ne la crois pas tranquille, non plus que ſes Miniſtres.

L'AMIRAL.

C'eſt de quoi je vais juger. [*Il ſort.*]

SCENE VII.

LE PRINCE DE CONDÉ, LA ROCHE DU MAINE.

LA ROCHE DU MAINE.

SEIGNEUR, vous n'êtes pas libre.

LE P. DE CONDÉ.

Moi!

LA ROCHE DU MAINE.

Oui, vous.

LE P. DE CONDÉ.

Et sur quel prétexte?

LA ROCHE DU MAINE.

Sur le prétexte que vous êtes le chef muet de la conjuration, votre appartement est environné, & l'on vous garde à vûe. *De Thou, Mezerai, Varillas, Daniel, &c.*

LE P. DE CONDÉ.

Voilà des méfiances de Messieurs de Guise.

LA ROCHE DU MAINE.

Cependant vous n'ignorez pas sans doute ce qui se passe hors la ville.

LE P. DE CONDÉ.

J'arrive, & je ne sais rien.

LA ROCHE DU MAINE.

De Thou, Mezerai, Daniel. Varillas, Le Gendre, &c.

On a écrit aux Gouverneurs des Villes & des Provinces, pour leur ordonner d'arrêter tous les gens armés que l'on verroit prendre le chemin d'Amboise.

LE P. DE CONDÉ.

Je savois cela, & j'ai rencontré à Orléans Marsilli de Cipierre (*a*) qui étoit chargé de cette commission.

(*a*) Il étoit Gouverneur du Duc d'Orléans (depuis Charles IX.) Lorsque Charles IX. fut parvenu à la Couronne, on trouva que pour l'honorer davantage, il falloit qu'un Prince du Sang fût toujours auprès de lui, afin de veiller sur sa conduite, & l'on donna cet emploi au Prince de la Roche-sur-Yon, mais Cipierre ne laissa pas de conserver son emploi; ces deux Gouverneurs s'entendirent bien. » Le Prince cédoit beaucoup à Cipierre qui, étant très-sage, portoit aussi grand honneur & révérence au Prince ..... & il faisoit très-bon voir ces deux Messieurs les Gouverneurs près la Personne du Roi, tenans leurs rangs comme il falloit, l'un haut & l'autre un petit bas. (*Brantosme.*)

LA ROCHE DU MAINE.

Des Conjurés que l'on a arrêtés ont parlé; ils ont dit que la Renaudie, quoiqu'averti qu'il étoit découvert, n'a pas laissé de s'avancer jusqu'à Carreliere qui n'est qu'à une journée d'ici. Ligniere, un de leurs chefs, est venu de lui-même trouver la Reine avec des détails bien plus précis. Le jour de l'assemblée qui devoit être le quinze, c'est-à-dire demain, étoit remis au dix-sept à cause que la Cour avoit changé de lieu. Castelnau devoit se rendre à Noisai, ici près, avec des Troupes conduites par Mazéres: il y est venu en effet; le Duc de Nemours (*a*) averti s'y est aussi transporté, & a investi le Château où ils s'étoient retranchés: ces malheureux ont offert de se rendre, pourvû qu'il leur fût permis de venir porter leurs plaintes au Roi sans aucun risque de leurs personnes; le Duc de Nemours a promis au-delà de ses pouvoirs: ils viennent d'arriver, & on les a tous renfermés dans les prisons.

De Thou, Mezerai, Varillas, Daniel, Le Gendre, &c.

(*a*) Ce Prince étoit d'une branche cadette de la Maison de Savoie, & fut l'ayeul du Duc de Nemours tué en 1652. par le Duc de Beaufort son beau-frere.

SCENE VIII.

LE PRINCE DE CONDÉ, LA ROCHE DU MAINE, DANDELOT.

DANDELOT.

NOUS avons été appellés ici à d'étranges spectacles. On a rencontré hier au soir dans la forêt quantité de gens de pied qui étoient armés, la plûpart ont été taillés en piéces, & ceux que l'on a faits prisonniers viennent d'arriver ici liés & traînés à la queue des chevaux, & sur le champ ils ont été pendus aux crénaux des murs du Château, bottés & éperonnés. Pendant qu'on les exécutoit, on a vû arriver le corps de la Renaudie, que Pardaillan avoit attaqué dans la forêt de Château-Renaud; la Renaudie l'avoit blessé, & le Valet de Pardaillan l'a tué d'un coup d'arquebuse : le corps de ce malheureux a été coupé par quartiers, & exposé sur des pieux aux environs de la Ville. Cependant tous les prison-

De Thou, Mezerai.

De Thou.

De Thou, Mezerai, Daniel.

niers du Duc de Nemours ont étés tirés des prisons, on a noyé les uns, on a pendu les autres: ce qui ajoute à l'horreur, c'est que les Guises ont eu soin que les freres du Roi fussent présens à ces spectacles, sans doute afin d'accoutumer de bonne heure ces jeunes Princes à répandre le sang de leurs Sujets; tous les Seigneurs & toutes les Dames de la Cour sont aux fenêtres pour voir les exécutions, la seule Duchesse de Guise désavouant son mari & son beau-frere, verse des larmes & tâche de calmer la Reine.

De Thou.

De Thou. Varillas.

LA ROCHE DU MAINE.

C'est le fruit de l'éducation que lui ont donnée la Duchesse de Ferrare sa mere, & la célébre Fulvia Morata sa gouvernante.

De Thou, Varillas.

DANDELOT.

Cependant, à quatre lieues à la ronde on massacre tous les hommes que l'on rencontre, & il n'y a point de Village où il ne s'en trouve trente, quarante, plus ou moins. Le Maître des Eaux & Forêts a eu ordre de tuer sans forme de procès tout ce qu'il a rencontré, & sous ce prétexte, de pauvres marchands ont été volés & assassinés:

on voit entrer par toutes les portes de la Ville des priſonniers qui reçoivent la mort en arrivant ; les rues ſont inondées de ſang, & les corps ſont jettés dans la Loire qui en eſt couverte. Un de ces malheureux prêt à être exécuté, a trempé ſes mains dans le ſang de ſes compagnons qui venoient de mourir, & les élevant vers le Ciel ; *voilà*, dit-il, *ô Dieu très-bon & très-puiſſant ! le ſang innocent de ceux qui ſont à vous, dont vous ne laiſſerez pas la mort impunie.* Ce qu'il eſt important, Seigneur, que vous ſachiez, c'eſt que Raunai appliqué à la queſtion pour ſavoir ſi vous ou le Roi votre frere n'étiez point impliqués dans cette affaire, Raunai a déclaré que le Roi de Navarre n'y étoit point entré, mais qu'il avoit oui dire à la Renaudie, que ſi l'affaire avoit un heureux ſuccès, vous ſeriez déclaré le chef des Conjurés.

LE P. DE CONDÉ.

Ah ! c'eſt auſſi trop abuſer de ma patience ; la Roche du Maine, la Reine vous aime, je compte ſur vous ; allez la trouver, & dites-lui qu'il faut enfin que je la voye.

SCENE IX.

LE PRINCE DE CONDÉ, DANDELOT, LA ROCHE DU MAINE, BRICHANTEAU DE BEAUVAIS.

LA ROCHE DU MAINE.

MAIS que veut Brichanteau ?

BRICHANTEAU.

Seigneur, c'eſt à regret que j'exécute la commiſſion dont je ſuis chargé.

LE P. DE CONDÉ.

De quoi s'agit-il ?

BRICHANTEAU.

De fouiller dans votre appartement ; où l'on prétend qu'il y a des armes cachées.

LE P. DE CONDÉ.

Vous y pouvez chercher, mais en ma préſence, afin qu'on n'y mette pas des armes qui n'y étoient pas.

BRICHANTEAU.

Seigneur !

LE P. DE CONDÉ.

Je sais que vous êtes honnête homme, mais vous servez des traîtres ; & j'avoue que je suis surpris qu'un homme élevé dans notre Maison (*a*) se soit chargé d'une pareille commission. Allons ; & vous, la Roche du Maine, voyez la Reine comme je vous en ai prié.

La Place.

(*a*) Nicolas de Brichanteau Sieur de Beauvais Nangis, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, fut en 1536. Guidon de 50. hommes d'armes de la Compagnie d'Antoine de Bourbon, lors Comte de Marle, qui fut depuis Duc de Vendosme & Roi de Navarre. Il fut fait prisonnier à la bataille de Dreux, & y reçut une blessure dont il mourut, après avoir langui longtems, en 1564. âgé de 54 ans. On peut remarquer dans sa vie qu'à la prise de Calais & de Thionville il eut charge d'empêcher qu'aucun tort ne fût fait aux femmes & aux filles par l'insolence des soldats victorieux. (*Vies des graves & illustres personnages.*)

SCENE X.

La Scéne est dans l'Appartement de la Reine.

LA REINE, L'AMIRAL DE COLIGNI.

L'AMIRAL. (XV.)

EH quoi, Votre Majesté n'est-elle pas accablée des horreurs qu'elle voit? Est-ce régner que de régner par le sang? Et nos maîtres sont-ils nos bourreaux? Quoi, Médicis l'ornement de la Cour du feu Roi, le charme de tous les honnêtes gens, l'asile des malheureux, la protection de tous ceux qu'opprimoit l'infâme Diane: Médicis assez instruite pour ne pas confondre la superstition avec la Religion véritable, c'est elle qui se prête à des forfaits inoüis, qui permet que l'on souille le Trône de son fils du sang de ses plus fidéles Sujets, qui souffre que ses propres enfans jouissent des cris de ces infortunés que l'on traîne à la mort sans les entendre, & dont les dernieres paroles appellent en vain le nom d'une Reine qui fut autrefois si juste & si compatissante?

LA REINE.

Croyez que les ſpectacles affreux qui m'environnent coûtent autant à mon cœur qu'au vôtre: ſi Coligni eſt vertueux, Médicis eſt ſenſible; mais ſi vous êtes vertueux, comment prenez-vous la défenſe des Rebelles? Et puiſque Dieu m'a confié la défenſe de l'autorité Royale, comment puis-je ne pas punir les ſéditieux?

L'AMIRAL.

Sans doute, la révolte eſt le plus grand des crimes; & une Religion dont la premiere loi ne ſeroit pas la ſoumiſſion au Souverain, ſeroit une fauſſe Religion: mais Votre Majeſté peut-elle ne pas voir qu'il ne s'agit point ici de Religion, & que les échaffauts & les buchers ne ſont que des trophées exécrables élevés à l'ambition de Meſſieurs de Guiſe? Ceux que l'on vient de punir ont été pris les armes à la main, j'en conviens, & je déteſte leur entrepriſe; mais qui ne connoît le peuple? Ne ſait-on pas combien il eſt aiſé de l'animer? Et ſi on lui donne de juſtes ſujets de ſe plaindre de la tyrannie, faut-il le livrer tout-à-coup à la mort, ſans examiner s'il a raiſon de ſe plaindre? Tout Sujet

qui ſe fait juſtice lui-même eſt digne de mort; mais des Sujets qui la reclament cette juſtice, & qui ne s'arment que contre la violence de ceux qui veulent les écarter du Trône pour les empêcher d'y porter leurs plaintes, de tels Sujets ſont-ils ſi criminels ? Sur-tout quand il n'y a aucun d'eux qui ne donnât mille fois ſa vie pour ſon Roi.

Quand je parle de l'ambition de Meſſieurs de Guiſe, c'eſt, Madame, ſans être jaloux de leur puiſſance; j'en prens Dieu à témoin, Dieu que je n'atteſtai jamais en vain : ce Dieu ſait que loin d'envier leur place, nulle conſidération humaine ne me la feroit accepter : qu'ils jouiſſent en paix du Ciel irrité, c'eſt à ceux qui les employent & qui ſe chargent de leurs crimes, à en rendre compte un jour à leur Juge & au mien: mon état, à moi, eſt de ſervir mon Roi dans les armées, mon ambition de vaincre ſes ennemis, ma récompenſe d'avoir bien ſervi.

LA REINE.

Mais ſi vous n'attaquez pas Meſſieurs de Guiſe, & ſi vous ne défendez pas les Rebelles, qu'eſt-ce donc que vous prétendez ? Car, que Meſſieurs de Guiſe gouvernent bien ou mal, au moins ont-ils

raiſon en un point ſuivant les principes de tous les Catholiques, c'eſt de vouloir détruire la nouvelle Religion ; & je ne vois pas que, hors vous autres, nul homme puiſſe leur en faire un crime.

L'AMIRAL.

Bayle. Si la nouvelle Religion étoit auſſi utile aux Guiſes qu'elle leur eſt contraire, ils en feroient bien-tôt les protecteurs.

LA REINE.

Et pourquoi leur eſt-elle contraire ? N'eſt-ce pas parce qu'elle ſert de prétexte aux ſéditieux pour former un parti dans l'État.

L'AMIRAL.

Cela eſt vrai, mais ce parti qui exiſte, & qui exiſtera toujours ſous des maîtres tyranniques, ce parti que je déteſte, ne devient redoutable que par la perſécution que l'on exerce contre la Religion ; & ce prétexte ceſſeroit bien-tôt, ſi cette Religion ceſſoit d'être perſécutée. Ne nous ordonnez pas d'agir contre notre conſcience, abandonnez-nous à nous-mêmes, contentez-vous de nos victoires, & laiſſez-nous nos opinions ; ne ne nous regardez plus que comme des Sujets

utiles, & qui ne demandent de récompense que de n'être point gênés dans leur Religion : alors les séditieux resteront seuls de leur parti, & ils n'auront plus à se parer dans l'esprit du peuple de la défense d'une Religion que l'on n'attaquera plus. Le peuple a tort, à la vérité, de se laisser aller à la révolte par quelque motif que ce puisse être; mais ne doit-on pas ménager la foiblesse des esprits? Ce sont vos enfans, il faut compatir à leur misere, & leur ôter les moyens de se nuire à eux-mêmes : Madame, j'en suis le garant à Votre Majesté, que nos Prêches soient libres, & il n'y aura plus de cabales, il y aura des séditieux sans doute, mais ils se lasseront de l'être quand ils ne seront plus secondés : au lieu que si l'on continue de faire des martyrs, leur sang en sera un germe inépuisable. Daignez croire un sujet fidéle qui ne veut que votre gloire. [*Il se met à genoux.*] Nous ne demandons ni emplois, ni dignités, ni trésors; nous demandons la liberté de conscience en même-tems que nous nous lions à l'État & au Roi par les chaînes de la reconnoissance & de la Religion. Ma Reine s'attendrit, elle m'écoute.... Un Édit, Madame, un Édit qui nous permette uniquement de nous

De Thou.

retirer chacun dans nos maisons, & d'y vivre conformément à nos principes; je vous répons alors de nos freres, ou s'ils étoient assez osés pour se révolter, il faudroit qu'ils commençassent par s'immoler Coligni, Dandelot, & tant d'autres braves sujets qui ne connoissent que Dieu & le Roi.

LA REINE.

Hé bien, voyez Monsieur le Chancelier.

SCENE XI.

LA REINE, LE PRINCE DE CONDÉ; LE CARDINAL DE LORRAINE,

qui entre par un autre côté que le Prince de Condé.

LE P. DE CONDÉ.

De Thou; Mezerai.

JE demande justice, Madame; si mes services sont rejettés, ce n'est pas une raison pour rendre ma fidélité suspecte. Je trouve Messieurs de Guise devenus bien modestes, de chercher des prétextes pour me desservir auprès du Roi & de Votre Majesté: ne suffit-il pas de leur volonté pour cela? Et

Et n'eſt-on pas à vos yeux tout ce qu'ils veulent que l'on paroiſſe ?

LA REINE.

Prince de Condé, votre reſſentiment eſt juſte, mais vous ne l'êtes pas dans vos conjectures. Ce n'eſt pas ma faute ſi le Roi eſt aſſiégé dans Amboiſe par ſes propres Sujets, & ſi ceux des Conjurés que l'on a arrêtés vous chargent tous d'être leur Chef; il ſera aiſé de vous en faire juge vous-même, car vous n'aurez qu'à vous cacher pendant qu'on les interrogera.

LE CARDINAL.

Madame, il n'eſt pas étonnant que des miſérables ſe parent d'un grand nom pour autoriſer leur audace, & on ſait la créance que méritent de pareilles déclarations. *De Thou.*

LE P. DE CONDÉ.

Eh, que m'importent les diſcours de la populace, ſoit qu'elle diſe ce qu'elle imagine, ſoit qu'elle répete ce qu'on lui fait dire. Ce n'eſt pas à moi à me cacher, Madame, mais que Monſieur le Cardinal ſe cache lui-même, & qu'il entende ce qu'on dira de lui & des ſiens. Le croira-t-on

jamais, que sur de si foibles indices on fasse arrêter un Prince du Sang? Car du moment que je suis entré dans ce Château, je n'y ai pas été libre.

LA REINE.

Le Roi a dû le faire pour sa propre sûreté, non assûrément qu'il eût rien à craindre de vos intentions, mais on imposoit par-là aux séditieux, soit à ceux qui vous croyent de bonne foi dans leur parti, soit à ceux qui vouloient seulement se servir de votre nom, en leur faisant voir que vous leur devenez inutile. Mais, Seigneur, il est tems que tous ces troubles finissent, & vous apprendrez par l'Amiral de Coligni ce que j'ai bien voulu faire en faveur des Réformés.

SCENE XII.

LA REINE, LE PRINCE DE CONDÉ, LE CARDINAL DE LORRAINE, BRICHANTEAU.

BRICHANTEAU.

MADAME, on est aux mains.

LA REINE.

Comment !

BRICHANTEAU.

Tout sembloit tranquille dans la Ville, quand tout-à-coup on a entendu crier aux armes du côté de la petite porte des Minimes qui est sur la riviere; c'étoit le Capitaine la Motte qui s'avançoit pour surprendre ce poste avec des troupes conduites par Champs, Coqueville, & Chandieu le frere du Ministre de l'Église de Paris. Aussi-tôt le Duc de Nemours est accouru, qui m'a chargé d'avertir le Duc de Guise: les nouveaux Arquebusiers (*a*) qui servent à la garde de la Personne du Roi, s'étant trouvés le plus près, l'ont suivi conduits par Richelieu; & l'on ne doute pas que cette derniere tentative n'ait le succès des premieres: je retourne en savoir des nouvelles.

De Thou, Varillas, Daniel.

LE CARDINAL *regardant la Reine, lui dit tout bas.*

Vous voyez?

(*a*) Après la Conjuration d'Amboise, le Roi créa une nouvelle Compagnie d'Arquebusiers pour la garde de sa Personne, & en donna le Commandement à Antoine Duplessis-Richelieu, cousin-germain du Cardinal de Richelieu. (*De Thou.*)

SCENE XIII.

LA REINE, LE PRINCE DE CONDÉ, LE CARDINAL DE LORRAINE, LA TROUSSE, *Prévôt de l'Hôtel.*

LA TROUSSE.

TOUT est tranquille, Madame ; à peine nous nous ſommes préſentés, que les ſéditieux ſe ſont éloignés des murailles, & ont pris la fuite : ils comptoient d'être ſecondés du côté de la Ville, & en effet on s'eſt apperçu de quelques mouvemens, qui ont ceſſé ſi-tôt qu'on a eu arrêté Ville-Mongai cadet de Briquemaut, & quelques autres : on a voulu s'aſſurer du jeune Maligni le fils de Louiſe de Vendoſme, qui s'eſt trouvé chargé par quelques dépoſitions d'avoir voulu aſſaſſiner Monſieur de Guiſe, mais il a eu le tems de ſe ſauver, ayant monté ſur un cheval que lui a prêté Devaux le premier Écuyer du Prince [*montrant le Prince de Condé.*] Comme je venois rendre compte à Votre Majeſté, j'ai paſſé devant la porte du Chancelier Olivier, où

Varillas

j'ai trouvé tous ses gens en pleurs : ce grand homme (*a*) venoit de mourir de saisissement de tant d'horreurs. *De Thou, Mezerai.*

LA REINE.

Prince de Condé, je vous en fais juge.

LE CARDINAL.

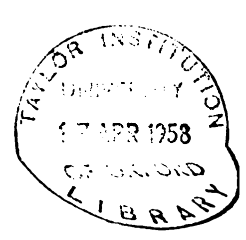
Plus les attentats sont grands, moins un si grand Prince en peut être soupçonné ; mais je ne crois pas qu'il y ait un bon François qui ne sente le danger d'une secte que rien ne rebute, & qui s'anime par les supplices. Hélas ! il en coûte la vie à un des grands Magistrats qu'ait eus la France.

LA REINE.

Voyons enfin à quoi nous devons nous résoudre : le Prince de Condé sera le maître de prendre congé du Roi quand il le jugera à propos. *Daniel.*

(*a*) On lit dans le livre intitulé *Perroniana* & *Thuana*, que François Olivier laissa un fils naturel qui fut le Cardinal Séraphin ; sa petite-fille épousa Pierre Dubois, Seigneur de Fontaines-Marant & Duplessis en Tourraine, dont la postérité hérita, faute d'hoirs mâles du Chancelier, du Marquisat de Leuville qu'elle possède aujourd'hui (*Le P. Anselme.*)

Fin du troisiéme Acte.



ACTE IV.

SCENE PREMIERE.

La Scéne est à Fontainebleau, dans l'appartement de la Duchesse de Guise.

LA DUCHESSE DE GUISE,
LE MARÉCHAL DE BRISSAC.

LA D. DE GUISE.

Brantosme, De Thou, Mezerai, Varillas, Daniel.

MONSIEUR le Maréchal, il y avoit bien long-tems que je desirois de vous connoître; vos importans emplois dans le Piedmont, où vous avez acquis la réputation du plus grand Géneral de l'Europe, ne vous ont pas permis de venir à la Cour depuis que j'y suis, & j'y vois avec plaisir l'ami le plus fidele de Messieurs de Guise.

LE MARÉCHAL.

De Thou.

Madame, je leur dois trop pour ne leur être pas absolument dévoué; & le Gouvernement de Picardie dont s'est défait l'Amiral de Coligni, &

pour lequel j'ai été préféré au Prince de Condé, ne fait que ſerrer plus étroitement des nœuds qui m'attachent à eux pour toute ma vie.

LA D. DE GUISE.

J'ai voulu vous entretenir ſur ce qui nous regarde, & vous ouvrir mon cœur ſur ce que je penſe de la conduite de Meſſieurs de Guiſe.

LE MARÉCHAL.

Madame, le Maréchal de Briſſac ſe trouve ici dans une Terre étrangere; la Cour eſt un pays qu'il ne faut pas quitter un ſeul jour ſi l'on veut s'y reconnoître, la ſurface reſte à-peu-près la même, mais les reſſorts en changent à tous les momens: j'aurois pu vous mieux informer autrefois.

LA D. DE GUISE.

Je ſais que nul homme de la Cour ne devoit être plus inſtruit que vous, du vivant du feu Roi: l'intérêt que Madame de Valentinois prenoit à vous n'eſt ignoré de perſonne, & peut-être que ce fut cet intérêt qui détermina le Roi à vous éloigner; mais les grands hommes profitent de la diſgrace même pour acquérir de la

Brantoſme, Mezerai.

gloire. Je vous dirai donc que je ne ſuis pas tranquille ſur notre ſituation ; tous les eſprits ſont prévenus contre nous, & je ne vois pas que l'on ait grand tort.

LE MARÉCHAL.

Comment voudriez-vous que le Duc de Guiſe ne fît pas des jaloux ? Tous les faits d'armes mémorables qui ont illuſtré le dernier Régne, ne ſont-ils pas ſon ouvrage ? Les grands hommes que nous voyons, ou ont été malheureux à la Guerre, ou n'ont été heureux qu'en ſervant ſous lui. C'eſt une choſe ſinguliere, que ce qui arrive à ce Prince, il n'a jamais eu d'autre grade militaire que celui de Capitaine de Gendarmes, & naturellement il devroit être ſous de ſimples Maréchaux de Camp : cependant aucun homme n'a jamais oſé lui diſputer le Commandement : il s'eſt vû à la tête des Armées, donnant l'ordre au Connétable même, &, pour ainſi dire, le Général de ſes Généraux.

Brantoſme.

LA D. DE GUISE.

Oui ; mais fait-il bien tout ce qu'il faut pour ſe faire pardonner tant de gloire par ſes rivaux ? Et n'abuſe-t-il pas de ſes avantages ? Si l'envie

eſt un mal néceſſaire pour ceux que leurs talens mettent au-deſſus des autres, au moins faudroit-il qu'ils ſe rendiſſent agréables au Peuple, à qui il importe peu par qui il ſoit commandé ; loin de prendre ce parti, il ſemble qu'il prenne à tâche de ſe faire haïr ; cet homme que je croyois ſi doux eſt devenu cruel, le ſang des ennemis ne lui ſuffit pas, il lui faut celui de ſes propres citoyens.

LE MARÉCHAL.

Je ne reconnois point le Duc de Guiſe à ce portrait, & votre compaſſion pour les Rebelles vous emporte trop loin.

LA D. DE GUISE.

Dites plutôt que l'intérêt que je dois prendre à un homme dont je porte le nom, me rend plus clairvoyante. Je ſais que mon beau-frere le Cardinal de Lorraine a la plus grande part à toutes les exécutions : mais qu'importe que le Duc de Guiſe ne faſſe que ſe prêter aux cruautés que ſon frere lui inſpire ? En eſt-il moins barbare, & en eſt-il moins haï ? Maréchal de Briſſac ; la ſituation où nous ſommes eſt trop forcée pour pouvoir durer, les eſprits ſont trop

animés pour qu'on puisse se flatter de les changer : on n'extermine pas toute une Nation, & les malheureuses victimes de Messieurs de Guise trouveront enfin un vengeur. N'est-ce pas une chose inouie que de dégrader les Princes du Sang au point de leur arracher tous les honneurs & toutes les dignités de l'État. Messieurs de Guise sont des Étrangers admis en France par les Valois, ils doivent ménager & respecter mes parens, & tout ce qui compose cette auguste maison. D'ailleurs, pourquoi persécuter les Réformés ? En vérité Monsieur de Guise, le Cardinal lui-même, persuaderont-ils jamais que c'est *le zéle* de la Religion qui les fait agir ?

Varillas.

LE MARÉCHAL.

Madame, trouvez bon que je vous contredise sur ce point, & qu'en convenant du danger où Messieurs de Guise s'exposent, je vous représente qu'en agissant pour la véritable Religion, ils agissent pour la tranquillité de l'État. Deux Religions sont deux Trônes élevés dans une Monarchie, dont il faut tôt ou tard que l'un des deux soit abattu, & qui s'entraînent souvent l'un par l'autre. Il n'importe pas d'examiner les mo-

tifs qui font agir ceux qui défendent la Religion ancienne, il faut uniquement considérér s'ils agissent utilement.

LA D. DE GUISE.

Ainsi donc vous autorisez les cruautés & les barbaries que l'on exerce contre ces malheureux.

LE MARÉCHAL.

On n'a que trop tardé à détruire la semence empoisonnée des novateurs: non-seulement ils troublent le Pays qu'ils habitent, mais ils suscitent des Étrangers qui cherchent à profiter des dissentions domestiques; & ces ennemis sont d'autant plus dangereux, qu'ils sont composés & de Catholiques & de Calvinistes: les premiers, sous prétexte de défendre la vraie Religion, prennent connoissance de nos affaires, & forment des partis parmi nous, c'est ce que fait aujourd'hui l'Espagne: & les seconds, tels que les Princes d'Allemagne, se préparent à venir à force ouverte au secours des Rebelles; ensorte qu'un État se trouve investi & par ceux qui le défendent, & par ceux qui l'attaquent.

LA D. DE GUISE.

Ainſi, Monſieur, voilà les Princes du Sang brouillés ſans retour avec notre Maiſon, & vous n'imaginez pas que nous devions les rechercher.

LE MARÉCHAL.

A Dieu ne plaiſe que je penſe ainſi! Meſſieurs de Guiſe doivent faire toutes ſortes d'avances au Prince de Condé, & par reſpect pour ſa perſonne, & pour faire voir au Peuple qu'ils ſe rangent à leur devoir; mais je crois en même tems que toutes les tentatives ſeront inutiles: la fierté du Prince de Condé eſt inacceſſible, rien ne l'adoucit. Ne vient-on pas de donner aux Princes du ſang une grande marque de conſidération? Le Duc de Montpenſier a eu le Gouvernement de Touraine, & le Prince de la Roche-ſur-Yon celui d'Orléans.

De Thou, Varillas.

LA D. DE GUISE.

Oui, parce qu'ils ſont dévoués à la Reine: mais qu'a-t-on fait pour le Roi de Navarre & pour le Prince de Condé? N'eſt-ce pas une choſe honteuſe de voir ce dernier ſans Charges

& ſans Gouvernement (*a*) ? Et n'étoit-il pas au moins de la bienſéance d'appuyer auprès du Roi d'Eſpagne la demande que le Roi de Navarre faiſoit de la Sardaigne ? Mais enfin, Monſieur le Maréchal, ſi vous n'entrez pas dans mes raiſons, ne les combattez pas du moins auprès de mon mari & de mon beau-frere. Je vais redoubler mes inſtances pour tâcher de les ramener à des ſentimens plus doux : Madame la Ducheſſe de Ferrare (*b*) ma mere, qui vient d'arriver a déja commencé, mais je crains ſa hauteur : fille de Louis XII. elle croit toujours parler à des Sujets, & Meſſieurs de Guiſe ne croyent l'être de perſonne : il faut des bouches plus timides pour les perſuader. La Reine m'écoute avec bonté, & elle connoît la droiture de

(*a*) Louis I. Prince de Condé n'avoit pas 6000 livres de rente quand il entra dans le monde. (*Le Gendre.*)

(*b*) Renée Ducheſſe de Ferrare, ſœur de la Reine Claude, mourut à Montargis le 12. Juin 1575. Marot avoit été ſon Secrétaire. Hénri II. ſouffrant impatiemment que cette Princeſſe fût la plus zélée de tout le parti proteſtant, avoit envoyé une inſtruction au Duc de Ferrare ſon mari, portant que faute par elle de renoncer à ſes erreurs, » Sa Majeſté veut & entend, » & de fait prie & exhorte très-inſtamment Monſieur le Duc de Ferrare qu'il ait à faire mettre ladite Dame en lieu ſéparé de congrégation & converſation, où elle ne puiſſe gâter perſonne que ſoi-même, lui ôtant ſes propres enfans & toute ſa famille entiérement de quelque Nation qu'ils ſoient, leſquels ſe trouveront chargés ou véhémentement ſoupçonnés deſdites erreurs & fauſſes doctrines, pour leur faire leur procès. (*Caſtelnau.*)

mes intentions : enfin la Ducheſſe de Montpenſier agit de concert, & peut-être pouvons-nous eſpérer que la Maréchale de Saint André nous ſecondera.

LE MARÉCHAL.

La Maréchale de Saint André ! Ah ! Madame, le Prince de Condé aime ſes maîtreſſes pour en être aimé, & point du tout pour en être gouverné. Voyez Mademoiſelle de Limeuil, elle eſt devenue groſſe au milieu de la Cour, on l'a chaſſée ſans que le Prince de Condé ait eu ſeulement l'air de s'en appercevoir. Mais je vois Monſieur le Cardinal, je vous laiſſe enſemble ; ſoyez ſûre que j'agirai toujours conformément à vos véritables intérêts.

SCENE II.

LE CARDINAL DE LORRAINE, LA DUCHESSE DE GUISE.

LE CARDINAL.

MA ſœur le Roi vient de nommer Michel de l'Hoſpital pour ſucceſſeur du Chancelier Olivier ;

j'avois jetté les yeux ſur Jean de Morvilliers (*a*) Évêque d'Orléans, mais il s'eſt ſenti trop foible ; & , toutes réflexions faites, je crois qu'il a eu raiſon, & l'Hoſpital nous conviendra mieux (*b*) ; c'eſt un homme qui nous eſt attaché ; il avoit ſuivi en Italie le Connétable de Bourbon, & a été amené en France par le Cardinal de Tournon ; la jeune Ducheſſe de Savoye l'avoit emmené de-

De Thou, Mezerai, Varillas.

(*a*). Il étoit natif de Blois, iſſu de la famille de Philippe de Morvilliers qui fut Premier Préſident au Parlement de Paris dès l'an 1420. & de Pierre de Morvilliers, Chancelier de France en 1461. Catherine de Médicis le fit entrer dans la ſuite au Conſeil, où il fut toujours oppoſé au Chancelier de l'Hoſpital, parce qu'il aſpiroit à avoir les Sceaux, comme en effet il les eut en 1568. lorſque la Reine les envoya redemandet par Pierre Brulart Secrétaire de ſes commandemens, au Chancelier de l'Hoſpital qui ſe retira de la Cour. Jean de Morvilliers mourut à Tours le 23. Octobre 1577. âgé de 70. ans.

(*a*) Sa fortune étoit médiocre ainſi que ſa naiſſance, car il n'étoit pas de l'ancienne Maiſon de l'Hoſpital-Choiſi ; il étoit, ſuivant les uns (*Varillas*), fils d'un Juif qui avoit été Médecin du Connétable de Bourbon ; ſuivant d'autres (*notes ſur de Thou*), il étoit fils d'un Médecin de la Ducheſſe de Lorraine, & , ſuivant Mezerai, petit-fils d'un Juif d'Avignon. Le Lieutenant Criminel Morin qui l'avoit entendu plaider avec éclat, lorſqu'il n'étoit qu'Avocat au Parlement de Paris, lui donna ſa fille en mariage avec une Charge de Conſeiller au Parlement (*Varillas*). Il fut depuis Préſident des Comptes, Maître des Requêtes & Conſeiller d'Etat. Lorſque l'Hoſpital eut appris ſon élévation, il crut qu'avant que d'y conſentir il devoit prendre ſes meſures avec le Cardinal Bertrandi qui étoit en Italie ; ce dernier avoit été nommé Garde des Sceaux lorſqu'on avoit relegué Olivier dans ſa maiſon ; & ſes Lettres de Proviſion qui avoient été enregiſtrées au Parlement de l'exprès commandement du feu Roi, portoient que ſi Olivier mouroit avant lui, il lui ſuccéderoit dans la dignité de Chancelier : ainſi l'Hoſpital ne voulut faire aucune fonction de ſa Charge, qu'après que Bertrandi eut renoncé à ſon droit. (*De Thou.*)

puis à Nice en qualité de ſon Chancelier, & il n'en eſt revenu que ſur la nomination du Roi que je lui ai envoyée.

LA D. DE GUISE.

C'eſt un bon choix; je l'entretins long-tems aux nôces de Marguerite, & il me parut un homme fort ſage: mon frere, des hommes tels que celui-là ſont bien néceſſaires dans le tems préſent.

LE CARDINAL.

Plus néceſſaires que vous ne ſauriez croire. Nos jours, ces jours paſſés dans un travail ſans relâche, ſont enviés par les oiſifs de la Cour; ſans talens ou ſans volonté, ils ne peuvent ſouffrir les hommes qui ſe ſacrifient à leur bonheur: au moins, ſi étant jaloux de leur gloire, il l'étoient de ſe rendre auſſi néceſſaires qu'eux, on leur pardonneroit leur ambition; mais ils n'ont que de la vanité, & du ſein de la molleſſe & de l'indolence ils accuſent la fortune de ne rien faire pour eux, tandis qu'ils ne font rien pour elle. Je voudrois bien ſavoir de quel droit le Roi de Navarre ſe plaint de n'être pas employé? Voudroit-il l'être? Que prétend le Prince de Condé?

Condé ? Toujours ſe battre ? Eſt-ce donc avec les armes ſeulement que l'on ſert l'État ? Et ſi nous ne lui préparions pas des Armées, ſi nous ne ménagions pas des Alliés, ſi les revenus de l'Etat étoient mal adminiſtrés, que deviendroit ſa valeur, & à qui commanderoit-il ? Les autres ne valent pas la peine d'être nommés. Non, c'eſt trop ſervir des ingrats.

LA D. DE GUISE.

Ah ! Du moins ſi vous êtes envié, ne ſoyez pas haï ; ce n'eſt pas la faute de la vertu ſi elle excite la jalouſie, mais n'a-t-elle pas tort quand elle s'attire la haine ? Monſieur le Cardinal, voyez tous les malheureux qui nous environnent, & tous les maux que vous avez cauſés ! Voyez nos Villes teintes de ſang, & tant de familles déſolées qui vous redemandent ce qui leur étoit le plus cher.

LE CARDINAL.

Vous avez raiſon, mais la Religion....

LA D. DE GUISE.

Non, la Religion n'eſt pas cruelle, & la

charité en eſt le lien, comme elle en eſt le fondement.

LE CARDINAL.

J'ai peut-être trop ſuivi mon zéle, j'en conviens; mais les choſes vont prendre une autre Thou. face, & vous ſeriez bien étonnée ſi vous voyiez actuellement chez moi quatre Miniſtres que j'ai mandés.

LA D. DE GUISE.

Le Ciel ſoit béni.

LE CARDINAL.

Ils héſitoient de s'y rendre, mais la nouvelle Déclaration qui porte une *abolition* générale pour le paſſé ſur le fait de la Religion, a fait ceſſer toutes leurs craintes. Je vous quitte; voyez Madame la Ducheſſe de Ferrare, & apprenez-lui ce qui ſe paſſe. [*Il ſort.*]

LA D. DE GUISE.

Puiſſions-nous enfin reſpirer! Puiſſent mes craintes ceſſer pour tout ce que j'aime dans le monde (*a*)! Ah! Le voilà.

(*a*) Comme je ne veux rien avancer dont je n'aie la preuve, je dois avertir ici qu'il n'eſt prouvé nulle part que la Ducheſſe de

SCENE III.

LA DUCHESSE DE GUISE, LE DUC DE NEMOURS.

LA D. DE GUISE.

HÉ bien, les esprits s'adoucissent, & nous pouvons espérer la fin de nos miseres.

LE DUC DE NEMOURS.

Oui, Madame, le malheureux Duc de Nemours ne sera plus obligé pour vous prouver son attachement, de partager les fureurs de Messieurs de Guise. Qui le pourroit croire, que la Princesse la plus vertueuse qui fut jamais, ne pût

Guise ait aimé M. de Nemours du vivant de son mari; mais il est certain qu'elle l'épousa peu après avoir été veuve, c'est-à-dire, trois ans environ après le tems dont je parle : il est certain qu'elle l'épousa par amour, & il est encore certain que dans le tems dont je parle le Duc de Nemours étoit amoureux d'une grande Dame qu'aucun Historien ne nomme par respect; c'en seroit sans doute beaucoup plus qu'il n'en faut pour supposer cet amour dans une Tragédie ordinaire, mais dans celle-ci je ne dois pas induire le lecteur dans la moindre erreur, ainsi je ne donne ce fait que comme une vraisemblance : on sait d'ailleurs que le Duc de Nemours étoit l'homme le plus galant & le plus accompli de son tems; c'est le même que celui du Roman de la Princesse de Cleves.

être servie que par le meurtre & la proscription, & qu'elle y employât l'homme du monde qui en a le plus d'horreur ?

LA D. DE GUISE.

Ah ! Si vous pouviez voir mes douleurs.

LE DUC DE NEMOURS.

C'est ce qui redouble ma peine; aussi je dévore chaque jour les dégoûts que l'on me donne dans le parti où vous m'avez engagé, & je vous fais le sacrifice des victimes que j'immole, en même tems que mon cœur & mon bras se refusent à de semblables cruautés. Pensez-vous que j'aye vû tranquillement égorger des malheureux qui s'étoient rendus à moi sur la foi du pardon de leur révolte ? Mais enfin je vous vois, & Messieurs de Guise n'ont point de serviteur plus fidéle, parce qu'on n'a jamais tant aimé.

De Thou, Mezerai, Varillas.

LA D. DE GUISE.

Prince, je vous aime, mais nous ne sommes plus à nous ni vous ni moi, & nous nous trouvons liés l'un & l'autre par des chaînes qui remontent jusqu'au Ciel, & que le tems qui détruit tout ne fait que rendre plus fortes.

LE DUC DE NEMOURS.

Ah ! S'il ne s'agiſſoit que de moi, vous ſavez ce que c'eſt que mon engagement, & vous n'ignorez pas que mon mariage avec Mademoiſelle de Rohan ne ſauroit ſubſiſter (*a*).

LA D. DE GUISE.

Eh, en ſuis-je plus libre ? Non, nous ne pouvons plus eſpérer d'être l'un à l'autre : que mes regrets vous ſuffiſent ; & ſi vous êtes auſſi généreux qu'il eſt vrai que je vous aime, contentez-vous, ou plutôt plaignez-moi des ſentimens que j'ai pour vous.

LE DUC DE NEMOURS.

Quels ſentimens que ceux de l'eſtime & de l'amitié ! des ſentimens que l'on peut mériter, & qui ne ſauroient ſe refuſer aux ſervices & à la probité ! Ah, que les miens ſont différens ! Vous le ſavez, le Duc Nemours vous fut dévoué le premier moment qu'il vous vit ; & je n'attendis pas, Madame, pour vous conſacrer

(*a*) Le Duc de Nemours avoit fait une promeſſe de mariage à Mademoiſelle de la Garnache, de la Maiſon de Rohan, & il en eut un fils qui porta toute ſa vie le titre de Prince de Genevois.

ma vie, que le tems m'eût fait connoître toutes les vertus qui vous rendent le plus digne objet des vœux du monde entier.

LA D. DE GUISE.

Ah! Prince, ai-je attendu plus long-tems à vous aimer? Que dis-je? à vous l'avouer. Vous êtes ce que je cherchois, & ce que mon cœur n'avoit pas encore rencontré: mon mariage avec Monſieur de Guiſe étoit arrêté avant que ni lui ni moi nous nous connuſſions; l'engagement que nous avons pris ne me l'a pas attaché, & malgré cela je lui donnois les ſentimens *que l'on* doit à ſon époux, je ne croyois pas qu'il y en eût d'autres que ceux-là; vous parûtes à la Cour, & je fus bien-tôt détrompée. Vous ne l'avez point
Varillas. oublié, c'étoit au mariage de Marie Stuard, pendant la fête que l'on donna lorſque ſon frere Baſtard & le Comte d'Argail apportérent au Dauphin la Couronne d'Écoſſe; vous me parlâtes, & je ne vous cachai point ce que je penſois; l'innocence de mes intentions cauſa mon imprudence, ou plutôt ma foibleſſe; mais enfin ma vertu me raſſuroit, & vous pouviez bien juger à la facilité avec laquelle je vous avouai mes

ſentimens, que ce ſeroit l'unique prix que vous deviez attendre des vôtres.

LE DUC DE NEMOURS.

O trop heureux Duc de Guiſe ! vous vivez pour lui ! Ses craintes, ſes eſpérances, ſes dangers, ſes ſuccès ſont les vôtres.

LA D. DE GUISE.

Cela devroit être, & c'eſt ce qui me condamne à mes yeux. Non, tous les dangers auſquels s'expoſent Meſſieurs de Guiſe ne ſont devenus les miens que parce que vous les partagez. Prince, vous devenez barbare parce qu'ils le ſont, & c'eſt ma main qui vous conduit ! Quel étrange effet de notre attachement ! Eſt-ce une punition de ce qu'il eſt trop tendre ? Mais cet entretien a déja duré trop long-tems, & vous êtes le ſeul homme qu'il faut que j'évite ; cependant ce qui ſe paſſe nous eſt trop important pour n'en pas parler : vous ſavez que le Cardinal ſe rapproche des Proteſtans.

LE DUC DE NEMOURS.

Oui, je le ſai ; mais vous ignorez ce qui le détermine.

LA D. DE GUISE.

Comment?

LE DUC DE NEMOURS.

De Thou. Perenot de Chantonai, frere du Cardinal de Granvelle & Ambassadeur de Philippe II. a entretenu la Reine sur les troubles de ce Royaume: croiriez-vous qu'il lui a conseillé pour les faire cesser, d'éloigner pour un tems les Princes de Guise de la Cour, & de remettre la principale autorité entre les mains des Princes du Sang & du Connétable?

LA D. DE GUISE.

Le Roi d'Espagne?

LE DUC DE NEMOURS.

Lui-même; on imagine qu'il y a été porté par plusieurs des parens de Monsieur de Montmorenci, qui sont à sa Cour.

LA D. DE GUISE.

Si cela pouvoit les contenir.

LE DUC DE NEMOURS.

Je les trouve moins ardens depuis deux jours,

ſur-tout le Cardinal : Madame la Ducheſſe de Ferrare les a maltraités, ils craignent de ſe trouver ſeuls au milieu de la Cour, le caractére de Médicis les tient en reſpect : ils redoutent ou ſa foibleſſe, ou ſon inconſtance, ou peut-être ſa diſſimulation : enfin on ne ſauroit douter qu'il ne s'apprête quelque grand changement ; & l'aſſemblée convoquée de tous les Princes du Sang, des Grands Officiers & des Miniſtres, doit produire un événement conſidérable.

LA D. DE GUISE.

Plût à Dieu ! Mais laiſſez-moi : je ſens que les plus grands intérêts ne ſont qu'un prétexte dont mon cœur profite malgré moi...... Laiſſez-moi.

LE DUC DE NEMOURS.

Vous le voulez, je vous quitte, Madame ; & ce moment ſi rare de pouvoir vous entretenir, ce moment ſi attendu eſt déja paſſé.

LA D. DE GUISE.

Adieu, je vais voir ma mere pour lui faire part des diſpoſitions où j'ai trouvé le Cardinal.

LE DUC DE NEMOURS & LA D. DE GUISE.

Adieu ! Adieu !

SCENE IV.

La Scéne est dans l'appartement de la Reine.

LA REINE, LA DUCHESSE DE MONTPENSIER.

LA REINE.

DUCHESSE, j'avois bien besoin de vous.

LA D. DE MONTPENSIER.

J'avois autant d'empressement de me rendre auprès de Votre Majesté : mon esprit se perd dans tout ce que je vois, les intérêts paroissent ici changer tout-à-coup, sans qu'il y en ait aucune apparence. Votre Majesté a entretenu longtems plusieurs Réformés ; le Cardinal, à l'envi, affecte de les bien traiter, & le Roi d'Espagne abandonne Messieurs de Guise, eux qui fondoient toutes les espérances politiques de ce Prince, & par qui il pouvoit se flatter de bouleverser tout le Royaume.

De Thou, Mezerai, Varillas.

LA REINE.

Il eſt vrai qu'on ne pouvoit pas s'attendre au conſeil que Philippe m'a fait donner par ſon Ambaſſadeur : le Cardinal de Lorraine ne ſait où il en eſt : moi-même j'ai été aſſez crédule pour penſer que ce Prince trouvant trop d'embarras à ſe mêler de toutes nos affaires, ou plutôt aſſez occupé de ce qui ſe paſſe dans les Pays-Bas, vouloit regagner les eſprits des Sectaires, en ceſſant de protéger les ennemis de la nouvelle Religion ; mais je ne ſuis pas reſtée long-tems dans cette erreur, & j'ai bien-tôt apperçu la politique cruelle de ce Prince : il croit les Guiſes aſſez forts pour me tenir tête ; il veut me commettre avec eux, & par-là augmenter les factions dont la France n'eſt déjà que trop agitée ; Monſieur le Chancelier ne s'y étoit pas mépris, & il m'a bien confirmée dans cette penſée. *De Thou.*

LA D. DE MONTPENSIER.

Votre Majeſté reconnoîtra de quelle importance cet homme lui étoit dans les circonſtances préſentes. Monſieur de l'Hoſpital plus inſtruit que Monſieur le Cardinal de Lorraine, a tout le

courage du Duc de Guiſe; ferme & plein d'expédiens, & le plus ſavant homme du monde; & qui a le plus d'eſprit, le plus rempli d'honneur, & ſachant s'il le faut, mépriſer la réputation même pour en faire le ſacrifice au ſalut de l'État (*a*). Les hommes véritablement grands ſont ceux qui raſſemblent le plus de qualités oppoſées.

LA REINE.

Ducheſſe, c'eſt à vous que je le dois, & jamais vous ne m'avez ſi bien ſervi: auſſi vous vîtes que je n'héſitai pas un moment quand vous me le propoſâtes.

LA D. DE MONTPENSIER.

De Thou. N'admirez-vous pas comme Meſſieurs de Guiſe ſe font tout l'honneur de ce choix, & croyent qu'il eſt leur créature? Il eſt vrai qu'il les avoit toujours ménagés, comme tout homme ſenſé

(*a*) Il y parut bien lors de l'Edit de Romorentin du 1560. par lequel le Roi ordonna, qu'à l'excluſion des Cours du Royaume, la connoiſſance du crime de l'héréſie appartiendroit à l'Evêque. Le Parlement avoit ſoutenu il y avoit cinq ans, avec courage, la compétence ſur cette matiére: enſorte que la rumeur fut grande lorſque l'Edit parut; le Chancelier de l'Hoſpital qui en étoit l'auteur ne s'en émut point: & enfin on reconnut qu'il avoit voulu par ce moyen éviter un plus grand mal, qui étoit l'inquiſition, que Meſſieurs de Guiſe vouloient établir en France. (*De Thou.*)

doit ménager les gens en place ; mais en les ménageant, il apprenoit à les connoître.

LA REINE.

C'eſt par cela même qu'il m'eſt utile : mais comment ne croiroient-ils pas qu'il leur doit tout ? Je n'ai pas paru agir auprès de mon fils.

LA D. DE MONTPENSIER.

Eſt-il vrai que ce qui a déterminé le Roi, ça été de certains vers que l'on dit être fort beaux, & que Monſieur de l'Hoſpital avoit faits (*a*) pour l'éducation des Enfans de France ? *De Thou.*

LA REINE.

Oui : je les lui avois rappellés pour le diſpoſer en ſa faveur ; il n'en faut pas tant que l'on croit pour déterminer les plus grandes choſes. Mais revenons, je vous prie, au Cardinal de Lorraine ; vous ne ſauriez croire à quel point ſa frayeur eſt montée.

LA D. DE MONTPENSIER.

Quoi, cet homme ſi violent !

(*a*) » Il fit un diſcours au Roi François II. contenant *une inſtruction pour bien heureuſement régner* : ce diſcours eſt en vers » latins, compoſés lorſqu'il étoit Premier Préſident des Comptes, « & depuis traduits en vers françois par Joachim du Bellai «. (*Hiſtoire des Chanceliers, de François Ducheſne.*)

LA REINE.

Cela ne me ſurprend pas, la violence vient ſouvent de la peur; ce ſont deux extrêmes où l'on voit paſſer ſucceſſivement les hommes entreprenans & timides. Je voudrois que vous l'euſſiez vû tantôt: vous ſavez que c'eſt lui qui a le plus preſſé cette Aſſemblée compoſée de tous les grands du Royaume (*a*); il y a paru tantôt haut, tantôt bas, furieux contre l'Amiral, qui, à la vérité, a préſenté avec aſſez d'inſolence une Requête au nom des Calviniſtes, puis affectant d'être touché de ce qu'ont dit l'Évêque de Valence & l'Archevêque de Vienne contre les ſupplices des Proteſtans, & conſentant à la convocation d'un Concile National, ſi le Pape refuſoit d'en convoquer un général: enſuite paſſant à un objet qui l'intéreſſoit davantage, il a bien ſurpris tout le monde en approuvant l'Aſſemblée

De Thou.

(*a*) L'Aſſemblée ſe tint dans l'appartement de la Reine mere, où étoient le Roi, cette Princeſſe, la Reine régnante, & les freres du Roi; au-deſſous étoient aſſis les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine & de Guiſe; enſuite leurs deux freres le Duc de Guiſe & le Duc d'Aumale, le Connétable, le Chancelier, Coligni, les Maréchaux de Saint André & de Briſſac, André Guillard du Mortier Préſident du Parlement, Jean de Morvilliers Evêque d'Orléans, Jean de Marillac Archevêque de Vienne, & Montluc Evêque de Valence; les Chevaliers de l'Ordre étoient ſur des bancs au-deſſous. (*De Thou*, *Mezerai*, *Varillas.*)

des États qui viennent d'être indiqués pour le mois de Décembre. Ce qui m'a paru assez plaisant, c'est que le Duc de Guise nous a dit que l'on assembleroit tant de Conciles que l'on voudroit, que tous les Conciles du monde ne lui feroient pas changer de croyance ; cela n'est pas d'un grand Théologien, mais à travers son ignorance on voit bien que sa politique fait toute sa Religion.

De Thou, Varillas.

LA D. DE MONTPENSIER.

En avez-vous douté ? Mais soyez sûre que son frere, pour être plus habile, n'en est pas meilleur Catholique, & que la grandeur de leur Maison est tout ce qui les occupe.

LA REINE.

Voilà où nous en sommes. Cependant l'éloignement du Prince de Condé qui est allé rejoindre le Roi de Navarre, ne laisse pas de m'inquiéter ; c'est ce qui a fait que j'ai desiré de voir quelques-uns des plus accrédités des Réformés : en les approchant de moi je les calme, & en même-tems je m'instruis de leurs affaires.

LA D. DE MONTPENSIER.

Mais, Madame, une chose tout aussi inquié-

Varillas. tante, c'eſt le mouvement des Troupes qui ſe fait dans tout le Royaume, & la forme nouvelle que l'on a obſervée dans la diſtribution de ces Troupes : le Duc de Nemours m'a fait faire cette remarque. Tous les Chefs ſont détachés de leurs Corps, pour ſervir avec d'autres Troupes que celles qu'ils commandent naturellement ; enſorte que tous ceux qui ne ſont pas dévoués à Meſſieurs de Guiſe, ont avec eux les troupes ſur leſquelles Meſſieurs de Guiſe peuvent compter plus ſûrement. Que veulent-ils donc entreprendre ? Et quelle eſt leur intention ? Se conduiroient-ils autrement s'ils vouloient ſe rendre indépendans du *Roi* & de vous ? Sans doute qu'ils ont des émiſſaires dans chaque Corps, & que les Troupes ne marchent qu'à de certains ordres dont ils ſont convenus. Je vous avoue que j'ai été frappée d'une pareille nouveauté.

LA REINE.

En effet cela eſt aſſez biſarre ; & je me rappelle que le Duc de Guiſe m'ayant apporté il y a quelques jours l'état des Troupes, je fus ſurpriſe du nouvel ordre qu'il y avoit mis ; il m'en donna je ne ſai quelles raiſons qui ne me

parurent

parurent pas trop claires, mais dont alors je me contentai : croyez que je ne perdrai pas de tems à m'en éclaircir. Monſieur de l'Hoſpital a raiſon ; il dit qu'il pourroit arriver qu'en un moment le Roi & moi nous nous trouverions ſeuls dans le Royaume, entre les Troupes des Réformés qui obéiſſent aux Princes, & l'Armée des Catholiques qui ne connoiſſent que Meſſieurs de Guiſe. Il n'en ſera pas ainſi, les ſuccès des Guiſes les aveuglent, & je ne ſuis pas ſi loin des Réformés qu'ils le penſent.

SCENE V.

LA REINE, LA DUCHESSE DE MONTPENSIER, LE DUC DE GUISE, UN HUISSIER *du Cabinet.*

L'HUISSIER.

MONSIEUR le Duc de Guiſe eſt là.

LA REINE.

Qu'il entre. [*à la D. de Montpenſier.*] Gardez-vous de laiſſer rien voir de ce que vous avez appris. [*au D. de Guiſe.*] Hé bien, Duc de

Guiſe, votre frere ſe met à la raiſon ; il commence à ſentir comme moi, que la rigueur n'a fait juſqu'ici qu'aigrir le mal, il conſent à un Concile, & il a été le premier à propoſer l'aſſemblée des États généraux.

LE DUC DE GUISE.

Mon frere, Madame, a peut-être *été* trop loin d'abord : & aujourd'hui, par une terreur ſubite, il donne dans l'excès contraire, & ſe porte à des facilités dont on n'appercevra le danger que quand le mal ſera ſans reméde ; ma conduite eſt tout auſſi ſévere que la ſienne, mais elle eſt plus conſéquente : elle *eût été* moins cruelle ſi j'en avois été cru, & je n'aurois pas choiſi, pour me relâcher, le moment où peut-être les châtimens ſeroient le plus néceſſaires.

LA REINE.

Vous prenez vous-même bien mal votre tems, pour regrèter les partis de rigueur, lorſque tout le monde applaudit à la ſage réſolution qui vient d'être priſe.

LE DUC DE GUISE.

Votre Majeſté eſt mal informée, & elle ignore ce qui ſe paſſe.

LA REINE.

Quoi, encore de nouvelles imputations?

LE DUC DE GUISE.

Non, Madame, ce sont des entreprises nouvelles bien plus sérieuses que les premieres, & c'est de quoi je venois rendre compte à Votre Majesté.

LA D. DE MONTPENSIER.

Je me retire.

LE DUC DE GUISE.

Il n'est pas nécessaire, Madame: je sais vos dispositions à notre égard, mais je sais que vous êtes attachée à la Reine; & il est bon que vous connoissiez enfin, & les hommes que vous soutenez, & ceux qui ont le malheur de vous déplaire.

LA REINE.

[*à la D. de Montpensier.*]

Demeurez. [*au D. de Guise.*] Hé bien, qu'est-ce donc qu'il y a de nouveau.

LE DUC DE GUISE.

Vous l'allez apprendre. Votre Majesté sait que

De Thou, Mezerai, &c. Monsieur le Prince de Condé, en s'en allant en poste en Béarn, a eu une longue conversation près de Montlhéri avec Damville (*a*). Cette conversation....

LA REINE *ironiquement.*

Étoit sans doute une conjuration ?

LE DUC DE GUISE.

Oui, Madame, une conjuration, & Votre Majesté en va juger.

LA REINE.

Voyons.

LE DUC DE GUISE.

Si-tôt que le Prince de Condé a été arrivé à Nérac, il a envoyé ici le Sieur la Sague Gentilhomme Gascon.

LA REINE.

Je le sais; c'étoit pour demander de l'argent dont il a besoin, à la Princesse de Condé sa femme, qui vient d'engager au Connétable sa Terre de Germigni pour dix mille écus.

(*a*) Damville, fils du Connétable, venoit à la Cour pour faire rompre le marché que Messieurs de Guise avoient fait du Comté de Dammartin.

LE DUC DE GUISE.

Oui, c'étoit-là le prétexte; mais voici quelle étoit la véritable commiſſion de cet agent: étant arrivé à Fontainebleau, il a voulu ſéduire le nommé Bonval avec lequel il avoit ſervi dans le Montferrat. *De Thou; La Place, Mezerai, &c.*

LA REINE.

Bonval! Voilà une furieuſe reſſource pour un parti!

LE DUC DE GUISE.

Bonval a paru ſe prêter aux offres avantageuſes de la Sague, & a tiré ſon ſecret.

LA REINE.

Qui étoit?

LE DUC DE GUISE.

Qui étoit que ſes maîtres ſe préparoient à venir à main armée s'emparer du Gouvernement; qu'ils avoient deſſein de prendre ſur la route Poitiers & Orléans, tandis que le Connétable ſe rendroit maître de Paris par le moyen de ſon fils qui en eſt Gouverneur: Senarpont & Bouchavenes, de la Picardie: Jean de la Broſſe- *De Thou, Mezerai, Varillas, &c.*

d'Eſtampes, de la Bretagne : & le Comte de Tande beau-frere du Connétable, de la Provence.

LA REINE.

Un homme peut dire ce qu'il veut.

LE DUC DE GUISE.

Cela eſt vrai.

LA REINE.

Mais quelle preuve a-t-il donnée à Bonval ?

LE DUC DE GUISE.

Ce n'étoit qu'un diſcours, *j'en* conviens; cependant comme cela méritoit bien la peine d'être examiné, mon frere a fait ſuivre la Sague comme il s'en retournoit : on l'a arrêté, & on a pris les lettres dont il étoit chargé.

LA REINE.

Et que diſent ces lettres ?

LE DUC DE GUISE.

Il y en a pluſieurs de Meſſieurs de Montmorenci qui ne diſent rien, & qui ſont de ſimples complimens; mais il y en a d'autres du Vidame

de Chartres, qui s'expliquent davantage; il y offre ses services aux Princes dans toutes les entreprises qui concernent l'intérêt du Roi. Jusques-là on ne pouvoit pas conclure grand-chose de cette découverte, mais la Sague pressé de dire ce qu'il savoit nous a enfin avertis de mettre dans l'eau l'enveloppe qui enfermoit les lettres du Vidame (*a*), & que nous y apprendrions tout le secret de sa commission. Heureusement Monsieur de l'Aubespine avoit gardé cette enveloppe, & c'est là que nous avons trouvé la confirmation bien détaillée de ce que la Sague avoit dit à Bonval.

La Place, Castelnau.

LA REINE.

Duchesse, cela mérite attention.

LA D. DE MONTPENSIER.

Sans doute, Madame.

(*a*) Il étoit le dernier de l'ancienne Maison de Vendosme, qui fondit depuis dans la Branche de Bourbon; on le fit conduire à la Bastille où il n'eut permission de voir personne, pas même Jeanne d'Estissac sa femme; il y mourut quelques jours avant la mort de François II. de la suite des débauches de sa jeunesse. On disoit qu'il avoit été attaché à la Reine, & qu'il en avoit mal parlé. Messieurs de Guise n'eurent pas de plus mortel ennemi depuis que le Vidame avoit disputé au Duc d'Aumale la Charge de Colonel de la Cavalerie Légere; le Duc d'Aumale l'avoit emporté par la faveur de la Duchesse de Valentinois (*De Thou, Varillas, &c.*)

LE DUC DE GUISE.

Monsieur le Cardinal doit porter ce papier à Votre Majesté, pour qu'Elle en juge par Elle-même, & qu'Elle ne s'en rapporte qu'à ses yeux.

LA REINE.

Et le Prince de Condé niera qu'il fut le Chef de la Conjuration d'Amboise !

[*à part, à la Duchesse de Montpensier.*]

Il entend bien mal ses intérêts ; il me raméne malgré moi à ses ennemis, dans le tems....

SCENE VI.

LA REINE, LA DUCHESSE DE MONTPENSIER, LE DUC DE GUISE, LE MARÉCHAL DE BRISSAC.

LA REINE.

MARÉCHAL, que dites-vous de ce qui se passe ?

LE MARÉCHAL.

Votre Majesté voit mon indignation, & point du tout mon étonnement.

LA REINE.

Mais la Sague ne dit-il rien de plus ?

LE MARÉCHAL.

Il n'eſt pas queſtion de ce que dit la Sague, mais bien plutôt de ce qui vient d'arriver. Sans vous faire un plus long détail, Maligni a manqué de s'emparer de Lyon, où il avoit été envoyé par le Roi de Navarre; il étoit déja maître du Pont qui eſt ſur la Saone, & de la partie de la Ville qui eſt entre cette Riviere & le Rhône: & s'il eût été ſecondé par les Troupes qu'il avoit répandues ſécretement dans tous les quartiers de la Ville, Lyon ne ſeroit plus au Roi. *De Thou; Daniel, &c.*

LA REINE.

Les traîtres !

LE MARÉCHAL.

C'eſt l'Abbé de Savigni, Lieutenant de Roi ſous le Maréchal de Saint André ſon oncle, qui vient de nous mander ces nouvelles; il ajoute, qu'ayant fait venir Gondrin & Maugiron avec leurs Troupes, on étoit prêt à en venir aux mains, & que ſans doute Maligni auroit été écraſé, mais *La Place, Varillas, Daniel, &c.*

qu'il a encore mieux aimé lui faciliter la sortie de Lyon, pour ne pas abandonner une Ville si opulente au hazard d'un Combat.

LA REINE.

Cet important service ne restera pas sans récompense (*a*).

LE MARÉCHAL.

De Thou, Varillas, Daniel, &c.

Ce n'est pas tout, la Ville de Valence est soulevée, ainsi que celles de Montelimar & de Romans, & les Conjurés ont à leur tête, de Comps, Montbrun, Saint Auban, & tant d'autres: les États du Pape ne sont pas plus tranquilles, & Avignon est environné de Religionnaires armés, tandis que la Provence & la Normandie fournissent des rébelles, que Châteauneuf ami de la Renaudie s'avance vers la Ville d'Aix, où il prétend venger sur les habitans la mort de son ami, & que Saint Lo, Caen & Dieppe nous donnent les mêmes allarmes.

LA REINE.

En voilà beaucoup, mais ces dangers sont au-dessous de mon courage: le sang coulera de nouveau. [*à part.*] Et quel sang!...... Ah!

(*a*) Il fut fait Archevêque d'Arles.

l'apprendrai à ceux que je n'ai pu gagner, que Médicis n'eſt point politique par foibleſſe. Voyons es partis que l'on doit prendre, & que le Conſeil ſoit aſſemblé dans une heure.

Fin du quatriéme Acte.

ACTE V.

SCENE PREMIERE.

La Scéne est à Orléans, dans l'appartement de Madame la Duchesse de Guise.

LA DUCHESSE DE MONTPENSIER, LA DUCHESSE DE GUISE.

LA D. DE GUISE.

RIEN n'est plus étonnant que ce qui se passe : l'esprit de vertige s'est emparé de ce pays-ci : il semble que tout le monde soit convenu d'agir contre ses véritables intérêts, & l'aveuglement est extrême, de la part des Princes de Condé qui courent visiblement à leur perte, de la part de la Reine qui les y entraîne, & de la part de Messieurs de Guise par qui elle s'est laissé persuader. Que prétend-elle ? Quoi ! elle attire dans Orléans les deux freres, sous prétexte d'assister aux États généraux ! Le Prince de Condé est arrêté en arrivant, & sur le champ on lui fait son procès !

De Thou, La Place, Castelnau, Mezerai, Daniel, Le Gendre.

Croit-elle immoler impunément de ſi grandes victimes ? Le peuple ſera-t-il indifférent à une entrepriſe ſi violente ? Et les Réformés dont le Royaume eſt rempli, laiſſeront-ils un tel parricide impuni ? Quelle folie à Meſſieurs de Guiſe de ſe flatter qu'une ſi horrible exécution reſtera ſans vengeurs, & qu'ils ſe rendront les maîtres de la France en s'en rendant l'exécration ! Voilà donc la guerre allumée parmi nous ! Et quelle guerre ! Où la Religion armera juſqu'aux enfans, & où l'ambition croira ne voir jamais trop de ſang répandu. Ah ! Madame, quelle ame aſſez inſenſible pourroit voir d'un œil ſec de ſemblables calamités ?

LA D. DE MONTPENSIER.

Notre amitié eſt indépendante des partis où nous ſommes liées, & Mademoiſelle de Givri n'oublie pas les bontés de la Princeſſe de Ferrare. Madame, tout ce que vous dites n'eſt que trop vrai, & vous m'en voyez tout auſſi conſternée que vous : ne croyez pas que la Reine aime plus Meſſieurs de Guiſe, qu'elle hait Meſſieurs de Condé ; elle n'aime que le Roi, l'État, & ſa propre Grandeur : elle ne voit dans les deux

Jusques-là la Cour s'étoit conduite assez habilement, mais à peine furent-ils partis que l'on envoye des Troupes dans toute la Guyenne, pour y arrêter les personnes suspectes, & pour raser tous les Châteaux que Jeanne d'Albret avoit apportés en mariage à son mari : c'en eût été assez pour avertir des hommes plus prudens ; on ne se contente pas de cela, on leur fait fermer les portes de Poitiers sur leur route, & par cette méfiance on leur laisse voir celle qu'ils auroient dû avoir ; c'étoit le dernier avis salutaire que la fortune leur pouvoit donner, mais leur mauvais génie l'emportoit. Non-seulement ils continuent leur voyage, mais le Cardinal d'Armagnac qu'on leur avoit dépêché, leur persuade de renvoyer toute la Noblesse dont ils étoient accompagnés, & qui faisoit leur sûreté, sous le prétexte de prouver à la Reine qu'ils étoient aussi assurés de son amitié que de leur innocence : le reste, vous le savez ; ils arrivent à Orléans, & le Prince de Condé est arrêté.

LA D. DE GUISE.

Hélas! Oui ; ils n'ont reçu aucuns honneurs en arrivant ici, nul courtisan n'est allé au-devant d'eux ; Maillé-Brézé, & le Roi Chavigni Capitaines

taines des Gardes, ont arrêté le Prince de Condé en sortant du Cabinet : je l'ai vû passer, on l'a mis dans cette tour de brique nouvellement faite que nous voyons d'ici, & que sans doute on avoit élevée à cette intention : nul n'a permission de le voir, pas même le Roi de Navarre, qui, sans être enfermé, n'est guéres plus libre que lui. Vous savez aussi que l'on a arrêté Madame de Roye sa belle-mere, & qu'on l'a enfermée dans le Château de Saint-Germain. Mais quoi ! la Reine ne sent-elle pas la conséquence d'une telle entreprise ?

LA D. DE MONTPENSIER.

La Reine entraînée tour-à-tour par le Cardinal de Lorraine & par le Chancelier de l'Hospital, passe en un moment d'une extrêmité à l'autre, & ne sait à quoi s'arrêter. Le Prince est venu chez elle, elle a pleuré en le voyant ; étoit-ce des pleurs d'attendrissement ou d'effroi ? Je n'en sais rien, car je n'ai pu la voir, & peut-être l'ignore-t-elle elle-même : elle peut, Madame, faire mourir le Prince de Condé, ou chasser Messieurs de Guise, sans qu'elle m'étonne, tant son ame est agitée ; & il faut convenir qu'elle doit

l'être : la ſanté du Roi, au milieu de tant de troubles, donne de grands ſujets de réflexions ; enfin jamais moment ne fut plus redoutable. O grand Roi ! qui veilles ſur la France, & que la France invoque, eſt-ce fait de ton héritage ? Et le laiſſeras-tu détruire ?

SCENE II.

LA DUCHESSE DE MONTPENSIER, LA DUCHESSE DE GUISE, UN ÉCUYER.

L'ÉCUYER.

MADAME, Monſieur de Guiſe a fait demander avec qui vous étiez.

LA D. DE GUISE,

Vous le voyez, c'eſt avec Madame de Montpenſier. [*L'Ecuyer ſort.*]

LA D. DE MONTPENSIER.

Madame, je veux l'éviter ; je ne répondrois pas de moi en le voyant : je ſors par votre cabinet.

LA D. DE GUISE.

Et moi, je vais le voir. Puiſſent les motifs de l'humanité & de la Religion, attendrir un cœur que l'ambition a rendu impénétrable! Mais, Madame, vous verrez la Reine?

LA D. DE MONTPENSIER.

Vous le croyez bien. [*Elle ſort.*]

LA D. DE GUISE.

Quelle converſation je vais avoir! & que puis-je en eſpérer?

SCENE III.

LE DUC DE GUISE, LA DUCHESSE DE GUISE.

LE DUC DE GUISE.

QU'EST donc devenue Madame de Montpenſier?

LA D. DE GUISE.

Elle vient de me quitter.

LE DUC DE GUISE.

J'étois venu pour l'entretenir.

LA D. DE GUISE.

Et qu'auriez-vous pu lui dire ?

LE DUC DE GUISE.

Pensez-vous que les affaires présentes ne méritent pas bien que l'on s'en entretienne ?

LA D. DE GUISE.

Ah ! Monsieur, elles ne le méritent que trop. Mais qui croyez-vous pouvoir *trouver* sur la terre, hors ceux que l'intérêt attache à vous, qui puisse raisonner de sang froid sur les attentats redoublés qui se commettent sous vos yeux ?

LE DUC DE GUISE.

Madame......

LA D. DE GUISE.

Oui, Monsieur, vos flatteurs vous obsédent ; & les personnes d'honneur vous évitent. Il faut pourtant que vous entendiez une fois la vérité, &, quoi qu'il m'en coûte, il faut que vous l'ap-

preniez par ma bouche, puiſqu'il ne vous reſte que moi pour vous la dire : vous faites arrêter le premier Prince du Sang ! Y penſez-vous bien ?

LE DUC DE GUISE.

Moi, Madame ? Voyez l'ordre qui a été donné, il eſt ſigné du Roi, du Chancelier, & des Seigneurs de la Cour ; vous n'y verrez pas mon nom ni celui de mon frere. *De Thou, Mezerai.*

LA D. DE GUISE.

Et qui croyez-vous tromper ? Le Prince de Condé eſt priſonnier, ſa priſon eſt votre ouvrage : la barbarie eſt jointe à l'inſulte, on refuſe à ſa femme de le voir ; & vous pouvez croire qu'une telle action demeurera impunie ? Ne voyez-vous pas tous les bras levés ſur vous ſe diſputer l'honneur de votre mort ?

LE DUC DE GUISE.

Prenez-vous-en à la Reine.

LA D. DE GUISE.

La Reine, coupable ou non, ſe ſauvera par ſa dignité ; & quand les choſes ſeront parvenues à l'excès, votre ſang lavera ſes torts & ſa honte.

La Reine ! Ah ! Connoiſſez-la mieux ; elle vous hait tout autant que les Condés : votre foibleſſe a fait ſeule juſqu'ici toute votre force auprès d'elle ; elle ne vous a mis à ſes côtés que par la crainte d'y voir aſſis des hommes plus puiſſans que vous, & dont la naiſſance pourroit balancer ſon autorité. La Reine ! Elle vous ſacrifieroit mille fois pour le plus léger intérêt. Et qui ſait encore à quel parti elle ſe déterminera ? Si le Prince de Condé périt, vous périrez par la Nation ; ſi Médicis moins hardie le laiſſe échapper, vous périrez par lui. Ah ! Monſieur, pourquoi courir à une mort certaine *qui ſera encore ſuivie du déshonneur ? Il* en eſt tems, ſoyez humain, ſoyez juſte. [*Elle ſe met à genoux.*] Voyez votre femme à vos pieds vous implorer pour vous-même, & qui ne demande qu'à vous ſauver de vos propres fureurs.

LE DUC DE GUISE.

Ne croyez pas que je me méprenne à votre douleur, je connois la fierté de votre ſang : vous cherchez à défendre les Princes de votre Maiſon aux dépens de celle où vous êtes entrée ; & ſi votre mari vous étoit ſi cher, le Duc de Nemours vous le feroit moins.

LA D. DE GUISE.

C'est dans l'état où je suis que vous m'outragez ! [*Elle se releve.*] Il vous sied bien de me faire de semblables reproches ?

LE DUC DE GUISE.

Madame, je rends justice à votre vertu, mais je n'en suis pas moins instruit de vos sentimens.

LA D. DE GUISE.

Hé bien, Monsieur, si vous doutez de l'intérêt que je prens à vous, soyez au moins sûr de celui que je prens à votre fils. Qui sait jusqu'où la fureur de la Nation pourra se porter? Vous n'ignorez pas qu'on a cherché à l'enlever, afin que sa vie répondît de celle des Bourbons: cet enfant malheureux (*a*) ne connoît encore de toute votre fortune, que les imprécations qu'il entend faire à son nom, & les hazards dont on menace sa personne.

LE DUC DE GUISE.

Il doit s'essayer aux dangers où la fortune

(*a*) Ce fut Henri Duc de Guise assassiné à Blois.

l'appelle; la véritable Religion attend de lui son défenseur.

LA D. DE GUISE.

Ainsi donc mes craintes ne font que commencer: mais, Seigneur, croyez-en un pressentiment trop funeste, elles ne seront que trop tôt justifiées; & si vous persistez, vous & lui vous êtes perdus.

LE DUC DE GUISE.

Le sort en est jetté, il n'est plus tems de reculer; on n'insulte pas impunément les hommes au-dessus de soi: il faut que la mort du Prince de Condé, en me *garantissant* de son ressentiment, m'affranchisse d'un rival importun, après qu'une condamnation juridique aura appris son crime au monde entier.

LA D. DE GUISE.

Et vous croyez que le Roi de Navarre restera tranquille?

LE DUC DE GUISE.

De Thou. Le Roi de Navarre? Je ne le craindrai bientôt plus. Que le Roi vive, c'est-là ce qui m'occupe; sa mort seule peut me mettre en danger:

mais heureusement la fiévre l'a quitté, & ses forces reviennent à vûe d'œil. Le Maréchal de Brissac arrive, je vous prie de nous laisser ensemble.

SCENE IV.

LE DUC DE GUISE, LE MARÉCHAL DE BRISSAC.

LE DUC DE GUISE.

HE BIEN, le Roi de Navarre ?

LE MARÉCHAL.

Vous savez que Monsieur le Cardinal étoit convenu avec le Roi de ce qui se passeroit : on devoit mander le Roi de Navarre, à qui le Roi auroit fait des reproches sanglans de sa rébellion; cet homme se feroit élevé contre de telles accusations, la conversation se seroit échauffée, & sur le champ on l'eût massacré. Au lieu de cela, le Roi de Navarre étant entré dans le cabinet du Roi, lui a baisé la main d'une façon respectueuse : le Roi, ou intimidé, ou adouci par sa présence, l'a bien traité.

De Thou, Castelnau.

LE DUC DE GUISE.

De Thou. O l'homme timide & lâche !

LE MARÉCHAL.

Mais ce qui eſt encore plus ſérieux, c'eſt la ſanté du Roi.

LE DUC DE GUISE.

Comment ! Il étoit mieux.

LE MARÉCHAL.

Cela eſt vrai, & nous lui en faiſions compliment Paré & moi, quand *tout-à-coup* nous l'avons vû pâlir, ſes yeux s'égarer, & une couleur livide ſe répandre ſur ſon viſage.

LE DUC DE GUISE.

Hé bien ?

LE MARÉCHAL.

J'ai regardé Paré qui a levé les yeux au Ciel.

LE DUC DE GUISE.

De Thou, Mezerai. Ah ! Perfide Médicis...... il n'y a pas un moment à perdre ; ſi les Princes ſurvivent au

Roi, c'eſt fait de nous, il faut hâter le jugement du Prince de Condé.

LE MARÉCHAL.

Et le Roi de Navarre?

LE DUC DE GUISE.

Il faut qu'il périſſe en même tems: je vais voir la Reine, elle ne ſait pas que nos périls ſont communs, & elle ſe flatte peut-être d'en être quitte pour nous abandonner.

SCENE V.

LE CARDINAL DE LORRAINE, LE DUC DE GUISE, LE MARÉCHAL DE BRISSAC.

LE CARDINAL.

OU allez-vous?

LE DUC DE GUISE.

Chez la Reine.

LE CARDINAL.

Elle veut être seule, & on ne la verra que dans une heure : vous savez ce qui se passe ?

LE DUC DE GUISE.

Le Maréchal de Brissac m'a tout appris : où en est le procès du Prince de Condé ?

LE CARDINAL.

Il a refusé de répondre à la Commission (*a*), en disant qu'il ne devoit pas être jugé par des Commissaires, mais par le Roi, par les Pairs, & par toutes les Chambres du Parlement assemblées, comme il s'étoit pratiqué au procès du Duc d'Alençon : il a appellé au Roi, & ensuite au Conseil Privé, de toutes les procédures : on a déclaré ses appels nuls ; il a appellé de nouveau du Roi mal conseillé au Roi bien conseillé ; & enfin, pour vous abréger les détails, on a ordonné sur le Réquisitoire de Bourdin Procureur Général, que s'il persistoit à ne vouloir pas répondre devant les Commissaires du Roi, il seroit déclaré atteint &

Castelnau.

(*a*) Elle étoit composée du Chancelier, du Président de Thou, des Conseillers Barthelemi Faye & Jacques Viole, &c. & de Du Tillet Greffier en chef. (*De Thou.*)

convaincu du crime de leze-Majesté, & que cependant on procéderoit au récollement & à la confrontation. La Princesse de Condé s'est jettée aux pieds du Roi, pour demander que l'on donnât un conseil à son mari, elle l'a obtenu, & les deux Marillacs (*a*) sont avec lui. De Thou.

LE DUC DE GUISE.

Voilà qui est bien long.

LE CARDINAL.

Il n'a pas été possible d'aller plus vîte.

LE DUC DE GUISE.

Et le Roi de Navarre, enfin, qu'en faites-vous ?

LE CARDINAL.

Je ne doutois pas qu'il ne touchât à son dernier moment, lorsqu'il est entré chez le Roi, vous en savez l'événement; il ne nous reste plus

(*a*) Célebres Avocats. Cette famille, originaire d'Auvergne, a produit de Grands Hommes. Messieurs de Marillac qui furent donnés pour Conseil au Prince de Condé, étoient tous deux Avocats, & eurent un grand nombre de freres, dont entr'autres, un fut Archevêque de Vienne, l'ami particulier de Madame de Montpensier, & fort attaché aux Princes du Sang; un autre, Evêque de Rennes, & un autre fut pere du Garde des Sceaux & du Maréchal de France.

de ressource contre lui, que de faire connoître à la Reine ses véritables intérêts.

LE DUC DE GUISE.

Il faut la voir ; je vous préviendrai, & puis vous acheverez ce que j'aurai commencé. [*Ils sortent.*]

SCENE VI.

La Scéne est dans le cabinet de la Reine.

LA REINE *seule, dans un fauteuil, appuyée sur une table, les mains sur son visage.*

LE Roi n'a que peu de jours à vivre ; tout ce que Gauric m'a dit ne me sort point de l'esprit ; il semble qu'un mauvais génie développe à chaque instant ses prédictions ; des spectres sans nombre m'obsédent toutes les nuits ; je ne vois que des tombeaux & des fleuves de sang autour de moi. Chere ombre de mon mari, c'est vous !..... Quels regards menaçans !.... Non, ce n'est pas moi..... Non, ce malheu-

heureux enfant ne pouvoit pas vivre (*a*) ; & ſi nos ſecrets ſont connus chez les morts, pourquoi m'accuſez-vous ?..... Mais que dis-je ? Et quelle eſt ma foibleſſe ? Réveille-toi, Médicis ; l'État eſt ta famille, & ſi François II. meurt, le Ciel l'aura permis pour ſauver la France des diviſions qui ſont prêtes à la déchirer : la calomnie m'attaque en vain ; jamais, ſi on en croit le peuple, un Prince n'eſt mort de ſa mort naturelle ; mais ce peuple, quand il aura ſenti ſes véritables intérêts reconnoîtra qu'une minorité véritable vaut mieux qu'une majorité imaginaire. *De Thou ; Mezerai.*

Cependant quel parti dois-je prendre ? Si mon fils meurt, ſa mort m'affranchit du joug des Guiſes..... Oui, mais il faut pour cela que les Princes vivent ; car ſi je les perds, le parti des Guiſes, quoique privé du crédit de leur niéce, ne ſera toujours que trop puiſſant : n'en doutons point, mon autorité tient à leur conſervation ; & le Chancelier de l'Hoſpital a raiſon.

(*a*) Catherine de Médicis a été ſoupçonnée d'avoir empoiſonné le Dauphin François ſon beau-Frere, François II. & Charles IX. ſes fils. (*Abrégé de Mezerai.*)

SCENE VII.

LA REINE, UN HUISSIER.

L'HUISSIER.

MONSIEUR le Duc de Guise est là.

LA REINE.

Il faut dissimuler ..... Qu'il entre.

SCENE VIII.

LA REINE, LE DUC DE GUISE.

LA REINE.

HÉ BIEN, Monsieur de Guise, où en est le procès du Prince de Condé ?

LE DUC DE GUISE.

Madame, Votre Majesté le sait mieux que moi, on le juge actuellement, & il ne peut éviter la juste condamnation que mérite sa révolte : des témoins sans nombre ont été entendus, le procès-verbal

De Thou ; Mezerai.

verbal fait à Lyon est sans réplique, & il n'a pu nier aucun des faits dont on l'accuse.

LA REINE.

J'avois oüi dire qu'il y avoit quelque difficulté.

LE DUC DE GUISE.

Non, Madame, il n'y en a point à sa condamnation, mais il y en a beaucoup à la sûreté de votre Personne, si Votre Majesté ne prend dans le moment un parti de rigueur contre le Roi de Navarre. (XVII.)

LA REINE.

Pourquoi donc?

LE DUC DE GUISE.

Parce que, loin que la mort du Prince de Condé vous soit utile, elle vous devient fatale, si le Roi de Navarre lui survit, & que si l'un & l'autre survivent au Roi, ils deviennent à l'instant les maîtres; que la fonction de leurs Juges cesse, & qu'une fois mis en liberté, il n'y a point d'excès où ne les portent leur ambition & leur ressentiment. *D'Avila.*

LA REINE.

Nous n'en sommes pas là.

LE DUC DE GUISE.

Nous y touchons, Madame; que Votre Majesté me permette de lui parler avec la vérité dont je fais profession: la tranquillité où je vous vois m'étonne, je cherche à l'expliquer, & je n'en trouve qu'une raison.

LA REINE.

Laquelle?

LE DUC DE GUISE.

Vous croyez que notre crédit cesse à la mort du Roi, & vous ne vous trompez pas; mais Votre Majesté croit qu'en nous rendant la même autorité & la même confiance dont son fils nous avoit honorés, sa puissance en sera moins grande, & Elle se trompe: Elle se trompe bien davantage, en imaginant que si Elle se conserve Messieurs de Condé, ils la laisseront la maîtresse de l'Etat. Ah! Madame, si notre foible crédit a pu vous blesser, si la mere du Roi a pu craindre auprès de lui une ombre de faveur qu'il avoit répandue sur nous, qui n'étions que

Thou.

ſes ſujets, quelles ſeront & quelles devront être ſes craintes, lorſqu'elle verra approcher du Trône des Princes qui peuvent y monter, qui tiennent leur pouvoir de leur naiſſance, & qui, en lui diſputant l'autorité, ne feront que maintenir leurs droits? Malheur à nous, ſi nous avons pu vous cauſer quelque jalouſie; mais pour peu qu'elle eût été fondée, & que nous n'euſſions pas, à force de ſoumiſſions & de reſpects, fait ceſſer vos ſoupçons, Votre Majeſté avoit la Nation entiére toute prête à punir notre témérité, & à venger enfin l'autorité ſuprême bleſſée dans votre Perſonne : ici, Madame, c'eſt tout le contraire; le Princes ſeront ſoutenus par cette même Nation qui les aura aſſociés à l'abſolu pouvoir: la Régence vous ſera diſputée par le Roi de Navarre, & s'il l'emporte, vos fonctions ſeront réduites à la ſimple éducation du Roi. Que Votre Majeſté oublie que c'eſt moi qui lui parle, & que l'intérêt que j'ai à la perſuader n'ôte rien à la force de mes raiſons. Médicis ſoulagée par mon frere & moi, & ayant pour elle tous les Catholiques de la France, ne voit rien qui la contrediſe: Médicis à la merci des Princes du Sang & des Proteſtans, ne peut enviſager que

des divisions & des orages, & qu'un avenir funeste pour elle & pour la Nation.

LA REINE.

Mais, quoi, Monsieur, songez-vous bien quel attentat ce seroit de faire mourir deux Princes du Sang?

LE DUC DE GUISE.

Oui, si leurs crimes étoient douteux, & que l'on pût croire qu'on a cherché à les perdre; mais, Madame, leur condamnation est écrite dans le cœur de tous les vrais François, & le Royaume bouleversé demande leur mort.

LA REINE.

Il est vrai, leurs torts sont réels, & le peuple ne doit voir en eux que des séditieux: mais ce même peuple qui condamne leur révolte, verra leur supplice avec indignation.

LE DUC DE GUISE.

On est bien fort quand on a la justice pour soi.

LA REINE.

Non pas avec le peuple.

LE DUC DE GUISE.

Hé bien donc, puiſque vous m'y forcez, que Votre Majeſté enviſage l'abyſme qui s'ouvre pour Elle ; voyez le Roi mort, & la priſon du Prince de Condé s'ouvrir ; voyez ce lion furieux ſe jetter ſur vous, & vous prendre pour première victime de ſa rage ; oubliera-t-il que vous l'avez attiré ici ſur la foi des ſermens les plus ſacrés ? Que vous avez employé tout l'artifice, pardonnez-moi ce mot, & tous les dehors les plus trompeurs, pour l'engager à venir ſe livrer entre vos mains ? Qu'enfin, comme ſa priſon a été votre ouvrage, c'étoit vous qui le conduiſiez à la mort ſi le Roi eût vécu ? Ah ! Madame, ſuppoſez le Prince de Condé l'homme du monde le plus doux, il faudroit qu'il fût le plus inſenſé, s'il ne vous mettoit pas hors d'état de lui nuire : il n'eſt pas queſtion ici de vengeance, il s'agit de ſa ſûreté ; & on lui prouveroit aiſément, s'il pouvoit héſiter, que votre mort importe au ſalut de ſa perſonne.... Votre Majeſté ne me répond point ? Le tems preſſe. *De Thou.*

LA REINE.

Duc de Guiſe, laiſſez-moi un moment à moi-même.

LE DUC DE GUISE.

Madame, ſongez qu'il ne s'agit pas moins que de votre vie & de votre grandeur.

SCENE IX.

LA REINE *ſeule.*

AVEC quelle adreſſe & quel faux air d'intérêt cet homme cherche à me perſuader ! Mais cependant tout ce qu'il me dit je le ſais comme lui, & il ne m'exagere rien...... *Les Condés* *périront-ils ? Seront-ils mon ſoutien ?* Ferai-je triompher les Guiſes ? Puis-je compter ſur leur parole ? Étrange alternative qui va décider du ſort de l'Etat, & où le danger du choix eſt preſque égal ! Madame de Montpenſier va me voir ; loin de lui laiſſer pénétrer ce que je penſe, ne lui montrons que le deſſein de conſommer la perte des Princes, & achevons de me déterminer, en comparant la force de ſes raiſons avec ce que je viens d'entendre. C'eſt elle.

SCENE X.

LA REINE, LA DUCHESSE DE MONTPENSIER.

LA REINE.

NON, Madame, il n'y a plus à balancer, il faut arrêter le Roi de Navarre, & qu'on le juge ainſi que le Prince de Condé; leurs crimes ſont les mêmes, ils doivent périr également.

LA D. DE MONTPENSIER.

Madame, voilà une réſolution bien ſubite, & Monſieur le Chancelier m'avoit donné d'autres eſpérances. Que peut vous avoir dit Monſieur de Guiſe qui balance la ſolidité de ſes raiſons? Ou plutôt, comment les vaines terreurs qu'il a voulu vous inſpirer, peuvent-elles vous perſuader un crime véritable.

LA REINE.

Comment, ils ne ſont pas coupables?

LA D. DE MONTPENSIER.

De Thou, Mezerai.

Non, Madame ; au moins le Roi de Navarre, & vous n'avez pas oublié qu'après le tumulte d'Amboise, il poursuivit & tailla en piéces une troupe de séditieux qui s'étoient assemblés dans le Comté d'Agen..... Vous le joignez à son frere, parce que vous craignez son ressentiment, s'il lui survit ; mais cette crainte est-elle un motif suffisant pour lui donner la mort ? Votre Majesté peut-Elle se dissimuler qu'il n'a eu nulle part aux troubles & aux factions que l'on peut reprocher au Prince de Condé ? Ah ! Madame, loin de le faire périr en haine de son frere, il faut *sauver* son frere à cause de lui.

LA REINE.

Mais ne connoissez-vous pas le Prince de Condé, son indépendance, ses hauteurs ?

LA D. DE MONTPENSIER.

Oui, je les connois ; mais si son ame est impétueuse, son cœur est généreux : à travers ses transports, il ne se méprend pas à la main qui le frappe ; & il ne vous regarde que comme l'instrument involontaire dont Messieurs de Guise se sont servi pour le perdre.

LA REINE.

Ducheſſe, vous vous abuſez.

LA D. DE MONTPENSIER.

Non, Madame, je ne m'abuſe point; je vous aime, & je vous répons de Meſſieurs de Condé. Mais Votre Majeſté veut-elle bien que je l'éclaire ſur les motifs de Meſſieurs de Guiſe? Songez-vous qu'ils n'ont reſpecté juſqu'ici Votre Majeſté, & peut-être le Roi, que par la crainte du ſeul Prince du Sang qui pouvoit leur réſiſter? Je n'oſerois vous dire juſqu'où leur ambition les porte; faſſe le Ciel qu'un jour le Royaume ne l'éprouve pas! Mais penſez-vous quels ſeront Meſſieurs de Guiſe quand vous les aurez délivrés d'un ſi puiſſant obſtacle? Penſez-vous ce que vous ſerez vous-même, chargée d'un crime dont ils auront ſoin de vous renvoyer toute l'horreur, afin de n'en être pas coupables envers la Nation? Les voyez-vous aſſurés tout-à-la-fois du Peuple par le prétexte de la Religion, des Troupes par le commandement qui leur en a été confié, & des Grands par la facilité de les corrompre avec les tréſors dont on les a rendus les

De Thou.

dépositaires ? Que devient Votre Majesté seule avec un enfant de dix ans ? . . . Il est dangereux de laisser vivre les Princes, soit ; mais il est bien plus dangéreux d'armer des Étrangers, des hommes sans principes, & sans patrie, & qui ne regardent la France que comme une conquête.

LA REINE.

L'agitation de mon ame est extrême ; je ne crains point les suites du parti que j'aurai pris, quel qu'il soit, je compte pour rien les dangers ; mais je crains de me tromper, & l'irrésolution seule me gêne ; vous m'offrez des inconvéniens de toutes parts, vous ne me *présentez* point de remédes.

LA D. DE MONTPENSIER.

Il n'en est qu'un : de vous réconcilier sur le champ avec le Roi de Navarre.

LA REINE.

Et comment ?

LA D. DE MONTPENSIER.

La chose est plus avancée que vous ne le

croyez ; je l'ai vû, je sais ses intentions, elles sont aussi droites qu'elles sont nobles. Le Roi de Navarre vous abandonne toute l'autorité, sous la seule condition de vous unir à son frere & à lui contre Messieurs de Guise. De Thou.

LA REINE.

Mais son frere !

LA D. DE MONTPENSIER.

Il en répond : après tout, le Prince de Condé est condamné ; vous n'avez qu'à laisser agir ses Juges, il n'a plus de ressource : qu'il connoisse que vous lui sauvez la vie, il y a encore un moment pour qu'il vous en sache gré, & tant que le Roi vit son salut est votre ouvrage : mais après la mort du Roi vous sentez bien que lui & son frere vous devront moins ; c'est le sentiment de Monsieur de l'Hospital : il a entretenu, ainsi que moi, le Roi de Navarre ; il est prudent, il voit bien, & il vous parle par ma bouche, pour ne pas donner d'ombrage à Messieurs de Guise en se montrant ici trop souvent. De Thou.

LA REINE.

Je veux entretenir le Roi de Navarre.

LA D. DE MONTPENSIER.

De Thou, Mezerai, Daniel.

Ce Prince vous conseille de hâter la marche du Connétable qui ne s'avance que lentement vers cette Ville, afin que par sa présence & par le droit de sa Charge, il fasse cesser ici tout autre commandement que le vôtre.

LA REINE.

Il faut que je le voye, & que je juge par moi-même de ses dispositions.

LA D. DE MONTPENSIER.

Vous en serez contente.

LA REINE.

Nous verrons.

SCENE XI.

Le Théatre représente la Tour où le Prince de Condé est prisonnier; toutes les fenêtres sont grillées, & sa chambre n'est éclairée que par une lampe.

LE PRINCE DE CONDÉ *seul.*

VOILA donc où tout aboutit! Me voilà par-

venu à ce terme ſi redouté!.... Tous les hommes l'attendent, & moi je m'y ſuis précipité! A trente-neuf ans.... mon hiſtoire eſt finie! Je vais groſſir la foule des Princes qui ont vécu; à peine ſe ſouviendra-t-on de moi, & peut-être me confondra-t-on avec les autres hommes de ma race..... Vanité des choſes périſſables! On bâtit ſur l'avenir, c'eſt-à-dire ſur ce qui n'eſt pas encore, ſur le néant.... Qu'eſt-ce, après tout, qu'il me faut quitter? Une vie pénible & traverſée. A quoi me faut-il renoncer? A des eſpérances qui ne ſe réaliſent point. Le Soleil renaît tous les jours, & il ne me ramene jamais ce que j'attens. Que pourrois-je regreter? Hélas! Une femme aimable, & qui ne vivoit que pour moi; une femme que mes égaremens n'ont jamais détachée de moi un ſeul inſtant! Ainſi donc je n'ai à perdre que le ſeul objet qui pouvoit me rendre heureux, & le ſeul que je n'ai pas ſû poſſéder! Et toi, mon unique eſpérance, toi, mon fils, en qui je me voyois renaître, toi, que peut-être je n'aurois fait qu'égarer, puiſſes-tu profiter de mon malheur, & reconnoître qu'il n'y a que deux biens ſolides en ce monde, d'être fidéle à ſon Dieu & à ſon Roi! Mais quoi, mes Juges auront-ils bien l'audace de me condamner, & les Guiſes

la témérité de me faire périr? Voici le moment où je vais apprendre mon sort! J'entens quelqu'un.

SCENE XII.

LE PRINCE DE CONDÉ, MARILLAC.

LE P. DE CONDÉ.

C'EST vous, Marillac! Hé bien.... vous ne me répondez pas, & vous pleurez? C'en est donc fait!.... Permettez-moi d'écrire un mot à la Princesse de Condé..... [*Il s'assiéd pour écrire, & dans le moment il apperçoit une lettre* Varillas. *sur la table.*] Que vois-je? Ouvrons. [IL LIT] *Les choses ont bien changé; on travaille pour vous, espérez tout de la Reine.* Quel est l'ange tutélaire qui a percé l'horreur de ma prison? Ah! Marillac.

MARILLAC.

Seigneur, je l'ignore; mais ce qui se passe pourroit expliquer ce que l'on vous écrit. Le Roi est fort mal, & on n'en attend plus rien:

on a hâté l'Arrêt de votre condamnation, (*a*) mais vos Juges différent de le ſigner : Meſſieurs de Guiſe paroiſſent remplis de terreur, & la Reine garde le ſilence.

LE P. DE CONDÉ.

Voyez-la, s'il eſt poſſible, & dites-lui que ſi j'ai fait des fautes, je ſuis en état de les réparer, qu'elle compte ſur ma parole ; aſſurez-la que je regarde comme mes ennemis ceux de l'État, & les ſiens.

SCENE XIII.

LE ROI DE NAVARRE, LE PRINCE DE CONDÉ, MARILLAC.

LE ROI DE NAVARRE.

SEIGNEUR, le Roi eſt mort (*b*) ; vous êtes

(*a*) Le Laboureur rapporte que Louis de Beuil Comte de Sancerre, refuſa de ſigner l'Arrêt, & que le retardement que cela cauſa aida au ſalut du priſonnier : d'autres veulent que le Chancelier & le Préſident Guillard-du-Mortier différerent de ſigner pour la même raiſon ; mais M. de Thou qui me décide ordinairement dans les faits incertains, croit que l'Arrêt de mort fut dreſſé, & non ſigné.

(*b*) François II. mourut le 5. Décembre. On ne ſauroit mieux peindre les courtiſans d'alors, ni mieux faire ſentir combien l'am-

libre, & vos ennemis sont confondus. Venez voir la Reine, venez lui rendre grace d'une vie qu'elle vous a conservée, & que vous ne devez plus perdre que pour elle.

bition avoit amorti tous les sentimens, que de raconter ce qui se passa à la mort de ce Prince. C'est Mezerai qui parle. » Tous » les Grands de la Cour étoient si occupés à leurs propres af- » faires, que ni sa mere, ni ses oncles ne prirent le soin de » ses funérailles. De tant de Seigneurs & de tant d'Evêques qui » étoient à Orléans, il n'y eut que Sansac & la Brosse qui avoient été » ses Gouverneurs, & Louis Guillard Evêque de Senlis, qui étoit » aveugle, qui conduisirent son corps à Saint Denis. Son cœur de- » meura à l'Eglise de Sainte Croix d'Orléans. Les Guises s'excu- » sérent de ne l'avoir pu accompagner, sur le besoin qu'ils avoient de » demeurer auprès de leur niéce pour la consoler; mais ils ne furent » pas exemts de reproche: ceux qui avoient plus de sentimens » d'honneur que d'ambition, les blâmoient de rendre si peu de devoir » à celui dont ils avoient reçu tant d'honneur. Aussi se trouva-t-il » un billet attaché sur le poele du cercueil, où *il y avoit* ces mots, » *Tannegui du Chastel, où es-tu?*

Nous trouvons l'explication de ces mots dans l'Histoire de Bretagne de d'Argentré. » Voyant les Officiers la fin du Roi Charles » VII. s'approcher, & connoissant qu'ils venoient à tomber entre » les mains d'un Prince fort soupçonneux, tous abandonnerent le » Roi Charles VII. dès son vivant, l'un après l'autre, telle- » ment qu'à grand peine il en demeura pour son service ordinaire, » ne lui en restant qu'un seul fidele, loyal & ferme, qui fut Messire » Tannegui du Chastel Grand Ecuyer de France, lequel, au péril » de ce qui en pouvoit advenir, se tint à son service, & l'accom- » pagna jusqu'à la fin, &c.

FIN.

NOTES

NOTES NOUVELLES.

Page premiere (*I.*)

LA Ducheſſe d'Angoulême, qui logeoit au Palais des Tournelles, ayant trouvé l'air mauvais, vint ſe loger dans l'Hôtel de Nicolas de Neuville (Chevalier) Secretaire des Finances, & Audiancier de France. Cet Hôtel étoit ſitué entre la Seine & la Porte Saint-Honoré, qui étoit alors moins avancée qu'elle ne l'a été depuis lorſqu'on l'a abbattue, & il occupoit à peu près la place où eſt aujourd'hui le Palais des Tuilleries; le Roi voyant que ſa mere y avoit recouvré la ſanté, acheta cet Hôtel. Henri II, logea depuis au Palais des Tournelles, & Catherine de Médicis le fit abattre après la mort de Henri II. & commença à bâtir le Palais des Tuilleries.

Page 1. (*II.*)

On ſait que Henri II. fut tué dans un tournois par Montgomeri. Forcé de quitter la Cour après un ſi grand malheur, il ſe jetta dans le parti des Huguenots, & fut pris les armes à la main (*V. le nouv. Abr. chr. au commencement du régne de Henri III.*) La Reine, en vengeance de la mort de ſon mari, le fit condamner depuis à perdre la tête,

malgré l'amnistie qui avoit été accordée. Ses enfans par le même Arrêt furent déclarés roturiers, ce qui lui fit dire cette belle parole en mourant : » S'ils » n'ont la vertu des nobles pour s'en relever, » je consens à l'Arrêt.

Page 3. (III.)

On voit dans l'Église Cathédrale de Rouen, au côté gauche de la Chapelle de la Vierge, un Mausolée de l'ordre Corinthien qu'elle avoit fait élever à Louis de Brezé son mari, avec quatre vers, où elle lui promet de lui tenir aussi fidele compagnie après sa mort qu'elle avoit fait de son vivant : elle ne croyoit pas si bien dire, puisqu'après en avoir été séparée pendant sa vie, elle le fut encore après sa mort. Elle avoit pour ayeule, Marie fille naturelle de Louis XI. & de Marguerite de Sassenage. C'étoit une espéce de filiation de galanteries, tout comme la Marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV. étoit fille de Marie Touchet, maîtresse de Charles IX.

Page 6. (IV.)

Cette fille étoit de Touraine : le Roi n'étant encore que Dauphin en devint amoureux à un voyage qu'elle fit en Dauphiné, en qualité de fille d'honneur d'Isabelle de Lorraine, femme de René Roi de Naples & de Sicile, lorsque cette Princesse vint demander du secours contre

le Comte de Vaudémont qui avoit fait ſon mari priſonnier. Monſtrelet a prétendu que cette paſſion n'avoit jamais paſſé les bornes légitimes. » L'a-
» mour, dit-il, que le Roi lui montroit, étoit pour
» les folies, ébattemens, joyeuſetés, langage bien
» poli qui étoit en elle, & auſſi qu'entre les belles,
» elle étoit la plus belle. « Les termes de la Chronique de Saint Denis, qui eſt un ouvrage du tems de Charles VII. diſent la même choſe.
» Durant cinq ans que la belle Agnès demeura
» avec la Reine, le Roi ne la fréquentoit aucune-
» ment qu'en grande compagnie, & jamais en
» l'abſence de la Reine, n'ayant jamais uſé envers
» elle d'aucune contenance libre, non pas même
» de lui toucher au-deſſous du menton; & après
» les *ébats* Charles ſe retiroit en ſon logis, & la
» belle Agnès au ſien. « Tout cela ſeroit bon ſi elle n'en avoit pas eu deux enfans; mais ce qu'on en peut conclure, c'eſt qu'il falloit qu'elle ſe fût bien conduite à la Cour, où elle étoit honorée & eſtimée. Elle avoit l'ame élevée & aimoit ſur-tout la gloire du Roi: voyant qu'il s'occuppoit trop d'elle & trop peu de ſon Royaume; elle eut un jour le courage de lui dire qu'elle vouloit bien être la maîtreſſe d'un Roi, mais non pas celle d'un particulier: auſſi ſa mémoire fut-elle célébrée par les Poëtes long-tems encore après elle, même par François I. dont Saint-Gelais rapporte un Quatrain que ce Prince fit à ſon honneur. On la nommoit ſur la fin *Dame de Beauté*. C'étoit le nom d'un Château proche Vin-

cennes que le Roi lui avoit donné, & qu'elle méritoit bien de porter.

Page 9. (V.)

Louis I. Prince de Condé étoit le septiéme fils de Charles de Bourbon Comte de Vendôme, & fut la tige de la branche de Condé. Il étoit le frere d'Antoine de Bourbon pere de Henri IV. & de onze autres freres ou sœurs. Ce Charles de Bourbon, Comte de Vendôme, bien loin d'imiter la révolte du Connétable de Bourbon son cousin, n'en fut que plus fidéle au Roi & à Catherine de Médicis. Louis I. eut deux femmes, Eléonor de Roye & Françoise d'Orléans Longueville. De la premiere il *eut*, entr'autres enfans, Henri I. Prince de Condé, & de la seconde, le Comte de Soissons. Il fut accusé de la conjuration d'Amboise; mais il excita sous Charles IX. les trois premieres Guerres civiles: il fut pris & blessé à la bataille de Dreux en 1562. il perdit celle de Saint Denis en 1567. & fut tué de sang froid à 40. ans à la bataille de Jarnac: il avoit fait frapper à son coin une monnoie d'or & d'argent avec cette inscription: *Louis XIII. Roi de France, premier Chrétien.* Il fut pere de Henri I. empoisonné, dit-on, par sa femme Charlotte de la Trimouille, grand-pere de Henri II. mari de Marguerite de Montmorenci, dont la sagesse égala la beauté, & bisaïeul du grand Condé; le grand Condé fut

pere de M. le Prince; M. le Prince le fut de M. le Duc, pere de M. le Duc qui fut quelque temps premier Ministre, pere de M. le Prince de Condé d'aujourd'hui.

Page 39. (VI.)

Il mourut en 1574. « Esprit, dit d'Aubigné, » sans borne, craintif de sa vie, prodigue de » celle d'autrui : quelques-uns ont écrit que la » Reine étant de nouveau entrée en soupçon » contre la maison de Lorraine, avoit pratiqué » cette mort par les mains de Saint Nicaise » (grand empoisonneur) estimé bâtard du Car- » dinal.

Page 49. (VII.)

» Le Roi (François I.), dit Brantosme, se plai- » gnant au Nonce pour quelque chose, lui dit » que, s'il ne le contentoit, il permettroit la » nouvelle Religion de Luther dans son Royaume. » Cet Ambassadeur lui répondit; franchement, » Sire, vous en seriez marri le premier; & vous » en prendroit très-mal, & y perdriez plus que » le Pape; car une nouvelle Religion mise parmi » un peuple, ne demande après que le change- » ment du Prince. A quoi songeant incontinent » le Roi, il embrassa ledit Nonce, & dit qu'il » étoit vrai, & l'en aima toujours depuis. Voilà » pourquoi le grand Soliman défendit celle de » Luther, comme la peste, se fondant sur les » mêmes raisons. « L'Amiral de Coligni & Strozzi

causant ensemble sur les moyens de détruire la Monarchie, Strozzi lui dit que le meilleur étoit de détruire la Religion Catholique.

Page 51. (VIII.)

Le discours que tient ici le Roi de Navarre est bien conforme au caractere qu'on lui donne dans l'histoire. On raconte que ce Prince avoit deux Médecins, l'un Catholique, l'autre Protestant, qui vouloient l'attirer chacun à sa Religion; que le premier, lorsqu'il fut prêt de mourir, le fit confesser à l'Official de Rouen, & lui fit recevoir le saint Viatique à la façon de ses ancêtres; que le second, lui faisant la lecture du Livre de *Job*, en prit occasion de lui reprocher sa tiédeur & son indifférence en matiere de Religion: on ajoute que ce Prince déclara au dernier que, s'il recouvroit la santé, il embrasseroit publiquement la Confession d'Ausbourg. Cette histoire inventée par quelque Protestant est bien détruite par Brantosme. » La Reine de Navarre, dit-il, femme » d'Antoine de Bourbon, souffroit impatiemment » que le Roi Antoine de Bourbon se fut fait » Huguenot, lui disant que, s'il vouloit se ruiner » & se faire confisquer tout son bien, elle ne » vouloit point perdre le sien, ni si peu qui lui » restoit du Royaume des Rois ses prédécesseurs, lesquels pour l'hérésie, avoient perdu le » Royaume de Navarre....puis elle changea bien » après, ainsi que son mari, car celui-ci se changea

» en Catholique, & elle se changea en Hugue-» notte très-forte ».

Page 70. (*IX.*)

La Reine Marguerite sa sœur disoit de lui, quoiqu'elle l'eut beaucoup aimé, que si toute l'infidélité étoit bannie de la terre, il la pourroit repeupler.

Page 70. (*X.*)

Pour Charles IX. connu tout à la fois par son amour pour les lettres & par la Saint Barthélemi, (*V. le N. Abr. chr. an.* 1574.) Deux choses contribuerent principalement à détruire la bonne éducation que lui avoit donnée le brave Cipierre, 1°. Les conseils du Maréchal de Retz, Florentin, un des plus méchans hommes de ce tems-là: 2°. L'amour effréné de la chasse. Cette passion l'avoit rendu cruel, & avide de sang; il se plaisoit à tuer jusqu'aux animaux domestiques; & un jour qu'il alloit tuer le mulet d'un de ses favoris. » Quel différent, Roi très-Chrétien, lui » dit-il, peut-être survenu entre vous & mon » mulet?

Page 72. (*XI.*)

La mort de Jeanne d'Albret mere de Henri IV. avoit ouvert quelques jours auparavant la scene tragique de la Saint Barthélemi; mais je

n'ai pas voulu en parler, parce que j'ai craint d'interrompre la ſuite des événemens & de mêler à ce tableau un perſonnage moins intéreſſant, & qui y étoit étranger, je me contenterai d'en parler dans cette Note.

Jeanne d'Albret, fille unique & héritiere de Henri d'Albret Roi de Navarre, avoit épouſé Antoine de Bourbon qu'elle fit Roi de Navarre, & qui mourut en 1562. d'une bleſſure reçue au ſiége de Rouen. Henri IV. depuis Roi de France, étoit leur fils. On ſait qu'il épouſa Marguerite fille de Catherine de Médicis & ſœur des Rois François II. Charles IX. & Henri III. Ce fut quelques jours avant la célébration du mariage de Henri & de Marguerite que Jeanne d'Albret mourut. L'Étoile a prétendu *qu'elle avoit été empoiſonnée par des gants* que lui avoit vendus un parfumeur Milanois nommé René. M. de Thou laiſſe la choſe en doute, & Claude Régin, Évêque d'Oléron, dans un Journal manuſcrit de la vie de cette Princeſſe, loin de parler de cet empoiſonnement, ne donne même aucun lieu d'en former le moindre ſoupçon; il dit qu'elle mourut le 9 Juin d'une pleuréſie qu'elle avoit gagnée le 3 du méme mois, par les mouvemens extraordinaires qu'elle s'étoit donnés dans l'achat des habits de noces pour le mariage de ſon fils Henri avec Marguerite de Valois. Charles IX. voulut que ſon Corps fut ouvert : on n'y trouva aucun indice de poiſon, mais on y remarqua la cauſe certaine de ſa mort dans un abcès au côté, que la

pleurésie avoit formé; il faut cependant remarquer, que l'on n'ouvrit pas la tête, quoique le Roi l'eût ordonné expressément. D'Aubigné ne fait aucun doute qu'elle n'ait été empoisonnée, & nous laisse un bel éloge de cette Princesse. » N'ayant de femme que le sexe, l'ame entiere » aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes » affaires, le cœur invincible aux grandes ad- » versités.

Le massacre de la Saint Barthélemi, qui suivit de près la mort de Jeanne d'Albert, a fourni des relations innombrables; &, pour ne parler que de la part que le Roi y prit, j'exposerai ici quelques réflexions. » Ce Prince depuis ce jour, dit » Brantôme, parut tout changé, & disoit-on qu'on » ne lui voyoit plus au visage cette douceur » qu'on avoit accoutumé de lui voir. « Cette remarque de Brantôme autoriseroit l'opinion, que Charles IX. n'avoit cédé que par foiblesse à cette horrible exécution, & que, s'il parut plus animé qu'aucun lors du massacre, c'étoit par la violence de son humeur qui étant une fois échauffée, portoit tout à l'extrême; ainsi je trouverois assez de vraisemblance, à ce que dit l'auteur des Mémoires de Sulli, » Que Charles IX; qui vé- » ritablement n'avoit appellé l'Amiral à Paris que » pour le perdre avec tous ses Huguenots, se » laissa ébranler par ses discours; qu'il revint, » & peut-être plus d'une fois, à embrasser tour-à- » tour les deux partis opposés qu'on lui propo- » soit, & que tous ces discours d'un & d'autre

» côté le jettoient dans une irrésolution, dont il » ne sortit que par l'effet d'une fougue dont Ca- » therine sut habilement profiter. « Gomberville dans sa Préface sur les Mémoires de Nevers, dit, que ce qui détermina le Roi à cette exécution, fut l'extrême jalousie qu'il avoit de son frere, dont le mariage se traitoit avec la Reine Elisabeth, & qu'il ne trouva pas de plus sûr moyen de le rompre, que d'exciter la colere de cette Reine par la destruction des Protestans. Autant d'Ecrivains, autant d'opinions différentes sur cet horrible événement. Brantôme prétend que ce furent les menaces que firent les Protestans, & entr'autres Téligni, de venger la blessure que venoit de recevoir l'Amiral son beau-pere, qui jetterent l'allarme dans la Cour, & qui firent prendre le parti de cette sanglante exécution. Brantôme ajoute que c'étoit l'opinion de la Noue & de Strozzi.

Page 73. (*XII.*)

A ce propos j'ai lû, que, » quand cette Prin- » cesse fut évadée de la Cour & assiégée dans » un fort Château par le Marquis de Canillac, à » qui elle fut contrainte de se rendre par famine, » ce Marquis de Canillac l'assura qu'il n'avoit » commandement que de lui faire le plus hono- » rable traitement qu'il lui seroit possible, mais » qu'il falloit qu'il eût un Capitaine, qu'elle avoit » fait mucer (cacher) en un coin de manteau de

» cheminée : elle nia long-tems de ſavoir où il
» étoit; enfin le voyant réſolu d'abattre la maiſon
» pour le trouver, d'autant qu'on l'avoit vû en-
» trer, n'en ſortir, elle le décela, & voyant
» qu'on le vouloit mener au Roi, qui le fit pen-
» dre, elle en tint des diſcours bien aigres, &
» entr'autres dit de lui, *il ſe plaint que je paſſe
» mon tems, & ne ſait-il pas que c'eſt lui qui
» m'y a accoutumée*; s'il ne tenoit qu'à cela de
» lui déplaire, que je puſſe le bien fâcher, je
» m'en irois à Rome vivre en courtiſanne. (Tiré
» des portes-feuilles de Dupuy.)

» L'Evêque de Graſſe, ſon Aumônier, avoit ap-
» pris d'elle en diſcours bien familier & bien con-
» fidemment que l'inſtitution de l'Ordre du Saint-
» Eſprit, avoit été faite pour l'amour d'elle, & de
» fait que les couleurs de l'Ordre étoient les ſiennes
» propres, ſavoir eſt, le verd naiſſant, le jaune
» doré, le blanc, le bleu ou violet, que les chiffres
» des doubles *m m* étoient pour elle, comme auſſi
» le Δ & les *H* pour Henri III. qu'en effet il
» l'avoit grandement aimée, ſans qu'elle y eût au-
» cune inclination .... oui bien ſes autres freres
» Charles, & M. d'Anjou, leſquels elle avoit aimés
» grandement, &c.

Page 74. (XIII.)

Louis I. Prince de Condé auroit péri à la Saint Barthélemi ſans deux circonſtances, l'une, que le Duc de Nevers ſe fit ſa caution, l'autre,

que Catherine de Médicis ayant consulté un certain Cosme Ruggieri prétendu Astrologue sur la nativité de ce Prince, & sur celle du Roi de Navarre, Ruggieri l'assura qu'elle n'en avoit rien à craindre.

Page 95. (XIV.)

Burnet cite un Mémoire de Krouke Trésorier de Henri VIII. où il employa à un Religieux, pour avoir signé, *un écu*, aux Docteurs *deux écus*, & au couvent *quatre écus*. Mais on connoît Burnet.

Page 107. (XV.)

Et quant à l'Amiral de Coligni, *que je compare* au Prince d'Orange, quoiqu'en ayent dit ses ennemis nombreux & puissans, qu'il se servît du prétexte de la Religion de Calvin pour couvrir son ambition, & quoiqu'en ait écrit d'Avila sur ce sujet, il étoit fortement persuadé de sa croyance, & n'a fait principalement la guerre que pour la soutenir. Ses plus familiers amis qui l'ont observé n'en ont jamais douté, & les prieres ardentes qu'il fit au moment de sa mort, ainsi que plusieurs lettres à ses confidens & à ses proches, qui sont de fidelles peintures de l'ame, le prouvent assez. (*Amelot de la Houssaye.*)

Page 127. (XVI.)

On peut voir l'éloge du Chancelier de l'Hô-

pital dans le *nouvel abrégé Chronologique* à l'année 1568. Ce fut un des plus grands hommes de notre Monarchie; cependant il a été attaqué, non sur les mœurs, ni sur son savoir ni sur son courage, mais sur la Religion. » Je n'ai garde, » dit Bayle dans ses *pensées sur la Comete*, de » mettre le Chancelier de l'Hôpital au nombre » des Athées, car je ne doute pas qu'il n'ait été » bon Chrétien, mais je dirai seulement qu'il a » été soupçonné de n'avoir pas de Religion, » quoiqu'il n'y eût rien de plus austere, de plus » grave, rien de plus composé que sa mine, & » qu'il vécut exemplairement : M. de Beau- » vais de Peguillon Évêque de Metz. (*Comment.* » *rerum Gallic. lib.* 28, *N°.* 51) l'accuse tout » franc d'athéisme; *Homo quidem doctus sed nul-* » *lius Relligionis, aut, ut vere dicam,* Αθεος. Il est » vrai que son témoignage est un peu suspect, » à cause de son attachement au Cardinal de » Lorraine dont il avoit été Précepteur, » & que l'on sait qui n'aimoit pas le Chancelier de l'Hôpital. Outre cela un premier Magistrat qui, dans ces tems de troubles, se trouvoit sans cesse entre deux Religions, dont il devoit ménager les chefs, s'il ne vouloit voir périr l'État, étoit bien exposé à se voir soupçonner par les deux partis, de n'en avoir aucune. On peut voir une Lettre de cet illustre Chancelier écrite au Pape, & son Testament; mais Bayle n'avoit garde de manquer une occasion de grossir le nombre des Athées.

Page 177. (XVII.)

Le Roi de Navarre avoit été averti qu'il devoit être assassiné lorsqu'il entreroit chez le Roi, & il en prévint le nommé Cotin son valet de Chambre, en lui disant : « Cotin, si on me tue de » sang froid, ainsi que j'ai eu avis que mes ennemis ont résolu de faire, je t'en charges, qu'étant tué, tu trouves moyen d'avoir ma chemise, » avec mon sang, & que tu la montres à mon » fils.... Le Roi, quand il entra, lui tint de rudes » paroles; mais Antoine répondit avec tant de » douceur & de modération » que François II fut désarmé, & n'osa donner le signal dont on étoit convenu pour l'assassiner; la ~~Reine Jeanne auroit voulu que le Roi son mari~~ s'en fût retourné en Béarn, mais il resta à la Cour, & elle en partit, pour y vivre librement dans la nouvelle Religion, où elle s'étoit livrée, laissant à son fils pour Précepteur, la Gaucherie, fort docte aux Langues Grecques, &c.

On lira avec plaisir l'extrait d'une Lettre qui fera connoître les mœurs de la Cour depuis Henri II. jusqu'à la mort de Catherine de Médicis & de ses enfans. C'est la Reine Jeanne d'Albret qui écrit à son fils (depuis Henri IV.) quelques mois avant qu'il épousât Marguerite.

» J'ai trouvé votre Lettre à mon gré; je la » montrerai à Madame (Marguerite,) si je puis. » Quant à sa peinture je l'envoirai querir à Paris;

» elle eſt belle, & bien aviſée, & de bonne
» grace ; mais nourrie en la plus maudite com-
» pagnie & corrompue qui fut jamais. Car je
» n'en vois point qui ne s'en ſente. Votre couſine,
» la Marquiſe, en eſt tellement changée, qu'il n'y
» a apparence de Religion, ſinon d'autant qu'elle
» ne va pas à la Meſſe. Car au reſte de la façon
» de vivre, elle fait comme les Papiſtes, & ma
» ſœur la Princeſſe encore pis. Je vous l'écris
» privément : ce porteur vous dira comme le Roi
» s'émancipe : c'eſt pitié. Je ne voudrois pas,
» pour choſe du monde, que vous y fuſſiez pour y
» demeurer. Voilà pourquoi je deſire vous ma-
» rier, & que vous & votre femme vous vous
» retiriez de cette corruption ; car encore que je
» la croyois bien grande, je la trouve encore
» davantage. Ce ne ſont pas les hommes ici qui
» prient les femmes, ce ſont les femmes qui prient
» les hommes. .... Je vous envoye un bouquet
» pour mettre ſur l'oreille, puiſque vous êtes à
» vendre, & des boutons pour un bonnet. Les
» hommes portent à préſent force pierreries ».

Cette Lettre fut écrite par Jeanne d'Albret : elle étoit fille de Marguerite ſœur de François I, laquelle après la mort du Duc d'Alençon, dont elle n'eut point d'Enfans, épouſa Henri, Roi de Navarre, & fut mere de Jeanne d'Albret ſon unique héritiere de la Navarre. Jeanne épouſa Antoine de Bourbon qu'elle rendit Roi de Navarre, & fut mere de Henri IV. cette Princeſſe attirée à Paris par le mariage de ſon fils, mourut en 1572, âgée de 44 ans.

Elle étoit à la tête du parti Huguenot & fort instruite, comme c'étoit la mode alors introduite par les réformateurs qui par-là avoient fort avancé la séduction. Le Prince de Navarre étoit en chemin pour la Cour quand il reçut la nouvelle de sa mort, & ne laissa pas de continuer son voyage. Il prit dès lors le titre de Roi de Navarre.

Je finirai *ces Notes* par une remarque qui me regarde. Lorsque cet ouvrage parut pour la premiere fois, on me fit une question sur ces dernieres paroles du Prince de Condé, « voyez-la (*en par-
» lant de la Reine*,) s'il est possible, & dites-lui;
» que si j'ai fait des fautes je suis en état de les ré-
» parer; qu elle compte sur ma parole: assurez la
» que je regarde comme mes ennemis ceux de l'*É-
» tat* & les siens ». Comme en effet il paroît un peu de foiblesse dans les avances que fait à la Reine le Prince de Condé, suivant son caractère de hauteur établi dans la Piece, je répondis que j'avois copié ses propres paroles, & on me permettra d'en tirer un avantage, pour la croyance que l'on doit ajouter au reste de la Piece.

1201





